

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 18 mars 2022
Date d'affichage du compte rendu : 6 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à 17h00, le conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 18 mars 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard – BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie (mandataire SOURISSE Claudine jusqu'à son arrivée 19h18) - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - HÉBERT Dominique – HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles – LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédéric (mandataire BROQUAIRE Guy à son départ 20h04) - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille - MARGUERITTE David (mandataire SAGET Eddy à son départ 18h50) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège – RENARD Nathalie – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 20h00).

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine
GRUNEWALD Martine a donné procuration à FAGNEN Sébastien
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LE POITTEVIN Lydie
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
ROGER Véronique a donné procuration à DUFILS Gérard
VASSAL Emmanuel a donné procuration à PIC Anna
VIEL-BONYADI Barzin a donné procuration à DUFILS Gérard

Madame Sylvie LAINÉ conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

Benoit ARRIVÉ : avant de commencer ce conseil, je voudrais rendre hommage à notre ami, Philippe BAUDIN, qui nous manque aujourd'hui dans cette salle. Avec Dominique HÉBERT, nous voulons rendre hommage à l'altruisme, à l'engagement de Philippe, à l'engagement du sportif, du militant associatif, du militant syndical, du militant politique, de l'élu, mais surtout à notre ami.

Nous avons appris avec une grande tristesse son décès le 23 mars, il aura résisté avec un courage admirable au mal qui lui avait été diagnostiqué peu avant 2020. Cette longue et pénible maladie a fini par l'emporter, bien trop vite, même si tout le monde s'y était préparé.

Ce départ suscite une profonde émotion auprès de toutes celles et ceux, élus, habitants, qui l'ont fréquenté et toutes celles et ceux à qui, un jour, Philippe a tendu la main, a aidé, de nombreux témoignages se sont rendus visibles ces derniers jours. Philippe s'est engagé depuis plus de 30 ans, et il en aura aidé du monde notre « Phiphi ».

Il a été élu à Equeurdreville-Hainneville et ensuite il a été vice-président à la communauté urbaine en charge de l'environnement et de la valorisation des déchets, il m'avait succédé à cette belle délégation. Il a ensuite été élu, en 2020, à Cherbourg-en-Cotentin, il a rejoint l'agglomération comme conseiller délégué, toujours en charge de la collecte des déchets où il a beaucoup travaillé, avec un autre élu, qui est devenu un ami, je pense à notre collègue Monsieur MABIRE.

Il était un élu engagé, présent sur le terrain et très à l'écoute des habitants, mais c'est aussi dans le monde associatif et sportif que Philippe s'est fait connaître, il a été président de l'ASH durant de très nombreuses années, il a fait grandir ce petit club, il s'est investi corps et âme pour en faire un des plus importants clubs omnisport de Normandie, quitte parfois à « titiller » la municipalité d'Equeurdreville-Hainneville à l'époque.

Le sport était pour lui une vraie école de la vie, il a été un dirigeant passionné, un éducateur sportif attentionné, proche des jeunes et très attentif à leur parcours. On a entendu un certain nombre de témoignages qui nous racontent comment il allait chercher les gosses dans les quartiers pour les amener sur les terrains de foot et s'en occuper, parfois au détriment de sa propre famille. La fierté ne faisait pas partie de son vocabulaire, mais sa grande satisfaction aura été d'avoir donné un avenir à ces enfants, parfois perdus, qu'il a emmenés sur tous les terrains de sport.

Rien, à part sa famille, ne comptait plus que cela, ceux qu'il a accompagnés, qui sont à leur tour devenus des éducateurs sportifs, et tous les autres qu'il a encouragés, soutenus et applaudis, sont un peu orphelins aujourd'hui.

Je crois que Philippe faisait partie de ces hommes et de ces femmes qui ont donné la quasi-totalité de leur temps aux autres. Son dévouement dans la vie associative et politique, son courage dans la maladie auront été pour nous une belle et inspirante leçon de vie, il nous manque déjà et il va continuer à nous manquer.

Nos pensées vont aussi à son épouse, Marie-Claire, avec qui il partageait ses engagements sportifs et politiques. Marie-Claire a été maire adjointe à Equeurdreville-Hainneville et à la création de Cherbourg-en-Cotentin elle a été vice-présidente du CCAS.

A Marie-Claire, à Delphine et Marie, à leurs enfants, à l'ensemble de la famille de Philippe, nous adressons collectivement nos condoléances sincères et attristées. Je vous propose de respecter une minute de silence pour rendre hommage à notre ami Philippe qui va nous manquer. Merci.

Je voulais vous faire un point sur la question des réfugiés de guerre ukrainiens. La ville travaille avec l'État et les associations, je remercie les associations qui nous accompagnent et les agents qui sont sur tous les fronts. Je voulais vous faire un point précis sur la façon dont la ville est mobilisée pour accueillir au mieux ces réfugiés ukrainiens qui connaissent depuis plusieurs semaines un véritable drame.

Plusieurs tonnes de dons ont été collectées salle des Fêtes, place centrale, je remercie les habitants de Cherbourg-en-Cotentin et de l'agglomération de leur générosité. Un premier camion va bientôt partir pour une partie de ce que nous avons collecté, la générosité a été telle qu'il faudra d'autres camions, ce qui n'est pas chose aisée en ce moment, mais nous sommes en train de nous en occuper.

Plusieurs cartons ont été remis directement aux 36 femmes et enfants qui sont arrivés en car depuis Odessa jeudi dernier et que nous logeons sur la commune de la Hague, en partenariat avec Manuela MAHIER. Je voudrais saluer la coopération entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin, son CCAS, la commune de la Hague et l'agglomération, qui est un de nos partenaires sur cette question.

Dans un premier temps, nous pensions orienter ce groupe vers le centre du Siou à Siouville, propriété de l'agglomération, mais il a été réquisitionné par l'État qui y loge également des personnes en provenance d'Ukraine, jusqu'ici hébergées en région parisienne. Nous avons donc mobilisé des bâtiments à Biville pour accueillir ces 19 enfants et 17 femmes venus d'une traite depuis Odessa, ce grand port sur la mer Noire. C'est un lieu d'accueil qui n'est que provisoire car à la mi-avril nous devons trouver un autre site d'accueil, puisque ce centre a vocation à reprendre son fonctionnement classique.

Je remercie à nouveau la commune nouvelle de la Hague et Manuela MAHIER, pour cette mise à disposition de locaux et ce travail partenarial, je remercie également les équipes de la ville, le CCAS, le service manifestations, l'ensemble des agents qui travaillent dur et qui assurent l'accueil et l'installation de ces familles, principalement des femmes et des enfants. Je salue également Anna PIC et Valérie VARENNE, les adjointes en charge de ce dossier.

Le CCAS est très mobilisé depuis plusieurs semaines, pour accueillir, héberger et aider les familles qui descendent plusieurs fois par jour des trains, en provenance de Paris, pour embarquer, pour la plupart, vers l'Irlande. Je voudrais saluer la responsabilité des compagnies maritimes qui nous aident sur ce dossier.

Nous avons aujourd'hui à peu près 1 200 personnes qui sont arrivées à Cherbourg, que nous avons logées, nourries, accompagnées en termes administratifs, nous avons apporté des soins, un soutien psychologique et progressivement on leur a permis d'embarquer vers l'Irlande. Nous les accueillons 7 jours sur 7 et les prenons en charge « matériellement » et « psychologiquement », car évidemment nous avons à faire à des gens fatigués par le voyage, éprouvés par la guerre, très inquiets pour leur famille restée là-bas et attristés d'avoir dû tout quitter en urgence.

La ville n'est pas seule et je profite de ce conseil pour remercier les fonctionnaires de la Police aux Frontières et des Douanes qui sont là tous les jours, les équipes de Cap Cotentin et nos amis taxis qui véhiculent les familles et bien sûr les associations : France Terre d'Asile, la Croix Rouge, Itinérance, dont l'expérience et l'aide sont précieuses, les Restos du Cœur également, l'association ASES et beaucoup d'autres.

Merci également au groupement des boulangers et au centre Leclerc de Tourlaville qui font un gros effort et apportent du pain, des viennoiseries et une cinquantaine de plateaux repas par jour pour aider ces réfugiés ukrainiens.

Il y a un vrai mouvement de solidarité qui s'est manifesté depuis le début des événements dans la population aussi, avec pas loin de 150 offres spontanées d'hébergement par des habitants de Cherbourg-en-Cotentin. Nous n'avons pas pu répondre à ces offres car une partie des réfugiés ne sont qu'en transit et ne passent qu'une nuit à Cherbourg-en-Cotentin, tandis qu'une autre partie arrive ici en groupe et il est difficile, pour l'instant au moins, de séparer ces gens.

De 50 personnes par jour dans la semaine qui a suivi le début de la guerre, nous frôlons aujourd'hui les 200 embarquements par jour. Hélas, cela risque de continuer puisque l'Irlande a ouvert largement ses portes et pourrait accueillir jusqu'à 200 000 personnes.

Notre ville a une longue tradition d'accueil et elle y fait honneur ces derniers jours en se mobilisant largement. La population répond présente en apportant son aide à des gens jetés sur les routes de l'Europe dans un exode qui réveille, sûrement ici plus qu'ailleurs, des souvenirs douloureux.

Cherbourg-en-Cotentin sera toujours à leurs côtés, mais je me dois de dire ici, ce soir, que nous avons besoin que l'État prenne en compte notre situation particulière de principal port français vers l'Irlande. De nombreux ukrainiens privilégient cette destination et cela fait de notre ville un point de passage identifié et donc fortement sous pression. L'État est certes mobilisé, et il n'est pas question ici de polémiquer sur le sujet, mais nous avons besoin maintenant de passer à une organisation plus structurée pour épauler la ville et les bénévoles dans cet accueil des réfugiés. Il est urgent notamment, que soit créé un centre d'hébergement d'urgence pour accueillir ceux qui sont en transit mais aussi ceux qui ne peuvent pas partir.

Il y a un nombre croissant de maris ou d'épouses qui n'ont pas la nationalité ukrainienne et qui se voient refuser l'entrée en Irlande. Cela provoque des situations complexes de gens qui se retrouvent bloqués en gare maritime et doivent retourner à Paris, dans leur ambassade, pour obtenir les documents nécessaires à leur passage en Irlande. Il nous faut les loger, les nourrir et les transporter. Je ne vous parle pas des situations humaines dramatiques, lorsqu'après avoir fui l'Ukraine et être arrivés à Cherbourg-en-Cotentin, au moment d'embarquer, vous avez seulement la maman et les deux enfants qui peuvent partir et le papa à qui il est refusé l'embarquement.

Nous ne pouvons gérer seuls ces situations de plus en plus nombreuses. J'ai échangé avec le Préfet de la Manche sur ce sujet la semaine dernière, je lui ai adressé un courrier et nous attendons sa décision. Nous avons besoin que l'État, dont c'est le rôle, structure cet accueil, qu'il intervienne sur le terrain et qu'il nous aide au quotidien.

Nous avons besoin aussi qu'il décentralise son administration pour éviter des allers-retours à Saint-Lô pour les démarches administratives et notamment l'obtention de ce que l'on appelle la « protection temporaire » qui ouvre certains droits indispensables à ces gens qui ont tout perdu.

Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui, un mois après le début de cette guerre, dont nous constatons qu'elle percute notre quotidien de plein fouet, dans de nombreux domaines de la vie courante, mais nous faisons face parce que nous sommes solidaires. La ville et ses partenaires habituels resteront mobilisés le temps qu'il faudra. Nous allons même vous proposer au cours de ce conseil le vote d'une aide financière à l'Ukraine en plus de ce que nous faisons déjà.

Cette solidarité du quotidien, que nos équipes assurent avec leur cœur, doit être relayée au bon niveau, celui de l'État, pour assurer une vraie assistance à ces hommes, à ces femmes et à ces enfants qui en ont vraiment besoin. Je relancerai dans quelques jours le Préfet de la Manche, mais ce centre d'urgence que l'on avait proposé, avec l'accord de la SPL (Société Publique Locale), le Préfet l'a refusé, mais je crois que c'est une solution qu'il va falloir sérieusement envisager.

Je vous remercie de votre attention.

VACANCE D'UN SIEGE DE CONSEILLER MUNICIPAL – INSTALLATION DE MONSIEUR QUENTIN LAGALLARDE

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Monsieur Philippe BAUDIN, membre du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin est décédé le 22 mars 2022.

Il est donc procédé à l'installation de Monsieur Quentin LAGALLARDE, suivant de liste, conseiller municipal de Cherbourg-en-Cotentin.

➤ **PRESENTATION DU PROJET CHANTEREYNE - INFORMATION**

Benoit ARRIVÉ : quelques mots sur ce projet, qui est l'une, si ce n'est la plus importante, réalisation de ce mandat. Vous vous en souvenez, le projet de Palais des Sports a fait l'objet d'un débat lors des élections municipales, la fermeture de la patinoire, le vieillissement du bâtiment et des installations nous avaient amenés au constat qu'il fallait rénover le complexe Chantereyne. Nous avons porté, avec notre liste, un projet à la fois ambitieux, raisonnable et durable, pour doter notre ville d'un Palais des Sports à sa mesure.

Ambitieux, parce que nous voulions qu'il réponde à plusieurs objectifs pas facilement conciliables. Ce Palais des Sports doit à la fois accueillir le sport de haut niveau, le handball, le basket et le tennis, pour ne citer que ces trois-là, mais aussi le sport amateur, avec le judo, la danse, la boxe, entre autres. Et enfin, il y a 5 000 à 6 000 scolaires qui s'y rendent chaque semaine.

Un cahier des charges pas forcément simple, mais dont nous sommes convaincus qu'il est crucial, j'avais beaucoup insisté lors des débats dans le cadre des élections municipales sur cette mixité des pratiques, qui pour nous était essentielle au projet. Chantereyne doit rester un lieu largement fréquenté, parce que la ville, les sportifs de cette ville, ont besoin d'un tel équipement.

Nous voulions un projet raisonnable, autrement dit, il était hors de question de tomber dans « l'ostentatoire », voire dans l'objet à usage unique, dédié uniquement au sport de haut niveau. Une ville a vocation à soutenir ses sportifs, elle peut même être le principal partenaire du sport de haut niveau, comme c'est le cas avec le handball et le basket féminin. Mais elle doit aussi se fixer des limites et ne pas engager l'argent du contribuable au-delà du raisonnable, autour de passions qui peuvent, avec le temps, perdre un peu de leur superbe. Combien de villes moyennes paient aujourd'hui un stade ou une Arena désertée par un public qui n'a plus d'équipe à soutenir ?

Quoi qu'il arrive à nos équipes professionnelles, et je leur souhaite le meilleur, Chantereyne aura toujours un rôle pluridisciplinaire à Cherbourg-en-Cotentin, et ne sera jamais vide parce que ce futur Palais des Sports restera aussi le lieu des pratiques amateurs et scolaires, c'est important.

Nous voulions enfin un équipement durable, c'est-à-dire compatible avec les exigences environnementales qui s'imposent à tous, à commencer par nous, les collectivités, qui devons donner l'exemple. Il était donc hors de question de créer, hors de la ville, dans une espèce d'enclave de Cherbourg-en-Cotentin, en zone rurale, un immense hangar, type Arena, posé sur 10 000 m² de parking en bitume, pour accueillir deux fois par mois 4 000 ou 5 000 supporters.

Non seulement c'est une conception du sport spectacle qui a vécu je crois, mais en plus cela aurait eu pour effet de mettre des centaines de voitures sur les routes, d'éloigner ce public du cœur de ville et de ses commerces. Le coût d'un tel équipement se serait ajouté à celui de la restauration de Chantereyne, qui devait de toute façon être modernisé.

Le projet que l'Atelier Chaix, Morel et associés va vous présenter dans quelques instants répond donc à cette contrainte consistant à reconstruire sur place un Palais des Sports moderne, adapté aux exigences contemporaines des pratiques de haut niveau (mais pas seulement), de sécurité, de confort, d'accessibilité et s'intégrant dans les espaces que l'on connaît.

Parce que cela nous semblait évident, nous avons associé les principaux clubs utilisateurs au choix du projet lauréat parmi les très nombreux cabinets qui ont candidaté. La qualité du projet, sa fonctionnalité, son intégration, son esthétique aussi ont été pris en compte, et bien entendu son coût et les délais de sa réalisation.

Nous allons en effet devoir gérer une période de transition de 3 ans, entre le lancement du chantier à l'automne prochain et sa mise en service. Claudine SOURISSE et les équipes des sports travaillent depuis plusieurs semaines déjà à gérer cette transition avec les clubs, notamment vers la salle Nordez, qui a fait l'objet d'importants travaux de rénovation et qui a repris du service avec ses clubs « sédentaires » et accueillera l'USLG à la rentrée prochaine. Même chose avec le handball qui migrera vers la salle Jean Jaurès à Equeurdreville-Hainneville, où nous procédons à d'importants travaux d'adaptation pour que la JSC retrouve les mêmes fonctionnalités qu'à Chantereyne.

Pendant cette phase de transition nous allons travailler avec CAP Cotentin et l'agglomération pour mettre en place des navettes, nous allons reconstituer le même nombre de places qu'à Cherbourg aujourd'hui pour permettre à notre belle équipe de handball, qui nous l'espérons jouera un jour au plus haut niveau, de pouvoir s'exprimer.

Précisons que le même travail est mené pour la danse, le judo, la musculation et les activités qui ont élu domicile depuis des années à Chantereyne. Nous logerons tout le monde durant cette phase de transition et ensuite tout le monde reviendra à Cherbourg.

Le projet est également maîtrisé en ce qui concerne son coût, puisque nous sommes autour des 28 millions d'euros pour accueillir, je le répète, la JSC dans une salle de 3 400 places, c'est-à-dire plus de places qu'aujourd'hui car c'est à peu près 2 200 places, le basket dans une salle de 1 200 places, le judo et la danse dans un bâtiment annexe et dédié, et bien entendu, des vestiaires, des salles diverses pour accueillir les partenaires... tout ce qu'un Palais des Sports moderne est en mesure de proposer. Ajoutons que ce complexe accueillera aussi 5 000 à 6 000 scolaires par semaine, ce qui montre aussi l'engagement de Cherbourg-en-Cotentin en direction de l'éducation nationale.

Je terminerai en précisant que ce vaisseau amiral du sport local sera aussi un bel objet architectural, bien intégré dans son environnement, accessible, chaleureux et beau, situé face à la piscine, dont la reconstruction a été un succès. J'espère que vous apprécierez ce projet et que les Cherbourgeois adopteront ce nouveau Chantereyne et que le cœur sportif de la ville continuera d'y battre toujours aussi fort.

Je voudrais aussi vous rappeler que ce n'est pas une évidence et que ce n'est pas le cas dans toutes les villes, que nous mettons gratuitement, en direction des clubs et des associations, quel que soit leur niveau de jeu, les équipements municipaux, Chantereyne en fera partie. On a l'impression que tout est normal, mais toutes les villes ne mettent pas gratuitement à disposition de leurs associations les locaux municipaux.

Je voudrais aussi vous dire que l'atelier d'architecture Chaix, Morel et associés qui va s'exprimer, a travaillé partout en France et en Europe, c'est un grand atelier d'architecture. Vous avez construit des Zénith, dont celui de Paris, vous avez travaillé sur la rénovation de plusieurs stades, je pense au stade des Alpes à Grenoble, vous avez travaillé sur la rénovation de Geoffroy-Guichard à Saint-Etienne, vous avez construit le musée de l'histoire Européenne à Bruxelles et rénové la Maison de la Culture en République Tchèque. Nous avons eu la chance d'avoir plus de 50 cabinets qui ont candidaté et c'est vous qui allez être retenu et je ne peux que vous en féliciter. Je vais vous laisser la parole, et vous saluer pour votre travail, que tout le monde va découvrir dès à présent.

Présentation du projet par le cabinet Chaix, Morel et associés.

Benoit ARRIVÉ : merci pour cette présentation, je voudrais de nouveau remercier D2X avec qui nous avons construit le programme, qui a permis de construire l'appel à candidature, vous rappeler aussi que, conformément à nos engagements sur une nouvelle façon de faire, nous avons construit le programme avec D2X et avec les utilisateurs. L'ensemble des utilisateurs a été entendu pour lancer le meilleur programme possible, nous avons présenté le projet retenu aux utilisateurs, nous avons demandé au tennis, au basket et au handball de participer au jury et il a retenu ce qui est présenté ce soir, qui est le plus beau des 55 projets et surtout le projet qui correspond parfaitement à la commande.

Je voudrais remercier Claudine SOURISSE et Gilles LELONG, qui ont travaillé le dossier, nous aurons maintenant l'occasion d'échanger et de faire des points réguliers, remercier aussi les services, Delphine BENCHET, Pierrick DORANGE, Fabienne HANOUEL, Emmanuel DOLLON et Laurence TALVAT, remercier bien sûr Gilbert LEPOITTEVIN, qui a piloté dans ses fonctions de Président de la commission d'appel d'offres, l'ensemble du dossier.

C'est un beau projet, il va marquer le mandat, ce complexe a été construit dans les années 1975 et il est temps de le remettre à niveau. Merci au cabinet, merci de vous être intéressés à une ville moyenne, mais qui connaît un beau développement, reconnu au niveau national.

Frédéric LEQUILBEC : on ne reviendra pas sur les débats des municipales et sur des choix qui étaient différents et des options qui ont été tranchées par les électeurs. Notre projet avait de nombreux avantages en matière de construction et d'implantation, de modularité et d'innovation, permis par le fait de partir « d'une feuille blanche ».

Les choses sont lancées et ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que dans le cadre que vous avez défini dans le projet, le parti pris architectural qui a été présenté ce soir est intéressant. C'est incontestablement, en termes d'architecture, un bâtiment qui a une certaine allure et qui s'inscrit dans le paysage cherbourgeois de façon satisfaisante. Ce que l'on peut souhaiter c'est que le projet soit une réussite pour les cherbourgeois.

Nous avons l'habitude d'être dans une logique constructive et dans une logique d'observation attentive, donc le sujet des prochaines années, ce sera de regarder attentivement les questions des coûts, notamment au regard des enveloppes annoncées depuis plusieurs années, l'évolution au fil des projets de Chantereyne, qui évolue depuis maintenant plus d'un mandat, puisque vous aviez présenté au cours du mandat précédent et même sur la fin du mandat de Cherbourg-Octeville, des hypothèses d'aménagement. On est sur un aménagement à géométrie variable, la géométrie à beaucoup varié, le contexte aussi l'a imposé, on a un regard à avoir sur l'évolution des coûts dans le temps.

Au regard aussi d'incertitudes majeures en termes structurels, le cabinet que vous représentez a encore un travail de diagnostic très important à faire sur la viabilité d'éléments structurants, on n'est pas à l'abri de mauvaises surprises. On aura ces vigilances là en termes de décalages éventuels des budgets et on aura aussi un regard attentif sur le calendrier de l'opération, qui, par l'importance de la configuration du bâtiment, va prendre du temps, va mobiliser beaucoup d'énergie et beaucoup de moyens puisqu'on est sur le même site. On garde un esprit du bâtiment existant, quelques éléments structurants, mais on est sur une vraie reconstruction plus que sur un réaménagement. Tout cela va prendre du temps et on espère que le calendrier annoncé va être maîtrisé, puisque pendant l'immobilisation du complexe Chantereyne ce sont des clubs qui sont délocalisés, qui voient leur activité perturbée, modifiée, dans des locaux qui ont été réaménagés au mieux qu'ils pouvaient être, mais avec des coûts importants et des risques sur certaines activités sportives qui peuvent se retrouver déstabilisées par les déménagements.

En synthèse, un avis globalement positif sur l'esthétique du projet et ses intentions et la géométrie d'ensemble et puis les vigilances qu'aura le Cercle du Cotentin sur le budget et le calendrier.

Benoit ARRIVÉ : une petite correction historique, en ce qui concerne Cherbourg-en-Cotentin, c'est le premier dossier de Chantereyne, celui que nous avons présenté pendant les élections municipales. A la création de Cherbourg-en-Cotentin nous n'avons pas donné suite à un projet qui avait été commandé par Cherbourg-Octeville, avec un dépassement des enveloppes, compte tenu de la problématique, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et surtout c'était un dossier qui n'avait pas anticipé l'évolution institutionnelle et la création de notre grande et belle commune nouvelle, donc ce n'était pas le même projet.

Aujourd'hui c'est une salle de handball, une salle de basket, en plus de la rénovation de la Saillanderie. Tout cela s'inscrit dans une démarche cohérente et globale de rénovation dans le cadre de la PPI et des 210 millions d'euros que nous allons investir dans notre patrimoine sportif. On va bientôt livrer Nordez et vous pourrez vérifier à quel point c'est une belle rénovation, les travaux sont en cours à Jaurès, ensuite Chantereyne et la Saillanderie.

Rémi Lichnerowicz, architecte : j'ai bien entendu les remarques sur la maîtrise du calendrier et les dépassements de budget. Je ne vous cache pas que c'est notre quotidien sur tous les projets. Il y a des projets plus sensibles, on va évidemment être vigilants.

Ce qui a été très bien organisé en amont du concours c'est le phasage, une mission de diagnostic qui va nous être confiée va permettre de finaliser les pré-diagnostic qui ont déjà été faits et surtout les adapter au projet. Il y a déjà eu des investigations qui ont permis de connaître précisément où étaient les éléments amiantés, dans les colles des carrelages où les menuiseries, donc ça on sait déjà que cela existe, on a des protocoles pour y remédier, mais on a cette mission. On a la possibilité d'avoir une phase de travaux de curage à l'issue de cette mission, qui pourra permettre de dégager tout ce qui n'est pas structurel et réutilisé pour avoir les idées claires. C'est ce qui permet d'ajuster au mieux les problématiques de maîtrise de calendrier et de budget. Le pire étant de découvrir de l'amiante dès que l'on a passé les marchés de travaux, là on prend directement 1 à 2 mois de retard sans avoir commencé quoi que ce soit et c'est pénible pour tout le monde. On fera tout pour éviter ce scénario catastrophe.

Pour ce qui est des budgets, c'est notre cahier des charges et on est là pour le respecter, avec le respect du programme, bien sûr. On a parfois des « budgets d'appel » qui sont votés par des maîtres d'ouvrage, qui initient le projet et ensuite cela pose des soucis, puisque le budget n'est pas voté entièrement et le coût a été mal évalué. De notre connaissance du projet en phase concours, on a évalué ce budget pouvant être mené au bout et, sans faire de promesses, il nous semble réaliste de maîtriser ce budget pour réaliser le programme demandé.

Jean-Michel MAGHE : on remarque la qualité architecturale du projet qui fait évoluer favorablement le bâtiment. J'aurai plusieurs questions techniques, vous parlez de renforcer la charpente au-dessus de la partie handball, c'est sans doute dû à la modification de la voile de la toiture ? Vous conservez la charpente existante dans la salle du basket ?

Rémi Lichnerowicz, architecte : c'est un petit peu plus compliqué, on va déposer tous les éléments de charpente, on va les ausculter et on en réutilisera une partie. On n'imagine pas pouvoir tout réutiliser, on ira au maximum, essentiellement dans la salle de basket. Dans la salle de handball c'est une charpente qui sera nouvelle, en partie, parce que l'emprise de la salle va s'agrandir, on ne peut donc pas réutiliser les éléments.

Jean-Michel MAGHE : puisqu'on modifie la charpente, est-ce que l'on ne peut pas imaginer de mettre des panneaux solaires ou des chauffages d'eau en solaire, de façon à rendre le bâtiment plus autosuffisant ? Peut-être l'est-il déjà dans votre concept ? Étant donné que c'est un bâtiment complètement rénové, en termes de façade et de toiture, quelles sont les performances énergétiques par rapport à une « maison classique » ? J'imagine bien que nous ne serons pas autosuffisants, par contre on est dans quelle catégorie ?

Rémi Lichnerowicz, architecte : l'existant est totalement obsolète, nous sommes donc obligés de rénover l'ensemble de l'enveloppe, la couverture et les façades. On en profite pour renforcer les éléments de structure permettant de porter des charges supérieures à ce qu'il y a actuellement pour avoir une isolation renforcée à la fois sur les façades et sur la couverture.

Le bâtiment est alimenté par la station existante de la piscine, qui est quasiment un réseau de chaleur urbain, la consommation d'énergie est très vertueuse et il n'est pas prévu d'avoir des panneaux photovoltaïques, donc produisant de l'électricité, sur les toitures, pour l'instant. C'est une question qui ne nous a pas été posée mais on est dans l'obligation réglementaire de l'étudier pour déposer le permis de construire. On pourrait aussi imaginer avoir des panneaux solaires à eau qui préchaufferaient l'eau utilisée dans les vestiaires, par exemple, ce qui ne nous a pas été demandé non plus, mais on l'étudiera aussi bien sûr. C'est en fonction d'arbitrages et de « curseur » à placer que seront décidés ces aménagements, à l'issue des phases de pré-études.

En termes de catégorie d'isolation, on ne doit pas être loin du A++, on est sur-isolés, on consomme peu au m² et les normes se renforcent tous les cinq ans. Il y a renforcement de la norme en juillet et l'anticipation de celle-ci a été faite dans le programme. De toute façon c'est notre quotidien d'aller au-delà de ces normes, c'est pour le bien de tous qu'il faut éviter les déperditions d'énergie et la surconsommation d'énergie.

Benoit ARRIVÉ : ce projet, co-construit avec les utilisateurs, conformément à mes engagements, répond à la demande. Encore une fois, merci à D2X, qui a bien travaillé sur le sujet. Je voudrais aussi saluer Franck TISON, qui dans le cadre de ses fonctions de maire adjoint à l'époque, a commencé à travailler sur le sujet.

Je vous souhaite bon courage (*au cabinet d'architecture*) parce que tout commence, à vous et à votre équipe qui va travailler sur ce projet. On aura des points réguliers, les élus vont suivre cela avec une grande attention, le Cercle du Cotentin également. Je vous remercie pour la qualité de ce qui a été présenté.

- **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021**

Jean-Michel MAGHE : lors de ce conseil municipal j'avais posé quelques questions sur la façon dont la gestion des espaces verts allait être menée et s'il y allait avoir des concertations avec les habitants. Pour illustrer cette demande, il y a eu des travaux à la plage de Querqueville, somme toute assez agréables, et des travaux qui sont menés devant la mairie, lieu historique, et on me pose des questions sur ce qui va être fait, ce qui a été fait, ce qui est décidé, et je suis incapable de le dire. Donc, je ne vous demande pas aujourd'hui la réponse, est-ce qu'il pourrait y avoir un peu d'informations sur ce type de travaux, qui sont quand même assez importants, et qui touchent des lieux sensibles de la commune ?

En tant que conseiller, je devrais être à même à répondre à l'ensemble des questions que l'on peut me poser sur ce qui est mené sur une commune déléguée. Je vous avais posé la question il y a quelques temps, et vous m'aviez refusé, de mettre en place quelques réunions entre les Maire Délégués ou le ou la Maire délégué(e), de chaque commune déléguée et les conseillers des communes déléguées, de façon à pouvoir échanger sur les projets qui fonctionnent ou qui vont fonctionner sur les communes. La transparence et la concertation font que les habitants nous posent des questions, et on doit être à même d'y répondre.

Benoit ARRIVÉ : pour les travaux de la plage, il y a eu des communications de faites, l'objectif c'est d'embellir ce secteur, c'est toujours dans la même stratégie de travailler sur la maritimité de Cherbourg-en-Cotentin avec des aménagements progressifs, de Querqueville jusqu'à la pointe du Becquet, ce que nous venons de présenter pour Chantereyne y participe.

De Querqueville à la pointe du Becquet, cela comprend un certain nombre de sujets, sur Querqueville nous avons commencé avec le musoir, il y a quelques temps, qui avait été travaillé avec nos amis de l'association des pêcheurs plaisanciers, ça ira jusqu'à la pointe du Becquet avec le schéma d'aménagement de Collignon. Bertrand LEFRANC a communiqué l'objectif, c'est d'embellir le parking, de planter des arbres, d'augmenter le nombre de places de stationnement.

Sur la seconde partie de votre question, la problématique que vous posez, est je crois, plus forte que cela. On essaye de sortir de la COVID, on doit reprendre un travail plus opérationnel, notamment en commission, et j'insiste sur le travail des commissions, mais vous reconnaîtrez que nous avons souffert, comme partout, de la COVID, avec une difficulté à nous rassembler pendant ces deux ans.

Quant à organiser des réunions thématiques par commune déléguée, je n'y vois pas vraiment d'intérêt, puisqu'aujourd'hui c'est une seule commune et le travail doit être partagé collectivement par l'ensemble des élus de Cherbourg-en-Cotentin, quelle que soit leur commune historique ou leur commune d'habitation. C'est bien une seule commune et ces débats-là se font soit en commission, soit dans le cadre des ateliers citoyens de proximité. Ces ateliers fonctionnent bien puisqu'il y a quelques jours nous avons présenté la réflexion sur les rues piétonnes et il y avait dans la salle des habitants de Tourlaville, Equeurdreville-Hainneville, La Glacière, Querqueville, bref des habitants de Cherbourg-en-Cotentin. Les dossiers intéressent l'ensemble des acteurs de la ville et j'ai moi-même réuni à l'IUT, il y a quelques semaines les ateliers citoyens de proximité, il y avait 150 personnes qui venaient de tout Cherbourg-en-Cotentin.

L'évolution institutionnelle est passée par là, il y a eu une première phase, vous y avez participé activement, entre 2016 et 2020, et il y en a une deuxième entre 2020 et 2026. Je considère que les dossiers sont soit traités en commission, soit traités dans les ateliers citoyens de proximité, sans s'occuper de savoir si le projet se fait à tel ou tel endroit.

Agnès TAVARD : sur l'aménagement du bois de Querqueville, ce que j'aimerais rappeler d'abord, c'est qu'il s'agit d'un projet qui relève du programme du mandat, qui a été présenté en amont pendant la campagne municipale, notamment lors des nombreuses réunions publiques qui avaient été organisées.

Dès juillet 2020, malgré la crise sanitaire, grâce à la culture, a été organisée une première manifestation dans le parc de la mairie, il s'agissait d'un concert donné par un pianiste Tourlavillais, qui avait attiré quelques dizaines de personnes. Cette opération s'est renouvelée à deux reprises. L'objectif est que les habitants se réapproprient l'espace public.

En ce qui concerne l'aménagement du bois, le constat était que ce bois n'était pas entretenu depuis déjà quelques temps et qu'il méritait d'être mis en valeur. L'opération a démarré par un entretien de grande ampleur et le projet est d'aménager, dans le bois, des cheminements qui permettront aux habitants de s'y promener. Les travaux ont démarré il y a quelques semaines et vont se poursuivre. Dans le cadre de l'entretien des plantes « invasives », cela a été l'occasion de travailler à la taille des rhododendrons du parc.

Jean-Michel MAGHE : le point important que je souhaitais souligner, ce n'est pas tant les objectifs, que je ne remets pas en cause, ni la qualité du travail qui peut être réalisé, c'est simplement la façon. En commission, je pense qu'il est un peu tard sur certains sujets, pour informer les conseillers. Nous avons des moyens aujourd'hui, il est simple d'envoyer un mail en disant « tel type de travaux va être réalisé, à tel endroit, dans tel objectif ». Nous avons des moyens rapides d'information qui peuvent sortir du simple fonctionnement d'une commission et du conseil municipal. On sait très bien qu'en commission on travaille sur certains sujets, mais la majorité des sujets sont les futures délibérations du conseil municipal.

Benoit ARRIVÉ : c'est justement cela que je veux changer et j'espère que le post-covid va nous le permettre. Je souhaite que les commissions se concentrent sur la préparation du conseil municipal, mais soient aussi capables d'informer sur un certain nombre de chantiers à venir, c'est le travail que les adjoints doivent faire à partir de maintenant.

Je vous renvoie également aux ateliers citoyens de proximité, où nous irons présenter des dossiers qui intéressent le territoire de référence du conseil et le plus souvent possible des séances plénières où nous regroupons l'ensemble des ateliers citoyens de proximité pour parler des sujets qui intéressent l'ensemble des habitants de Cherbourg-en-Cotentin.

Je vous confirme donc que les commissions doivent permettre d'anticiper un certain nombre de dossiers et apporter en avant-première aux élus un certain nombre d'informations.

Agnès TAVARD : les agents de la collectivité sont au quotidien sur site, qu'il s'agisse des jardiniers ou des agents dans la mairie déléguée de Querqueville et ils sont, bien sûr, disponibles pour répondre à toutes vos questions.

18h29 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le conseil municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Michel MAGHE : j'ai lu dans les décisions que deux études ont été lancées par rapport à l'évolution sur l'utilisation du collège Charcot et de l'école Prévert. Au mois d'octobre j'avais demandé si vous disposiez d'un document qui permettait de savoir quels sont les bâtiments qui sont appelés à être utilisés, quels sont ceux qui sont vides, quels sont ceux qui sont appelés à évoluer, quels sont ceux qui sont appelés à être démolis ou à être vendus. A l'époque vous m'aviez répondu que ce document existait, je ne l'ai pas encore vu. Si nous pouvions avoir transmission de ce document, au même titre que l'organigramme de la commune.

Benoit ARRIVÉ : l'organigramme de la commune vous l'avez eu et l'autre document où l'on recense un certain nombre de bâtiments à rénover ou à vendre a été présenté récemment en bureau municipal et je pense que c'est quelque chose qui devra être présenté en commission et partagé.

Gilles LELONG : nous travaillons actuellement sur le schéma directeur de l'immobilier, nous le présenterons en commission et en bureau municipal. C'est quelque chose qui est en cours et qui n'est pas tout à fait finalisé.

Benoit ARRIVÉ : un certain nombre d'immeubles n'ont pas vocation à être gardés mais les choses évoluent vite. Par exemple, sur les anciens tennis du Blanc Ruisseau il est prévu un projet immobilier, mais en ce moment on se sert des locaux pour stocker, notamment dans le cadre des travaux de Chantereyne et donc on va retarder ce projet.

18h33 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

2 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE – ÉCOLE MATERNELLE LES FAUVETTES

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

Suite à la démission de Monsieur Marc SPAGNOL, en date du 3 janvier 2022, il convient de revoir la représentation de Cherbourg-en-Cotentin au sein des conseils d'école.

Le conseil municipal a désigné Madame Valérie ISOIRD pour représenter la commune au sein du conseil d'école de l'école maternelle les Fauvettes.

18h33 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

3 – COMITE DE PILOTAGE RELATIF A LA STRATEGIE PLURIANNUELLE DU « PLAN DE CROISIERE DE TERRITOIRE » - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Rapporteur : Benoit ARRIVÉ

L'Office de tourisme du Cotentin a pour objectif, en 2022, d'installer un nouveau mode de gouvernance. Sa vocation sera de coconstruire une stratégie pluriannuelle dans le cadre d'un « Plan croisière de territoire ». A cet effet, l'Office de tourisme du Cotentin va constituer un comité de pilotage où sont invitées à siéger toutes les collectivités partenaires, la ville de Cherbourg-en-Cotentin, l'agglomération Le Cotentin, le Département de la Manche, la Région Normandie et Ports de Normandie.

Le conseil municipal a désigné Monsieur Sébastien FAGNEN pour représenter la commune de Cherbourg-en-Cotentin au comité de pilotage « Plan croisière de territoire ».

18h35 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

4 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – RECONDUCTION DU PROTOCOLE D'ACCORD D'AIDE A LA RENOVATION DES VITRINES - MODIFICATION

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Le conseil municipal du 15 décembre 2021 a validé le règlement général d'attribution d'aide à la rénovation de vitrines, mais une erreur matérielle s'y est glissée, indiquant une bonification de 1 000,00 € (au lieu de 500 €) selon le périmètre d'intervention.

Par ailleurs, dans un souci d'harmonisation de procédure d'attribution des aides aux ravalements de façades et aux aides à la rénovation de vitrines, il est proposé que le dossier soit complété par des devis et non des factures.

Le conseil municipal a validé le règlement général ainsi modifié.

Jean-Michel MAGHE : il est précisé dans le protocole qu'il y a, dans les quartiers de veille active, le quartier de l'Acre, mais il n'y a plus du tout de locaux commerciaux dans ce quartier.

Dans le cadre de la revitalisation et de l'aide aux commerces, il y a quelques années, pour les communes hors Cherbourg-Octeville, les terrasses étaient gratuites et il n'y avait pas non plus de paiement de taxe sur l'utilisation du trottoir pour mettre de la déco ou pour élargir un peu les vitrines. Aujourd'hui, la covid est passée par là, et il y a eu une période de carence, où il n'y a pas eu de paiement. Les commerçants commencent à recevoir des factures et je demande s'il est possible de maintenir cette gratuité, qui existait jusqu'à lors, pour les centres bourgs des communes déléguées, qui ne sont pas forcément hyper actifs ou hyper aidés, même s'il y a des choses qui ont été mises en place, mais qui ne bénéficient pas non plus des actions cœur de ville ?

Sébastien FAGNEN : les centres bourgs des communes déléguées sont aidés, vous vous souvenez que lors des conférences des maires, sous le précédent mandat, nous avons fait le choix d'étendre ces protocoles d'accord à l'ensemble des communes déléguées de Cherbourg-en-Cotentin. La commune de Querqueville a pu en bénéficier, alors que la mairie, avant la création de la commune nouvelle, n'avait pas jugé utile de mettre en place des aides à la rénovation des vitrines, alors qu'elle aurait pu le faire, comme à Cherbourg-Octeville.

Vous avez donc pu bénéficier de l'apport de la commune nouvelle avec l'extension de ces dispositifs et vous l'avez vu, au travers de la délibération qui nous occupe aujourd'hui, que nous accompagnons toutes les centralités, j'insiste bien sur toutes les centralités, au-delà du périmètre de l'action cœur de ville, qui est un périmètre gouvernemental. Il est utile de le rappeler, je suis moi-même concerné étant maire délégué d'une commune qui concentre plusieurs centralités, je pense notamment à la rue Salengro à Octeville ou encore la centralité commerciale du quartier des Provinces. Il est utile de le rappeler et de ne pas laisser penser que les centralités qui peuvent exister ailleurs sur les autres communes déléguées ne seraient pas accompagnées par notre collectivité, elle se fait depuis plusieurs années, et encore une fois en venant mettre en place des dispositifs qui n'existaient pas dans les communes historiques.

Benoit ARRIVÉ : effectivement, quand je vais dans d'autres communes déléguées que celle de Cherbourg-Octeville, les commerçants savent bien qu'ils sont aidés sur la rénovation des vitrines, sur la rénovation des terrasses et sur d'autres sujets. C'était aussi l'un des intérêts de Cherbourg-en-Cotentin et c'est d'ailleurs quelque chose que l'on a étendu assez rapidement, au-delà des quelques euros à payer pour de l'occupation légale du domaine public.

Pierre-François LEJEUNE : nous ne sommes plus qu'une commune, Cherbourg-en-Cotentin, et donc nous appliquons le droit, la loi, rien que la loi, qui est l'égalité de traitement entre tous les habitants et tous les commerçants. Rien ne justifie qu'il y ait de dérogation sur certaines communes déléguées, on est pleinement dans le principe juridique qui est que toute occupation du domaine public doit percevoir une redevance, et nous appliquons ce droit.

18h41 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

5 – REVITALISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – SUBVENTIONS POUR RENOVATIONS DE VITRINES

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Par délibération du 15 décembre 2021, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a souhaité reconduire le dispositif d'aide à la rénovation de vitrines pour la période 2022.

Le conseil municipal a donc attribué 11 subventions pour rénovation de vitrines, pour une dépense totale de 28 638,56 €.

18h42 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

6 – ADHESION AU « CLUB DES MANAGERS DE CENTRE-VILLE »

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Dans l'objectif de renforcer l'attractivité et la promotion des centres villes, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a recruté, il y a bientôt 4 ans, une manager de centre-ville.

Il existe aujourd'hui près de 250 managers de centre-ville dans l'hexagone. Pour fédérer les villes qui ont intégré cette démarche et mettre en réseau l'ensemble des managers de centre-ville, un club des managers de centre-ville a été créé sous la forme d'une association loi 1901.

Le conseil municipal a accepté l'adhésion à l'association « Club des Managers de Centre-ville » pour un montant annuel de 50 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents d'adhésion de la commune de Cherbourg-en-Cotentin au « Club des Managers de Centre-ville ».

18h43 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

7 – CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS ENTRE LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA SA HLM COUTANCES-GRANVILLE

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

Une proposition de convention a été établie entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la SA HLM Coutances-Granville, celle-ci concerne les logements à usage d'habitation dont la SA HLM Coutances-Granville est propriétaire, ou sur lesquels elle détient un droit réel sur la commune. Elle a pour objet de définir les conditions de réservations communales et les modalités d'attribution des logements.

Elle précise notamment la voix prépondérante du Maire sur ces logements réservés, pour les dossiers examinés par la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements de la SA HLM Coutances-Granville.

Elle fixe également les modalités de calcul du nombre de logements réservés et de retour d'information vers le Maire.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de réservation de logements avec la SA HLM Coutances-Granville.

18h44 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

8 – SA HLM « LES CITES CHERBOURGEOISES » - PROGRAMME DE GROS TRAVAUX 2022/2023 – GARANTIE D'EMPRUNT POUR UN PRET DE 2 385 000 €

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La SA HLM Les Cités Cherbourgeoises sollicite la garantie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour un prêt de 2 385 000 € contracté auprès de la Banque Postale pour les besoins de financement d'un programme de travaux de rénovation des résidences suivantes :

- Résidence "Les Vikings", rue de Batavia Cherbourg-Octeville,
- Résidence "Le Printemps", rue de Belgique Equeurdreville-Hainneville,
- Résidence "Les Fiquettes", avenue René Schmitt Cherbourg-Octeville,
- Résidence "Médéric", rue Médéric Tourlaville,
- Résidence "Quartier des Provinces", rue du Valois (Bât Capricorne), rue du Perche (Bât Sagittaire) Cherbourg-Octeville.

Le conseil municipal a accordé la garantie d'emprunt de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour la ligne de prêt souscrit par la SA HLM les Cités Cherbourgeoises auprès de la Banque Postale, pour un montant total de 2 385 000,00 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la SA HLM les Cités Cherbourgeoises, la convention de garantie d'emprunt fixant les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie.

18h47 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

9 – SA HLM « LES CITES CHERBOURGEOISES » - PROGRAMME DE GROS TRAVAUX 2022/2023 – GARANTIE D'EMPRUNT POUR UN PRET DE 5 785 000 €

Rapporteur : Sébastien FAGNEN

La SA HLM Les Cités Cherbourgeoises sollicite la garantie de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour un prêt de 5 785 000 € contracté auprès de la Banque Postale pour les besoins de financement d'un programme de travaux de rénovation des résidences suivantes :

- Résidence "Le Parc", rue de la République Equeurdreville-Hainneville,
- Résidence "Églantines", rue de l'Églantine Tourlaville,
- Résidence "Les Aubépines", rue becquerel Cherbourg-Octeville,

Le conseil municipal a accordé la garantie d'emprunt de la commune de Cherbourg-en-Cotentin pour la ligne de prêt souscrit par la SA HLM les Cités Cherbourgeoises auprès de la Banque Postale, pour un montant total de 5 785 000,00 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la SA HLM les Cités Cherbourgeoises, la convention de garantie d'emprunt fixant les conditions dans lesquelles s'exercera cette garantie.

18h47 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

10 – ASSOCIATION ŒUVRE COMMUNALE LAÏQUE DE VACANCES D'OCTEVILLE (OCLVO) – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Dans le cadre d'une démarche de partenariat avec les associations, la commune souhaite poursuivre l'accompagnement à la réalisation de projets associatifs de développement des activités récréatives et de loisirs pour les enfants et les jeunes. L'association OCLVO propose, pour les enfants de l'âge maternel à l'adolescence, des activités ludiques et culturelles accessibles au plus grand nombre, pendant les vacances scolaires, en favorisant l'apprentissage de la citoyenneté, l'épanouissement de l'enfant et le développement de son autonomie.

La commune met à disposition de l'OCLVO, à titre non permanent, trois accueils de loisirs ainsi que, à titre permanent, trois bureaux à la Maison Solidaire Olympe De Gouges, située rue de l'Île de France, 50130 Cherbourg-en-Cotentin.

La loi n°2000-231 du 12 avril 2000 et l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 rendent obligatoire la conclusion d'une convention d'objectifs annuelle définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € par an.

La commune de Cherbourg-en-Cotentin versera une subvention de fonctionnement maximale de 175 242 € pour l'exercice budgétaire 2022 pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2022.

Cette subvention sera versée par la commune à l'OCLVO selon les modalités suivantes :

- 58 414 € en avril 2022,
- 58 414 € en juin 2022,
- le solde de la subvention sera quant à lui calculé et versé en octobre 2022 après présentation des bilans comptables et d'activité de la période concernée.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association OCLVO pour l'année 2022.

Jean-Michel MAGHE : c'est plus une remarque de forme que de fonds. On vient de voter deux délibérations où il y a des adresses, qui sont rédigées correctement, et là je m'aperçois que les adresses sont rédigées sans la commune déléguée, ce qui peut parfois induire des erreurs. De plus, l'OCLVO est toujours à Cherbourg-Octeville, ce qui physiquement est vrai, mais l'adresse n'est pas correcte. Cela me permet de rebondir car il y a des doublons dans les rues, des adresses correctes éviteront d'avoir un livreur à Tourlaville qui cherche une rue à Querqueville et inversement.

Dans le même ordre d'idées, sur le fléchage, quand on arrive à l'entrée de Cherbourg-en-Cotentin, et c'est tout à fait normal, il y a les panneaux Cherbourg-en-Cotentin, mais par contre on ne voit pas dans quelle commune déléguée nous rentrons. Par contre, à l'intérieur, on précise de quelle commune déléguée on sort ou on rentre. Serait-il possible d'avoir la même logique ? C'est-à-dire on rentre à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée de « X » et on est à l'intérieur, on passe de la commune déléguée « X » à la commune déléguée « Y » ? Ce qui est fait aujourd'hui, mais quand on rentre dans Cherbourg-en-Cotentin les panneaux ne sont pas suffisamment explicites.

Benoit ARRIVÉ : je vous remercie de votre question, cela va me permettre de répondre à une légende urbaine. Tout d'abord, je vous confirme que c'est mal rédigé sur la convention et les services mettront à jour.

Pour répondre à votre question sur les livreurs, c'est quelque chose que l'on suit depuis 2016. A l'époque vous y avez participé, j'ai parfois l'impression que vous avez perdu la mémoire en ne gagnant pas les élections municipales de 2020, j'ose espérer que les réponses apportées vont vous permettre de retrouver la mémoire.

A l'époque, on a fait le choix de garder les codes postaux des communes historiques et surtout de ne pas faire l'erreur de créer un code postal pour Cherbourg-en-Cotentin, erreur qui a été faite par d'autres communes nouvelles, ce qui a créé un véritable bazar, obligeant à changer le nom des rues. Depuis, notre choix stratégique a été repris par d'autres et normalement avec le bon code postal on sait que 50120 c'est Equeurdreville-Hainneville, 50130 c'est Octeville, 50100 c'est Cherbourg, 50460 c'est Querqueville, 50470 c'est La Glacerie et 50110 c'est Tourlaville. Cela fonctionne très bien, encore faut-il écrire son adresse correctement. Ça marche aussi sur les GPS, je l'ai moi-même vérifié.

Votre question sur les panneaux, je le redis, la commune s'appelle Cherbourg-en-Cotentin et elle s'appuie sur des communes historiques. Ce que nous avons fait, avec Patrice MARTIN, c'est modifier les panneaux d'entrée de ville, je vous confirme que lorsque vous entrez sur Cherbourg-en-Cotentin, on a mis « Cherbourg-en-Cotentin », parce que c'est le nom de la commune, et quelques mètres après vous trouvez un autre panneau, qui est un panneau réglementaire, où là vous trouvez « Querqueville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin » ou « Tourlaville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin ». Vous avez vu aussi que l'on a parfaitement respecté le droit puisque l'on a interrogé les plus hautes instances nationales pour savoir ce qu'il fallait faire, c'est pour cela que nous ne l'avons pas fait dès 2017 ou 2018, mais en 2022. Certaines villes ont dû rechanger leurs panneaux parce que si vous écrivez « Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée de Tourlaville » ce n'est pas légal, c'est pour cela que nous avons écrit « Tourlaville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin ».

Patrice MARTIN : lorsque l'on entre dans Cherbourg-en-Cotentin c'est important que les gens sachent où ils entrent, je pense que les habitants de Cherbourg-en-Cotentin connaissent leur commune, ils savent quand ils sont à Querqueville, ils savent quand ils sont à Tourlaville, ce qui est important c'est que les nouveaux arrivants sachent qu'ils entrent dans la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Quand on passe d'une commune à une autre, on le sait, parce qu'une signalétique est apposée, la précision que je souhaite apporter c'est que l'on ne peut pas avoir deux panneaux qui se succèdent sur une entrée de ville, pour des raisons réglementaires et d'assurances, en cas de sinistre il faut savoir où on est. Donc on ne peut pas apposer, à quelques mètres d'écart, deux signalétiques d'entrée de ville qui seraient différentes. Quand on passe d'une commune déléguée à une autre on le sait car il y a un panneau qui le précise, mais quand vous rentrez dans la commune nouvelle, le panneau indique le nom de la commune, Cherbourg-en-Cotentin.

Frédéric LEQUILBEC : je reviens au sujet de la délibération, pour laquelle nous voterons pour, mais j'en profite pour interroger le maire adjoint sur la situation des associations d'éducation populaire de Cherbourg-en-Cotentin. Elles sont assez inquiètes de la situation des prochains mois dans le contexte de la fin du temps scolaire tel qu'il était organisé précédemment. Les associations voient leur organisation remise en cause sur les dispositifs qui pourraient être mis en œuvre, notamment autour d'appels d'offres qui nécessiteraient une ingénierie pour y répondre.

C'est un sujet sur lequel on n'a pas toutes les informations et je vous rejoins sur l'intérêt des commissions qui gagneraient beaucoup à ce qu'on fasse un peu de prospective sur ce qui va arriver dans les prochains mois plutôt que dans la semaine suivante.

Sur ces sujets, on perçoit une inquiétude, on comprend bien qu'il y a des enjeux importants de capacité des associations d'éducation populaire à y répondre et des inquiétudes même sur la survie de certaines. Quel est l'état de la situation et pouvez-vous rassurer les associations qui s'inquiètent ?

Benoit ARRIVÉ : Dominique HÉBERT, qui suit ce dossier, va vous répondre d'un point de vue légal, sur la philosophie qui est la nôtre aujourd'hui et sur le regret de marchandisation des activités socio-éducatives, mais malheureusement, c'est la loi. J'espère qu'un jour on pourra la faire changer.

Je voudrais vous dire aussi que l'on parle beaucoup des commissions ce soir, ce qui est une bonne chose et ce qui montre votre envie de débattre. Donc, je sous-entends que vous aurez peut-être envie d'aller dans les commissions, ce qui n'est pas toujours le cas. Je ne voudrais pas que l'on fasse croire à celles et ceux qui nous écoutent qu'il y a soudainement une volonté d'être plus informé que ce que vous pouvez l'être, si c'est le cas je vous en félicite, mais je vous inviterais donc, à partir de maintenant, à fréquenter assidûment les commissions.

Dominique HÉBERT : vous l'avez bien vu, si cette convention s'arrête au 31 août c'est parce que nous ne pouvons pas maintenir au-delà la situation avec les différentes associations d'éducation populaire qui intervenaient sur le champ de l'enfance auprès de la ville. Comme vient de le dire Monsieur le Maire, nous avons souhaité travailler avec les services de la ville, et c'était une volonté du bureau municipal, pour étudier une piste qui sorte de la marchandisation du temps de l'enfant et de la marchandisation de l'éducation, puisque cela ne nous semble pas forcément être le plus adapté.

C'est important de pouvoir travailler avec des associations du territoire qui connaissent les lieux, les projets locaux, qui peuvent travailler ensemble avec d'autres associations, enfin avoir un vrai maillage qui se construit de manière intelligente. C'est pour cela que nous avons essayé de creuser le dispositif du SIEG (Service d'Intérêt Économique Général), c'est un dispositif européen et nous avons souhaité travailler dans ce sens en s'appuyant sur une circulaire de 2015. Malheureusement, cela n'a pas été complètement transcrit dans le droit français et aujourd'hui on ne peut pas s'inscrire dans ce cadre, pour travailler avec des conventions d'objectifs, avec les associations, avec un suivi de gestion très précis.

La seule chose qui reste possible aujourd'hui en France, c'est la délégation de service public ou le marché public. La principale différence de la délégation de service public, et c'est pour cela que je n'ai pas voulu que l'on aille dans ce sens, c'est que le prestataire qui obtient le contrat est responsable financièrement s'il y a des difficultés de gestion. Avec la crise du covid, imaginons une association d'éducation populaire en délégation de service public, le covid fait perdre énormément d'argent ou cause des surcoûts importants, et donc elle en aurait été entièrement responsable. La délégation de service public n'a donc pas été retenue et nous allons devoir nous lancer dans le cadre d'un marché public à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin.

Je ne peux pas rentrer dans les détails parce que le marché va bientôt être lancé et on a des règles à respecter. Les choses vont être lancées courant avril, je souhaite que les associations locales répondent à ce marché de façon à ce qu'on puisse travailler avec elles, mais il y a des règles de marchés publics sur lesquelles nous n'avons pas le choix de nous inscrire et de respecter. On le voit aujourd'hui dans la campagne nationale, certains évoquent des difficultés quand on fait appel à trop de cabinets et donc il faut absolument rester dans le droit chemin des règles de marchés publics.

On pourra communiquer en commission quand les choses seront passées, mais ce qui est légal, ce que nous avons pu faire, c'est du sourcing auprès des associations locales pour les inviter à répondre à ces marchés publics. Nous verrons si elles y ont répondu et je l'espère, et si nous pourrons continuer à travailler avec elles. Néanmoins, je pense que c'est un travail à mener, au niveau national dans les prochaines années, pour travailler en réseau avec les grandes associations d'éducation populaire, avec les grandes associations d'élus (France Urbaine ou l'AMF), pour travailler à changer la législation de façon à ce que l'on puisse faire en sorte que l'on dé-marchandise l'éducation et le temps de l'enfant. Aujourd'hui, on voit bien que ce sont les mêmes règles que pour acheter des crayons ou des matériaux, alors qu'il nous semble que cela ne devrait pas être sur les mêmes dispositifs. Je pense que, collectivement, avec nos différents partis politiques, on pourra travailler ensemble pour avancer dans cette voie-là.

Benoit ARRIVÉ : effectivement, je crois qu'il faudra des combats communs d'élus locaux pour faire changer cette loi nationale et faire sortir du champ de la marchandisation les activités socio-éducatives. Cela fait quelques années que c'est en projet, mais je crois qu'il est temps aujourd'hui de revoir le code des marchés publics sur cette question-là, il ne s'agit pas d'acheter des crayons ou des camions mais bien de s'occuper des générations futures, avec des associations qui ont besoin d'être rassurées et de revoir un cadre différent. Ce n'est pas facile pour certaines de répondre aux appels d'offres, ni techniquement, ni administrativement. Il y a aussi le stress pour les salariés, qui voient régulièrement les appels d'offres relancés et je vous invite à nous rejoindre dans ce combat national qu'il faudra mener à la prochaine législature.

Frédéric LEQUILBEC : sur les aspects de simplification de la commande publique, il y a de grandes réformes à lancer au niveau national pour que l'on passe à un achat intelligent des biens et des services pour le public.

Vous parliez, Monsieur HÉBERT, d'avoir fait un peu de sourcing, un peu d'analyse de situation, est-ce que vous avez des craintes que d'autres opérateurs que les locaux se positionnent sur le type de marché que vous préparez actuellement ?

Benoit ARRIVÉ : par définition c'est un appel d'offres public, donc n'importe qui peut répondre, c'est le code des marchés publics. Toutes celles et ceux qui gèrent ce type d'activité au niveau national peuvent répondre. Répondront-ils ou pas ? Ni vous ni moi ne le savons.

19h06 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **1** (Ralph LEJAMTEL)

11 – ASSOCIATION « EN SORTANT DE L'ÉCOLE » - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Dominique HÉBERT

Sur le territoire des communes déléguées de Cherbourg-Octeville et d'Équeurdreville-Hainneville, l'association « En sortant de l'école » déploie un dispositif de signaleurs à proximité de certaines écoles élémentaires. Cette action permet de sécuriser les traversées des élèves sur les passages protégés dédiés, en complément de la mission exercée par la police municipale.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens afin de permettre le financement de cette association et de contractualiser une mise à disposition de locaux.

Dans le cadre de cette convention, la commune met à la disposition de l'association, à titre gracieux, un local situé rue Elsa Triolet, 50130 Cherbourg-en-Cotentin et un local en partage au sein de l'ex-école maternelle Flaubert rue Gustave Flaubert, 50120 Cherbourg-en-Cotentin. Au regard du budget prévisionnel présenté par l'association au titre de l'année 2022, une demande de subvention à hauteur de 54 200 € est sollicitée auprès de la commune.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens de l'association « En sortant de l'école » pour l'année 2022.

19h08 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

12 – RAPPORT SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021

Rapporteur : Bertrand LEFRANC

Conformément aux articles du CGCT, le Maire présente le rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport est une présentation de la situation en matière de développement durable de Cherbourg-en-Cotentin issue de la compilation des évaluations, documents et bilans des plans et programmes en matière de développement durable de la collectivité pour l'année précédente, soit l'année 2020.

Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable par Monsieur Jean-Luc SIMON.

Benoit ARRIVÉ : merci pour cette présentation, j'invite tout le monde à lire ce document.

Bertrand HULIN : c'est une réflexion que je me fais sur l'instant, on est pris, par rapport à ces questions de développement durable dans des aspects complexes, sociaux, économiques, environnementaux et d'un côté, cela a été rappelé par Dominique HÉBERT l'exigence un peu contradictoire des marchés qui rentrent en conflit. Il y a une dialectique un peu bizarre qui se fait, dans cette majorité on a pensé à tout, il y a une réflexion qui se fait autour de l'atelier municipal d'achat public et de ce que pourrait être une commande publique, comme partout en France, c'est un cadre national, avec un achat public socialement et écologiquement responsable. Dans la réflexion à moyen terme est-ce que cet atelier de l'achat public, d'autant plus qu'il est ouvert à l'opposition, ne pourrait-on pas lever ces contradictions entre ces perspectives de développement durable, qui sont nécessaires, et ce que disait Monsieur LEQUILBEC sur la nécessité de l'éducation populaire sur nos territoires, est-ce qu'il n'y a pas quelque chose à élaborer, à réfléchir, afin de lever ces contradictions ?

Gilbert LEPOITTEVIN : oui, pourquoi pas, je pense que l'on peut mettre cela sur la table. Il faut que le législateur s'empare de ces sujets, et c'est un sujet éminemment important. Le cabinet qui travaille avec nous est d'une grande qualité, il nous amène des pistes de réflexion assez éclectiques et on va avoir à se prononcer d'ici quelques mois sur un certain nombre de sujets. Actuellement, on commence à faire une synthèse des travaux que nous avons faits, sur l'alimentation et sur divers sujets. Ce sujet-là n'a pas été traité, il pourra l'être avec l'aide du cabinet. On reviendra en réunion sur ce sujet et on pourra l'intégrer dans nos réflexions.

Comme l'a dit Dominique HÉBERT, il y a plusieurs dispositifs qui aujourd'hui ne sont pas aboutis et notamment le SIEG, c'est quand même venu d'une directive européenne, il est pratiqué dans certains pays d'Europe, mais pas développé en France, puisque le législateur ne s'en est pas occupé pour que juridiquement le SIEG soit reconnu comme tel. Après, il faut se méfier, car on s'est aperçus que la mise en place d'un SIEG n'est pas forcément neutre pour les associations, notamment en termes de gestion.

Le marché peut paraître compliqué pour y répondre, par contre dans sa réalisation c'est plus simple que le SIEG.

Je pense que c'est autour de discussions avec des grandes associations des collectivités que sont France Urbaine et l'AMF, qu'il faut faire comprendre que l'éducation populaire n'est pas une marchandise et donc éviter des dérives comme on a pu en voir avec les EHPAD. Il faut « remettre le métier sur l'ouvrage », interroger les parlementaires, car c'est de leur responsabilité, pour que dans ce domaine de l'accueil des jeunes, cela ne soit pas une marchandisation, sinon on arrive à des dérives comme dans les EHPAD.

Benoit ARRIVÉ : effectivement, je vous invite à travailler les uns avec les autres. Si on peut, à partir de Cherbourg-en-Cotentin, travailler sur une évolution législative et une note que l'on pourrait transmettre à France Urbaine, je crois que ce serait intéressant. Je vous invite à faire ce travail et en tant que vice-président de cette belle association qu'est France Urbaine, je me ferais un plaisir d'aller faire part de vos idées, qui je l'espère pourront faire bouger la logique nationale. Je crois que c'est un vrai sujet à développer dans la prochaine législature que de revenir sur les textes de loi et modifier le code des marchés publics sur un certain nombre de sujets. On parle ici des activités socio-éducatives, mais ce n'est pas les seules, on pourrait aussi intégrer d'autres volets, je pense notamment à l'économie sociale et solidaire et à d'autres secteurs de l'activité sur lesquels il est nécessaire de faire évoluer le code des marchés publics.

Ralph LEJAMTEL : nous savons bien que dans la période le rapport du GIEC est un peu passé au second plan, et on comprend pourquoi, donc évidemment la présentation que fait Monsieur SIMON, qui est la déclinaison de ce que Bertrand LEFRANC a fait en commission, est évidemment très importante.

J'en profite, par rapport à cet Agenda 21 qui est présenté, pour prolonger les échanges lors de la commission. Premièrement pour dire qu'évidemment le sujet du logement est déterminant, que ce soit le logement neuf, ou le logement à réhabiliter, ou les logements collectifs, ou les logements particuliers. Il y a plusieurs choses que je voulais verser au débat ce soir, d'abord dans les projets que la collectivité met en place, en lien avec un certain nombre de partenaires, il y a une idée de tenir compte d'énergies moins chères, et donc il y a un certain nombre de projets sur des possibilités d'aller vers des chaudières au bois, d'autant plus que la chaudière des Provinces fait la démonstration de sa plus-value, au travers les études qui ont pu être faites par le Cabinet SAGE.

En revanche, on s'aperçoit que, y compris dans ces sujets de chaufferie de biomasse avec parfois un complément gaz, il y a de fortes disparités pour les habitants suivant qu'ils soient dans des endroits qui ont été réhabilités thermiquement ou dans des endroits qui ne l'ont pas été. Notamment sur un endroit, que je connais très bien, le quartier des Provinces où je travaille depuis longtemps, ce sont des logements qui ont été construits en 1978 et on voit bien que ceux qui ont bénéficié d'une rénovation thermique, d'une réhabilitation, ont des coûts moins chers que ceux qui n'en ont pas bénéficié.

Il y a vraiment un enjeu, que la collectivité au travers de l'Agenda 21 et au travers des plans stratégiques patrimoniaux des bailleurs, qui devront tenir compte de cette nouvelle réalité qui est celle des prix de l'énergie, d'avoir une démarche très ambitieuse pour rétablir d'abord la sobriété et l'équité entre les habitants. Par ailleurs, un certain nombre de locataires, dont certains logements collectifs, voient parfois des prix très élevés, notamment quand le recours au gaz est plus important ou quand on n'est pas dans un cadre de chaufferie collective et on a vu à quel point les prix du gaz ont pu exploser ces derniers mois, en dépit du bouclier qui a été mis en œuvre. Il est évident qu'il y a un enjeu déterminant, la collectivité, dans les acteurs qu'elle reçoit, défend les projets de chaufferie qui sont innovants et qui sont des chaufferies sur des énergies renouvelables.

Je remercie Monsieur SIMON et Bertrand LEFRANC, dans le cadre de sa délégation, d'avoir parlé de l'atelier public d'urbanisme, puisque c'est un outil déterminant. Il est transversal, il met un certain nombre d'experts, un certain nombre de fonctionnaires de la ville, un certain nombre de services, en prise avec tous les projets qui leur sont proposés et évidemment il le fait dans une démarche de transversalité pour tenir tous les bouts, c'est-à-dire la question de l'empreinte carbone de construction, la question de l'habitabilité, la question de l'usage, la question paysagère, et donc c'est un outil, qui dans la durée, est susceptible de répondre à un certain nombre de défis que l'Agenda 21 a identifiés. Je pense que c'est important de le dire.

L'atelier d'urbanisme travaille sur une initiative à l'automne, autour des « Cités jardins », puisque Cherbourg-en-Cotentin est une ville paysagère. Autour des « Cités jardins » on verra que cet atelier ce n'est pas seulement des experts qui édictent des règlements mais c'est une équipe pluri-professionnelle qui propose un certain nombre d'éléments pour pouvoir faire participer les habitants, qui seront associés à cette initiative au printemps.

Un élément pour finir sur l'Agenda 21, on voit bien que ce qui va se passer dans le quartier Charcot Spanel sera décisif puisqu'on va construire du neuf, on va réhabiliter, on va résidentialiser et la collectivité va faire le choix d'un bureau d'études dont le travail sera précisément de mettre tout cela en musique, de coordonner. Il y a vraiment un enjeu qui est essentiel et la collectivité peut quand même se prévaloir de mettre en place les outils, qui ne permettront peut-être pas de répondre à tous les défis, mais en tout cas d'avoir des réponses de long terme et au long cours, et à côté desquels on ne peut pas passer aujourd'hui.

19h31 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

13 – BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Benoit ARRIVÉ : nous allons passer au budget primitif 2022, je vous rappelle que l'on a fait le débat d'orientations budgétaires au dernier conseil, conformément à la loi. Cette fois-ci c'est le vote du budget, et nous n'avons pas vocation à refaire le débat qui a déjà eu lieu et je vais laisser Gilbert LEPOITTEVIN vous préciser un certain nombre de choses.

Ce qu'il faut retenir, c'est la volonté d'investir massivement, la bonne santé financière, la stratégie globale, et tout cela sans augmenter la fiscalité. Depuis quelques jours, on voit ici et là, des communes qui augmentent la fiscalité de 15 à 25 %, pour compenser l'augmentation énergétique, le coût du covid, et vous savez que la ville a engagé plus de 4 millions d'euros, ce ne sera pas le cas de Cherbourg-en-Cotentin. Nous arrivons à financer nos 210 millions d'euros d'investissement, y compris à financer ce beau Palais des Sports à Chantereyne, sans augmentation de la fiscalité, contrairement à ce qui va se passer ailleurs en France, dans des villes ou dans des agglomérations.

L'adoption du budget primitif est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'année. Il permet ainsi la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la municipalité.

Le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 145 714 743 € en section de fonctionnement et à 82 506 736,88 € en section d'investissement.

Le budget annexe du camping s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 160 455 € en section d'exploitation et à 20 155 € en section d'investissement.

Le budget annexe panneaux photovoltaïques s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 110 375 € en section d'exploitation et à 77 602 € en section d'investissement.

Le budget annexe creusement de fosses s'équilibre à 31 000 € en section d'exploitation. Il ne possède pas de section d'investissement.

Le budget annexe du port de plaisance s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 2 730 762 € en section d'exploitation et à 663 181 € en section d'investissement.

Le budget des locations s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 284 495 € en section d'exploitation et à 191 301 € en section d'investissement.

Le budget annexe des parkings s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 535 024 € en section d'exploitation et à 113 579 € en section d'investissement.

Le budget primitif 2022 du centre de santé figure dans la maquette générale du budget 2022 présenté ce jour mais a déjà été voté par délibération 2021_272 du 15 décembre 2021. Il ne fera donc pas l'objet d'un vote aujourd'hui.

Le conseil municipal a :

- voté par chapitre les budgets primitifs 2022 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette du budget primitif 2022 et du rapport de présentation de ce dernier,
- autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

- voté les subventions aux associations telles qu'elles figurent en annexe de la maquette du budget (en annexe) et autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs avec les associations pour les subventions inférieures à 23 000 €.

Benoit ARRIVÉ : merci Gilbert pour le travail de présentation de ce budget, c'est toujours un moment important pour la collectivité. Je voudrais aussi remercier Franck DUVAL et l'ensemble des services autour de la direction générale et autour de la direction des finances pour l'immense travail qui est fait.

Je crois que ce budget « post-covid » affiche notre ambition de modernisation, il y a un certain nombre de travaux, de chantiers, dans la ville, cela est lié à notre engagement de campagne d'appuyer sur l'accélérateur, de profiter de la force de Cherbourg-en-Cotentin pour poursuivre notre ambition de modernisation, de renouvellement de cette ville et de son cadre de vie, d'adaptation de Cherbourg-en-Cotentin aux usages de notre époque. De préparer aussi l'avenir, c'est le cas actuellement avec les travaux du bus nouvelle génération (pilotés par l'agglomération), avec les rues piétonnes, avec Chantereyne et sur certains autres sujets. Notamment, le logement, la solidarité, le lien entre les générations et le développement de nos grands services publics. On a vu à quel point les services publics pouvaient être utiles durant la crise du covid. Celles et ceux qui critiquaient les services publics le font un peu moins en ce moment, même si on peut s'inquiéter sur un certain nombre d'annonces qui sont faites dans le cadre de l'élection présidentielle, mais c'est un autre sujet.

Je crois que nous sommes aujourd'hui sur la ligne que nous nous sommes tracée, qui consiste à créer la ville de demain, une ville moderne, à la hauteur des enjeux, la quatrième ville de Normandie, une ville qui rattrape son retard sur un certain nombre de sujets, une ville agréable, moderne, solidaire et aidante, active sur les questions environnementales, bref une ville qui donne envie d'y vivre et qui permet à tous d'y vivre dans les meilleures conditions possibles, tout en pouvant pratiquer des activités sportives et culturelles, tout cela sans augmentation des taux de fiscalité.

Gérard DUFILS : la Coopérative Citoyenne estime aujourd'hui que les enjeux climatiques et écologiques doivent être placés au premier rang de nos préoccupations. Les bouleversements climatiques autant que les crises géopolitiques ont des conséquences lourdes dont les personnes les plus fragiles sont les premières à souffrir, la guerre en Ukraine vient de nous le rappeler avec force.

Aujourd'hui, le budget présenté ne permettra pas de relever le défi qui en découle. La Coopérative Citoyenne constate aussi que la démocratie affichée par l'exécutif municipal n'est qu'une apparence, avec un manque de transparence sur plusieurs dossiers. La démocratie, pratiquée par l'exécutif, ne peut répondre à la crise que nous vivons localement et nationalement. C'est pour ces raisons, principalement, que les élus de la Coopérative Citoyenne ne voteront pas « pour » ce budget.

Benoit ARRIVÉ : au moins les choses sont claires. Un vote « contre » au budget vous place de facto dans l'opposition. Les choses sont désormais claires pour celles et ceux qui n'avaient pas encore compris. Je vous remercie de cette clarification.

Je vais vous apporter quelques éléments de réponse, d'abord vous dire que je vous invite à faire un certain nombre d'additions, quand vous les aurez faites, vous verrez que l'on consacre beaucoup d'argent public à ces questions de transition écologique et environnementale, je ne vais pas vous redonner les chiffres. On vous a présenté tout à l'heure le dossier Chantereyne, qui est par nature même, un dossier de transition environnementale et écologique. J'ai passé beaucoup de temps à vous expliquer que l'on faisait le choix de rénover la ville sur elle-même plutôt que de construire à la périphérie sur des terres agricoles, si ça ce n'est pas un engagement écologique fort, il faudra m'expliquer ce que c'est.

Il y a des travaux aujourd'hui un peu partout, on est en train de réaliser le bus nouvelle génération, en partenariat avec l'agglomération, si ça ce n'est pas un engagement fort en termes de transition écologique, je dois vous avouer, Monsieur, que ne sais pas ce qui en est, et je pourrais comme cela démultiplier les exemples. Faites les additions et vous verrez à quel point Cherbourg-en-Cotentin prépare l'avenir, y compris sur ces questions de développement durable et l'excellent rapport qui vous a été présenté tout à l'heure par Jean-Luc SIMON confirme mes propos.

Sur la question de transparence et de démocratie participative, je vous invite aussi à regarder ce que l'on fait et ce qui est fait ailleurs. On vient de mettre, sous la direction de Noureddine BOUSSELMAME, une nouvelle délégation, avec un certain nombre de moyens. On vient de mettre en place les ateliers citoyens de proximité, les pétitions citoyennes, j'ai quand même le sentiment que l'on fait un certain nombre de choses et comme on change aussi notre façon de faire, y compris sur Chantereyne, pour la première fois le Maire n'était pas dans le jury et c'est bien les utilisateurs qui ont participé au jury. J'ai donc le sentiment que l'on avance.

Quant au fond de votre question, je ne crois pas que c'est la démocratie que vous voulez évoquer, la démocratie on la fait avec les habitants, vous voulez entrer dans la co-gestion. Je vous rappelle que pour être dans l'exécutif il faut gagner les municipales et les municipales vous les avez perdues et nous les avons remportées. Avec le vote de ce soir, vous refusez de voter le budget, vous venez clarifier quelle est votre position.

On continuera ici à faire du développement durable comme on souhaite le faire, à créer la ville de demain en étant soucieux de l'environnement, comme on l'avait expliqué dans notre programme municipal, et on le fera sans vous. C'est dommage mais vous aurez ainsi la possibilité d'assumer vos propres choix.

Jean-Michel MAGHE : pas de commentaires sur le budget, nous sommes dans l'opposition et nous y restons.

J'avais posé une question en commission, vous présentez un budget qui effectivement a été construit avec des données de fin 2021, on sait qu'aujourd'hui, compte tenu de la crise internationale, il y a une évolution rapide et importante d'un certain nombre de coûts, de dépenses, que ce soit des approvisionnements de matières premières, que ce soit de l'énergie ou que ce soit les coûts salariaux, comment on l'intègre ? Comment on va traiter ? Est-ce que vous avez déjà exploré des pistes ? Il y aura sûrement un budget supplémentaire, est-ce qu'on va commencer à revoir un décalage des investissements ? Toucher au fonctionnement ? Pour 2023 peut-être une augmentation des impôts ?

Je ne vous demande pas « la boule de cristal », je demande simplement si aujourd'hui il y a déjà une réflexion d'engagée, parce que je pense que c'est important, sur cet impact du budget.

Deuxième question : j'ai lu dans un paragraphe de la présentation que la DGF baissait parce qu'il y avait une baisse de la population, est-ce que vous pouvez nous en dire deux mots, sur la volumétrie de cette baisse ?

Benoit ARRIVÉ : je reviens tout d'abord sur la réponse faite à Monsieur DUFILS, il y a des annonces à venir sur la question de l'éclairage public, comment on investit pour faire des économies d'énergie, je fais le lien avec la réponse que je vous ai faite sur le développement durable.

Pour vous répondre, Monsieur MAGHE, effectivement nous travaillons ce budget avec les données qui sont les nôtres. Le PPI c'est 210 millions d'euros, on surveille de très près les impacts d'évolution du coût des consommables, comme partout, on surveille aussi les impacts de l'évolution du carburant, on commence à chiffrer, c'est à peu près 200 000 € de surcoût pour la ville. Ce sont des sujets que l'on évoque avec le gouvernement, on surveille aussi les annonces du candidat MACRON, que vous soutenez, y compris sur les annonces post élections présidentielles. S'il les gagne, on a bien compris aujourd'hui que les collectivités seront appelées à contribution, puisqu'on s'aperçoit que finalement « le quoi qu'il en coûte » aura un prix et que ce sont les françaises et les français et les collectivités qui seront amenés à mettre la main à la poche.

Lorsque l'on aura l'ensemble des données, on sera peut-être à même de revoir éventuellement un certain nombre de budgets de fonctionnement ou d'investissement. Mais à ce stade, la force financière de Cherbourg-en-Cotentin nous permet d'y faire face, même si on a un certain nombre de questions à se poser, comme toutes les communes de ce pays, notamment sur l'augmentation des coûts énergétiques, des carburants et des déplacements. C'est aussi pour cela que les services, à la demande des adjoints et de moi-même, commencent à travailler sur des véhicules électriques, y compris pour des camions de chantier, des camions de travail qui sont fortement consommateurs, on essaye donc d'anticiper.

A ce stade on peut faire face, c'est pour cela que l'on n'augmentera pas les taux de fiscalité. Notre objectif c'est de ne pas augmenter les taux de fiscalité sur le mandat, si on a des choix à faire, on les fera en responsabilité, mais la vie n'est jamais un long fleuve tranquille et la vie municipale n'en est pas un non plus. En fonction, à la fois des décisions du futur gouvernement (et là je crains le pire pour les collectivités), mais aussi de l'évolution externe, on s'adaptera. La seule chose que l'on a chiffrée, parce que c'est la seule donnée que l'on ait, c'est le coût du carburant et c'est un surcoût de 200 000 € sur le budget municipal, le reste est en attente de chiffrage. Les choses vont très vite, il y a eu le covid, qui est encore là, il y a malheureusement la guerre en Ukraine, il y a une tension internationale, et tout cela aura forcément un impact sur le budget.

Aujourd'hui on tient, on avance, les travaux démarrent, on vous les présente conseil après conseil, bureau après bureau, et on tient notre plan de marche, notre feuille de route et on s'adaptera si on a besoin de s'adapter.

Gilbert LEPOITTEVIN : sur le coût des carburants, c'est en gros, 250 000 € supplémentaires, sur le coût des matériaux, cela évolue entre 15 et 30 %, donc cela aura forcément des impacts. On verra lorsqu'il y aura des appels d'offres et que l'on ouvrira les plis quel est l'impact du coût des matériaux, si tant est que l'on puisse les avoir, il y a une double problématique, le prix des matériaux et la rareté des matériaux.

Monsieur MAGHE, vous êtes élu depuis longtemps, vous avez été maire, vous savez aussi que ce n'est pas un long fleuve tranquille et que les adaptations on les a faites, quand il y a eu la baisse de la DGF, le pacte de Cahors et avec la nouvelle loi de finances 2023 nous nous adapterons et nous reverrons nos politiques en temps venu, s'il faut les revoir.

Frédéric LEQUILBEC : puisque chaque groupe réprecise son positionnement, vous ne serez pas étonné de constater que nous nous abstenons. Nous sommes un groupe minoritaire, un groupe d'opposition, mais d'opposition constructive, c'est bien pour cela que nous choisissons l'abstention et pas le vote « contre ». Il est évident que cette ville n'est pas mal gérée, nous n'avons pas les mêmes arbitrages, nous n'avons pas les mêmes choix sur un certain nombre de priorités d'investissement, de choix de fonctionnement, ou des rythmes d'action, cependant la ville à des marges de manœuvre, elles sont consacrées dans ce budget primitif, on ne peut que s'en réjouir. Nous nous abstenons, mais je voulais préciser la position du groupe. C'est un vote minoritaire différenciant, mais qui n'est pas un vote de sanction. Il restera la touche n°2 (contre) si nous constatons au cours du mandat que la tendance de gestion n'est pas en ligne avec ce qu'on imagine de l'avenir de la ville.

Benoit ARRIVÉ : je vous remercie de reconnaître que vous pensez que la ville est bien gérée.

20h03 Votants : **55**

Pour : **40** Contre : **2** Abstentions : **13** NPPV : **0**

14 – FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTION DIRECTES LOCALES POUR 2022

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

La loi de finances pour 2020 a confirmé la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Après un dégrèvement de 30 % en 2018 et un deuxième de 65 % en 2019, 80 % des foyers fiscaux n'ont plus de taxe d'habitation depuis 2020.

Pour les 20 % restants, l'allègement a été de 30 % en 2021, sera de 65 % en 2022 et 100 % en 2023.

En contrepartie, depuis 2021, la commune de Cherbourg-en-Cotentin perçoit la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Le produit de foncier bâti transféré étant supérieur à la perte de produit de TH, il lui est appliqué un coefficient correcteur (Coco) sur ses produits fiscaux, afin de neutraliser les effets de la réforme. Pour 2022, ce dernier est estimé à 1,5 M€.

En revanche, la commune continue de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (THRS), au taux de TH voté en 2019, soit 15,97 %. Le produit est évalué à 0,8 M€ pour 2022.

Le budget 2022 a été construit sur une stabilité des taux de foncier bâti et non bâti et sur une hypothèse d'augmentation des bases de 3,4 % (actualisation législative), ainsi que 0,5 % d'augmentation physique.

	Taux 2021	Taux 2022	Variation 2022/2021
Taxe foncière bâti	46,22 %	46,22 %	0,00 %
Taxe foncière non bâti	39,88 %	39,88 %	0,00 %

Le conseil municipal a autorisé le maintien des taux des contributions directes locales de Cherbourg-en-Cotentin en 2022 et les a fixées comme il suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,22 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,88 %.

Jean-Michel MAGHE : tout d'abord, j'avais posé une question concernant la baisse de la DGF et la valorisation de la baisse de la population qui était associée ?

Sur l'évolution des taux, on votera « contre » parce que, à la création de Cherbourg-en-Cotentin, on avait un principe d'évolution des taux et aujourd'hui vous nous donnez des pourcentages, mais ce qui serait intéressant c'est de savoir l'évolution en euros. Pour une valeur moyenne, par exemple de 1 800 € de valeur locative moyenne sur Querqueville, quelle somme cela va faire en termes d'augmentation ? C'est 0,27 % par an jusqu'en 2029, c'est-à-dire pratiquement 2,1 %.

Benoit ARRIVÉ : vous venez de faire le calcul, cela ne fait pas beaucoup d'euros.

Jean-Michel MAGHE : cela ne fait pas beaucoup, mais quand vous avez des personnes veuves qui sont dans leur maison et quand vous augmentez de 30 à 40 euros par an la taxe foncière, ce n'est pas négligeable. Si vous le permettez, Monsieur le Maire, j'ai aussi envie de faire un trait d'humour, je pense que je ne suis pas le seul à perdre la mémoire que ce qui a été dit avant les élections de 2020.

Benoit ARRIVÉ : si on prend une base de 1 800 €, à Querqueville, à 0,27 %, cela fait 4,86 € et non pas 40 €. Même si vous projetez sur 10 ans, cela fait 40 €, cela ne me paraît pas insurmontable, je vous rappelle que c'est moins que la baisse des APL, décidée par le gouvernement que vous soutenez.

Je vous rassure, j'ai une excellente mémoire et je me permettrais de vous rappeler que l'on a pris cette décision ensemble, nous l'avons tenue, jusqu'au moment où, là-aussi le Président que vous soutenez, décide, sans concertation aucune avec les collectivités, de supprimer la taxe d'habitation et de nous priver, même s'il y a une compensation, de la part dynamique que l'on avait auparavant.

Je pourrais aussi vous parler de la baisse des impôts de production, qui prive la ville et l'agglomération de recettes fortes. Je pourrais aussi vous présenter les annonces du candidat que vous soutenez, qui montrent qu'il va s'attaquer aux finances locales et aux ressources des collectivités dans les mois qui viennent.

Je maintiens que nous avons tenu notre engagement, que l'on est effectivement, sur certaines communes déléguées, sur une très, très légère augmentation, mais qui ne me paraît pas insurmontable au regard de ce que la commune nouvelle apporte dans ces mêmes communes déléguées. Je peux aussi vous rappeler les millions d'euros que la ville injecte sur le territoire de Querqueville, vous rappeler les investissements que l'on fait à Querqueville, que vous n'auriez jamais pu faire sans la création de Cherbourg-en-Cotentin, et c'est pour cela qu'à l'époque, vous avez soutenu le projet de commune nouvelle. Cela a commencé par le toit de l'église de Querqueville, ça s'est poursuivi sur un certain nombre d'investissements et je pourrais démultiplier les choses. C'est aussi bien moins fort que ce que Querqueville aurait dû augmenter les taux de fiscalité s'il n'y avait pas eu la création de Cherbourg-en-Cotentin, soyons précis jusqu'au bout.

20h11 Votants : **55**

Pour : **44** Contre : **2** Abstentions : **9** NPPV : **0**

15 – PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES – GROUPEMENT DE COMMANDES – COMMUNE / CCAS

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Dans le cadre des diverses missions et activités qu'exercent respectivement la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin, il est constaté de nombreux besoins similaires, et ce tant en termes de fournitures que de services.

Les prestations de services d'assurances entrent dans le champ des prestations pour lesquelles un groupement de commande présente un intérêt, et ce tant d'un point de vue économique (massification des achats) qu'organisationnel (gestion centralisée de la procédure de passation des marchés). Une procédure de marchés publics sera donc lancée sur la base d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert ou procédure avec négociation), procédure qui fera l'objet d'une décomposition en lots par nature de risques (dommages, flotte automobile, prévoyance ...).

Le conseil municipal a adopté le principe du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin pour les prestations de services d'assurances, a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention constitutive du groupement de commande pour les prestations de services d'assurances entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin et le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin et a désigné Monsieur Gilbert LEPOITTEVIN, titulaire et Madame Nathalie RENARD, suppléante, comme membres de la CAO du groupement.

20h12 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

16 – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DU « SCHEMA DIRECTEUR POUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES »

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Afin d'accélérer le déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) ouvertes au public et d'en assurer la cohérence territoriale, le code de l'énergie, prévoit la possibilité, pour les collectivités ou établissements publics, de réaliser un schéma directeur de développement des IRVE, appelé « SDIRVE ».

Le schéma directeur aboutit sur un programme de déploiement précis, mentionnant le nombre de bornes, leur nature, leur puissance, leur emplacement. Il intègre aussi un plan de financement sur 3 ans. La commune de Cherbourg-en-Cotentin avait mis en œuvre un premier programme de déploiement de 22 bornes. Ce premier déploiement et l'exploitation-maintenance du parc avaient été commandés en groupement de commandes avec le SDEM50, les communes d'Avranches et de Saint-Lô. Un groupement avec les mêmes membres a aussi été constitué pour permettre l'acquisition de nouvelles bornes.

L'étude sur le département de la Manche est estimée à 48 000 € TTC, avec une part pour la commune de Cherbourg-en-Cotentin qui ne devrait pas excéder 9 000 € TTC. Une demande de soutien auprès de la caisse des dépôts a été faite par le SDEM50, elle pourrait couvrir 50 % de la dépense.

Le conseil municipal a adopté le principe du groupement de commandes entre les communes membres du groupement et le SDEM50, mandataire, afin de coordonner la procédure de désignation des opérateurs économiques en charge des études, de la concertation et de l'élaboration d'un schéma directeur d'infrastructures de recharge de véhicules électriques pour le Département de la Manche, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à solliciter toute subvention liée à cette étude et aux investissements qui seront prévus au schéma directeur.

20h13 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

17 – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

Les collectivités ont l'obligation de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, il permet de faciliter le paiement par les usagers des avis de sommes à payer et des factures émises par les collectivités ; il est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimales. La mise en place d'un système de paiement dématérialisé est obligatoire, mais son utilisation reste facultative pour les usagers.

L'offre de paiement PayFIP proposée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) permet de respecter cette obligation. Avec l'utilisation du site sécurisé de la DGFIP, seul le coût du service bancaire reste à la charge de la collectivité. Il s'élève à 0,05 € HT par paiement + 0,25 % (0,5 % si carte hors zone euro) du montant de la transaction pour les transactions supérieures à 20 € et 0,03 € par paiement + 0,20 % du montant de la transaction pour les transactions inférieures à 20 €. Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évolution.

Le conseil municipal a approuvé la mise en place du paiement par internet et l'adhésion au service de paiement en ligne, approuvé la signature des conventions d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques et des formulaires nécessaires et autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20h13 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

18 – CONSTRUCTION D'UN POLE PETITE ENFANCE – AUTORISATION DE PROGRAMME (18D00269) – REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°1/2022 – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT N°1/2022

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

En 2018, la commune a créé l'autorisation de programme pour la construction d'un pôle petite enfance. Les années suivantes, le conseil municipal a été amené à délibérer pour actualiser le montant des crédits de paiement alloués chaque année à l'opération.

Compte tenu du déroulement des travaux, il est nécessaire aujourd'hui de prévoir des crédits de paiement sur l'exercice 2022 de la manière suivante, sans augmentation du total du programme par rapport à la dernière actualisation :

Total AP 2018-2022	6 004 176,00 €
CP 2018	188 702,95 €
CP 2019	944 081,88 €
CP 2020	1 653 236,79 €
CP 2021	1 424 834,35 €
CP 2022	1 793 320,03 €

Le conseil municipal a autorisé l'actualisation des crédits de paiement.

20h14 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

19 – COOPERATIVE DU BECQUET – AUTORISATION DE PROGRAMME (16D00028) – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT N°1/2022

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

En 2015, la commune déléguée de Tourlaville a créé l'autorisation de programme pour la coopérative du Becquet. Les années suivantes, le conseil municipal a été amené à délibérer pour actualiser le montant des crédits de paiement alloués chaque année à l'opération.

Compte tenu du déroulement des travaux sur 2021 et du décalage des paiements restants sur l'exercice 2022, il est nécessaire aujourd'hui de prévoir des crédits de paiement sur l'exercice 2022 de la manière suivante, sans augmentation du total du programme par rapport à la dernière actualisation :

Total AP 2016/2022	3 169 442,00 €
CP 2016	4 726,00 €
CP 2017	129 841,54 €
CP 2018	923 731,03 €
CP 2019	1 591 170,84 €
CP 2020	218 489,00 €
CP 2021	25 296,23 €
CP 2022	276 187,36 €

Le conseil municipal a autorisé l'actualisation des crédits de paiement.

20h14 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

20 – RECONVERSION DU SITE DE LA POLLE POUR AMENAGEMENT TENNISTIQUE ET RENOVATION DU STADE DES FOURCHES – AUTORISATION DE PROGRAMME (18D00329) – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT N°1/2022

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

En 2018, la commune a créé l'autorisation de programme pour la reconversion du site de la Polle pour aménagement tennistique et rénovation du stade des Fourches. Les années suivantes, le conseil municipal a été amené à délibérer pour actualiser le montant des crédits de paiement alloués chaque année à l'opération.

Compte tenu du déroulement des travaux, il est aujourd'hui proposé d'actualiser les crédits de paiement de cette opération de la manière suivante, sans augmentation du total du programme par rapport à la dernière actualisation :

Total AP 2018-2022	5 379 997,00
CP 2018	41 975,18 €
CP 2019	1 772 619,21 €
CP 2020	1 940 493,17 €
CP 2021	953 367,57 €
CP 2022	671 541,87 €

Le conseil municipal a autorisé l'actualisation des crédits de paiement.

20h15 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : Abstentions : **0** NPPV : **0**

21 – CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD) – APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS 2022/2026 ET DE LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

Rapporteur : Anne AMBROIS

Nonobstant la création de la communauté d'agglomération Le Cotentin au 1^{er} janvier 2017 et la constitution concomitante d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), le Maire et les élus de la commune Cherbourg-en-Cotentin ont souhaité maintenir un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) pour prendre en compte les spécificités urbaines propres à cette dernière.

Le plan d'action 2022-2026 a été élaboré à partir de la nouvelle stratégie nationale autour de 4 axes.

- axe 1 : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention auprès des jeunes,
- axe 2 : aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger,
- axe 3 : prendre en compte la population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance,
- axe 4 : organiser la gouvernance aux différentes échelles de territoire.

Le conseil municipal a émis un avis favorable sur le plan d'actions du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance 2022-2026, ainsi que sur la composition de l'assemblée plénière (en annexe) afin qu'elle puisse se réunir au 1^{er} semestre 2022.

Karine HÉBERT : nous soulignons le travail qui est fait et qui est vraiment nécessaire, nous sommes juste étonnés de ne pas avoir eu de propositions de participation pour les groupes dits « d'opposition », la liste des participants est longue et nous aurions pu être inclus.

Anne AMBROIS : les habitants sont conviés dans les groupes et vous pourrez y participer à ce titre.

Karine HÉBERT : en tant qu'habitants bien évidemment, mais en tant qu'élus il aurait été souhaitable que nous ayons cette proposition également.

Benoit ARRIVÉ : Frédéric LEQUILBEC y sera, dans le cadre de ses fonctions, il aura le plaisir de vous représenter.

Karine HÉBERT : oui, pour l'agglomération, mais nous sommes ici en conseil municipal.

Benoit ARRIVÉ : on sait aussi comment fonctionne l'agglomération, c'est différent car il n'y a pas de minorités, il n'y a qu'une seule majorité et on en fait partie, bien heureusement. Monsieur LEQUILBEC siègera, dans les fonctions qui sont les siennes, et je crois qu'il pourra aussi représenter votre groupe. On ne va pas, à Cherbourg-en-Cotentin, associer tous les conseillers, groupe par groupe, sur l'ensemble des sujets. Ce n'est pas comme cela que fonctionnent nos collectivités en France. Je trouve que l'on vous associe largement sur tous les sujets, on a parlé tout à l'heure des commissions, mais il y a une règle qui s'applique en fonction du résultat des élections municipales, et je crois qu'on l'applique, ne nous demandez pas à chaque fois de vous associer sur l'ensemble des sujets.

La question du CLSPD est aussi extrêmement encadrée, on vous fait une liste de propositions qui correspond à l'encadrement légal et je vous redis que votre collègue, Monsieur LEQUILBEC, qui a une responsabilité à l'agglomération, siègera à ce titre et pourra représenter son statut à l'agglomération, mais également votre groupe politique.

Camille MARGUERITTE : nous demandons régulièrement à être associés de plus près à certaines décisions. Nous avons quand même eu quelques voix au résultat des élections municipales et nous avons « en off » quelques réflexions sur le fait que l'on ne tient pas les bureaux de vote, et bien je voudrais vous dire que cela marche dans les deux sens. Quand on n'est pas associés aux groupes de réflexion et bien on n'a pas forcément non plus envie de participer aux bureaux de vote.

Benoit ARRIVÉ : Madame MARGUERITTE, vous ne vous exprimez pas souvent, mais je crois que vous avez perdu une occasion de vous taire...

Camille MARGUERITTE : non, non, non, je n'ai pas perdu une occasion de me taire, cela ne peut pas être à géométrie variable. On ne peut pas « se prendre des disques » parce qu'on ne participe pas à la vie collective et on ne peut pas « se prendre un disque » ici, quand nous on demande des choses, on ne les a pas.

Je voudrais quand même juste vous dire que cela fait plusieurs mois que je suis censée être associée à « Cœur de ville » et je n'ai jamais reçu un mail, j'attends toujours.

Benoit ARRIVÉ : je tiens à vous rappeler que la participation aux bureaux de vote est encadrée par les textes, Yoann BOSSÉ peut les mettre à votre disposition, la participation et la tenue d'un bureau de vote n'est pas un choix ou une question à géométrie variable, c'est la loi. Vous devez tenir un bureau de vote du fait de votre simple statut de conseiller municipal....

Camille MARGUERITTE : (sans micro et inaudible).

Benoit ARRIVÉ : ne mélangez pas les sujets, je veux bien qu'on discute, mais écoutons nous. Je vous redis que la participation des conseillers municipaux est prévue dans les commissions et dans un certain nombre d'instances, je peux aussi vous renvoyer à la fréquentation des commissions si vous insistez, mais la tenue des bureaux de vote n'est pas au choix de l'élu, c'est lié au statut de conseiller municipal et c'est une obligation. La non-participation, non justifiée, à un bureau de vote peut aller, et le législateur l'a prévu, jusqu'à la démission d'office, je me permets de vous le rappeler.

Camille MARGUERITTE : (sans micro et inaudible).

Sébastien FAGNEN : sur « action cœur de ville », Madame MARGUERITTE, nous avons eu l'occasion d'en échanger par mail...

Camille MARGUERITTE : (sans micro et inaudible).

Sébastien FAGNEN : vous me permettez de finir Madame MARGUERITTE ? C'est possible de faire preuve d'un peu de civilité dans cette assemblée ?

Camille MARGUERITTE : (sans micro et inaudible).

Sébastien FAGNEN : ça va, c'est pas un cirque, prenez la parole en allumant le micro. Lorsque vous avez la gentillesse de nous poser une question, ayez au moins la décence d'écouter la réponse.

Nous en avons échangé, j'ai transmis votre adresse mail à notre chargée de projet « action cœur de ville » et donc, j'en viens à la réponse, le comité de pilotage ne se réunit pas « tous les 4 matins », il se réunit deux fois par an, et au prochain, qui se tiendra au deuxième semestre 2022, vous serez conviée.

Juste une petite précision sur les différents échanges que pouvons avoir les uns et les autres, je suis tout à fait disposé à présenter le plan d'actions cœur de ville en commission 4, je l'ai fait d'ailleurs. A cette commission, à laquelle participait Jean-Michel MAGHE, le Cercle du Cotentin n'était pas représenté, de même qu'il n'était pas représenté aux commissions 3 et 4 la semaine dernière. Le maire l'a évoqué à l'instant, les commissions sont devenues des espaces de débat, de présentation, où tous les membres de l'exécutif, Maires délégués, Maires adjoints, le Maire lui-même si besoin, sont disponibles pour pouvoir en échanger, sur des sujets de fond, au-delà de l'examen des seules délibérations qui sont appelées à être votées en conseil municipal.

Participons à ces commissions et si vous souhaitez que j'intervienne sur le plan « action cœur de ville », au-delà du prochain comité de pilotage, je le ferai bien volontiers.

Karine HÉBERT : au regard de ces échanges, je ne voudrais pas qu'il y ait des malentendus, je veux juste rappeler que le Cercle du Cotentin participe aux bureaux de vote à un pourcentage très élevé. Que ce soit les élus ou les membres du Cercle du Cotentin, ils répondent favorablement pour la participation aux bureaux de vote et le taux de participation est vraiment important.

Après, pour les commissions, comme tout à chacun il peut s'avérer que des dispositions personnelles nous empêchent d'être disponibles, que ce soit le Cercle du Cotentin ou d'autres membres de ce conseil municipal, cela nous arrive à tous d'être absents une fois ou deux à certaines commissions ou réunions.

Benoit ARRIVÉ : Madame HÉBERT, puisque vous avez lancé le débat public, je vais vous répondre.

Effectivement on peut être absent et s'excuser pour ne pas tenir un bureau de vote. Certains le font, c'est quelque chose que l'on accepte. Mais je vous renvoie au texte, le texte dit que les conseillers municipaux doivent présider un bureau de vote, ce que la plupart font, sauf cas exceptionnel, et on peut être absent, ce que je comprends.

Ce que je n'accepte pas, c'est qu'un élu, et on peut vous transmettre les mails ou les rendre publics, nous explique qu'il ne tiendra pas un bureau de vote, non pas parce qu'il est indisponible, mais parce qu'il n'a pas eu le bureau de vote qu'il demandait. Ça, ce n'est pas prévu dans les textes. Vous êtes affecté à un bureau de vote, on vous envoie suffisamment à l'avance des propositions, certains tardent à répondre, et donc on affecte des Présidents sur d'autres bureaux de vote.

Ce que je dis ce soir, pour « crever l'abcès » puisque vous m'y avez invité, il est acceptable de ne pas être là, on ne rentre pas dans les détails et on ne demande pas de mot d'absence, ce qui est inacceptable ce sont les 3 ou 4 élus qui ont refusé de tenir un bureau de vote. Nous avons les mails indiquant « je refuse de tenir les bureaux de vote parce que je n'ai pas été affecté à tel bureau de vote ou à telle commune déléguée », ça ce n'est ni dans les textes, ni acceptable.

Je regrette que l'on ait ce débat en conseil municipal et je vais laisser Pierre-François LEJEUNE préciser la réponse.

Pierre-François LEJEUNE : pour les 4 élus concernés, l'administration, que je tiens à saluer, est plutôt souple, elle a relancé 4 fois avant d'avoir la réponse des élus concernés. Ces élus concernés n'ont même pas appelé directement, ils ont fait appeler un autre pour répondre à leur place et pour dire « on n'est pas intéressés ». Finalement, c'est quelqu'un du cabinet de Monsieur MARGUERITTE qui répond à la place du couple MARGUERITTE. C'est comme cela que ça c'est passé.

On parle des obligations légales, qui viennent d'être rappelées par le Maire, la jurisprudence est très claire, à tout moment le Maire peut saisir le tribunal administratif et ceux qui ne respectent pas leurs obligations sont présumés démissionnaires.

Camille MARGUERITTE : (sans micro et inaudible).

Benoit ARRIVÉ : Madame MARGUERITTE, vous êtes la seule ici à vous exprimer en dehors de tout cadre et en refusant d'allumer votre micro, s'il vous plaît on parle les uns après les autres.

Vous avez posé une question, on vous a répondu, elle ne vous agrée pas mais on vous donne la réponse. Si vous ne voulez pas tenir un bureau de vote, vous nous répondez que vous êtes absents, c'est votre choix, on l'acceptera, mais vous n'apportez pas d'exigences sur tel ou tel bureau comme vous avez pu le faire.

Jean-Michel MAGHE : « pour crever l'abcès » comme vous dites, je fais partie des élus qui ont décidé de ne pas participer, pour la simple raison que depuis 1986 je tiens des bureaux de vote à Querqueville, effectivement j'ai tardé à répondre, parce que j'avais des contraintes familiales et j'attendais que cela se décante, j'avais déjà dit que je ne pouvais pas participer à la totalité. Si vous voulez me mettre au tribunal administratif, allez-y.

20h34 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

22 – MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL

Rapporteur : Agnès TAVARD

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux, de façon régulière ou ponctuelle et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Le télétravail est organisé au domicile de l'agent et il s'applique aux fonctionnaires et aux agents publics non fonctionnaires. L'autorisation de télétravail peut prévoir l'attribution de jours de télétravail fixes ou flottants au cours de la semaine.

Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation. L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci.

Le conseil municipal a émis un avis favorable pour l'instauration du télétravail au sein de la collectivité selon les modalités définies dans le règlement du télétravail, à compter du 1^{er} avril 2022. Le montant journalier du forfait télétravail est fixé à 2,5 € brut par journée effectuée dans la limite de 220 € brut par an. Cette compensation sera versée par trimestre à terme échu selon le nombre de jours (ou demi-journées) de télétravail réalisés à domicile.

20h36 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

23 – MODIFICATION DES CONDITIONS D'EMPLOI ET DE REMUNERATION DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

Rapporteur : Agnès TAVARD

L'assemblée délibérante a adopté le 15 décembre 2021, les conditions d'emploi et de rémunération des assistant(e)s maternel(le)s. L'article 11 de cette délibération prévoit le maintien des avantages acquis antérieurement. Les assistant(e)s maternel(le)s, de par leur statut de droit privé ne peuvent pas se prévaloir de ce maintien au titre de cet article.

Afin de garantir le même niveau de rémunération et tenir les engagements pris au moment de la constitution de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, il est proposé d'adopter la délibération suivante venant modifier l'article 11 de la délibération n° 2021-344 en date du 15 décembre 2021 comme suit :

Article 1^{er} : l'article 11 de la délibération n°2021-344 en date du 15 décembre 2021 est remplacé par le paragraphe suivant :

Prime annuelle au titre de l'ancienneté :

Il sera versé une prime de 143,56 € au mois de mai et novembre de chaque année, aux assistant(e)s maternel(le)s recruté(e)s par la commune de Cherbourg-Octeville, avant le 1^{er} janvier 2016.

Cette prime est versée en respectant le nombre de mois de présence sur la période de référence de 6 mois (du 01/01 au 30/06 ou du 01/07 au 31/12).

Article 2 : le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au(x) contrat(s) de travail établi(s) conformément à l'article ci-dessus, avec les assistant(e)s maternel(le)s concerné(e)s,

Article 3 : cette présente délibération prendra effet au 1^{er} avril 2022.

Le conseil municipal adopte la modification des conditions d'emploi et de rémunération des assistant(e)s maternel(le)s.

20h37 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

24 – MISE A DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES DE LA COMMUNE AU CCAS ET AUTRES ORGANISMES ET DU CCAS A LA COMMUNE

Rapporteur : Agnès TAVARD

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 permet à une collectivité territoriale de mettre à disposition d'une autre collectivité ou de certains organismes ou établissements, un fonctionnaire afin d'y effectuer tout ou partie de son service, sur un emploi permanent, moyennant l'information de l'assemblée délibérante. La rémunération de l'agent est dans ce cas remboursée à la collectivité par l'organisme d'accueil.

Aussi, l'assemblée est informée que 10 fonctionnaires (4,05 équivalent temps plein) sont actuellement mis à la disposition du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin par la commune et de même, le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin met à la disposition de la commune 10 fonctionnaires (9 équivalent temps plein).

D'autre part, la commune de Cherbourg-en-Cotentin met à la disposition d'associations ou d'organismes plusieurs fonctionnaires territoriaux, la majorité des conventions correspondantes ayant été conclues par les collectivités historiques et reprises par la commune nouvelle. Aussi, l'assemblée est informée que la commune de Cherbourg-en-Cotentin met à ce jour à disposition 10 fonctionnaires (10 équivalent temps plein).

Le conseil municipal a pris acte :

- de la mise à disposition au bénéfice du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin des fonctionnaires titulaires de la commune, correspondant à 4,05 ETP (équivalent temps plein).
- de la mise à disposition à son bénéfice des fonctionnaires titulaires du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin, correspondant à 9 ETP (équivalent temps plein),
- de la mise à disposition des fonctionnaires titulaires de la ville, correspondant à 10 ETP (équivalent temps plein), auprès d'associations ou d'organismes.

20h37 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

25 – CONVENTION RELATIVE A LA DISPONIBILITE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES PENDANT LEUR TEMPS DE TRAVAIL

Rapporteur : Agnès TAVARD

Les employeurs de Sapeurs-Pompiers volontaires ont la possibilité de conclure avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours une convention pour préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et la formation.

La convention proposée a pour but de permettre aux agents de Cherbourg-en-Cotentin d'exercer leur activité de sapeur-pompier volontaire sur leur temps de travail. Elle précise les conditions et les modalités de disponibilité.

La disponibilité opérationnelle et la disponibilité pour la formation pendant le temps de travail des agents sont appliquées dans le respect des nécessités de fonctionnement de la collectivité et, le cas échéant, du service auquel ils appartiennent.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail.

20h38 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

26 – REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Agnès TAVARD

Le régime indemnitaire applicable aux agents de la Fonction Publique Territoriale est une transposition du régime indemnitaire des fonctionnaires d'État, transposition établie en vertu du principe de parité entre fonctions publiques.

La délibération a pour objet de mettre à jour les intitulés de grade suite à l'application des décrets 2021-1879 modifiant les dispositions statutaires applicables à certains cadres d'emplois de la catégorie A de la filière médico-sociale et des décrets 2021-1881 et 2021-1882 portant statut particulier des cadres d'emplois des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture et également mettre en adéquation le régime indemnitaire avec les évolutions de l'organigramme (fonctions non encore stipulées sur certains grades notamment).

Le conseil municipal a adopté la mise à jour du régime indemnitaire.

20h39 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

27 – ASTREINTES

Rapporteur : Agnès TAVARD

Un ensemble de textes législatifs et réglementaires fixe le cadre d'exercice de l'astreinte et des permanences. La réglementation prévoit notamment que « l'organe délibérant, après consultation du comité technique, fixe les cas de recours aux astreintes, les emplois concernés et les modalités d'organisation ».

Une délibération fixant le régime des astreintes a été adoptée par le conseil municipal le 3 novembre 2021. Toutefois, il s'avère que cette délibération omettait certaines catégories d'emplois qui nécessitent la réalisation d'astreintes, il y a donc lieu de modifier cette délibération.

Le conseil municipal a adopté les modifications d'organisation des astreintes.

20h40 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

28 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Rapporteur : Agnès TAVARD

Au vu des départs en retraite, des mobilités internes et externes, de la création de 4 postes et de la fermeture d'un poste, des modifications d'organisation, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

• **Créations de poste :**

- Pôle patrimoine et cadre de vie
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet,
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens ou agents de maîtrise à temps complet,
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens, agents de maîtrise ou adjoints techniques à temps complet,
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des ingénieurs ou techniciens à temps complet,
- Pôle cohésion sociale
 - 2 postes dans le cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet,
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs à temps complet,
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet,
- Pôle attractivité et urbanisme durable
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs à temps complet,
- Pôle proximité citoyenneté
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet,

- Pôle système d'information ressources humaines
 - 8 postes dans le cadre d'emplois des rédacteurs ou adjoints administratifs à temps complet,
 - 4 postes dans le cadre d'emplois des attachés ou rédacteurs à temps complet,
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet,
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des ingénieurs à temps complet,
- **Suppression de poste :**
- Pôle cohésion sociale
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des ingénieurs à temps complet.

Cette présente délibération prendra effet au 1^{er} avril 2022.

20h41 Votants : **55**

Pour : **44** Contre : **0** Abstentions : **11** NPPV : **0**

29 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Agnès TAVARD

A la suite des besoins identifiés dans certains services, dans l'attente de réflexion sur l'organisation d'un service consécutive à un ou des départs de la collectivité ou dans le cadre d'un surcroît d'activité ponctuel, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Pôle patrimoine et cadre de vie :

DAF :

- 1 assistant(e) de direction à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au sein du service ressources internes et proximité.

Pôle proximité citoyenneté :

Direction accueil population centre :

- 1 agent de conciergerie à temps non complet 17h30/35h, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein de l'équipe gestion des salles.

Pôle culture :

Direction du spectacle vivant :

- 1 agent d'accueil des artistes et de billetterie, à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation au sein de la direction du spectacle vivant.

Pôle finances administration :

Direction comptabilité :

- 1 agent comptable, à temps non complet 17h30/35h, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au sein du service comptabilité des pôles opérationnels et des pôles de proximité.

Pôle SIRH :

Direction systèmes d'information :

- 1 technicien telecom, à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des techniciens territoriaux au sein du service infrastructures.
- 1 agent helpdesk à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein de la direction systèmes d'information.

Le conseil municipal a créé les emplois non-permanents cités ci-dessus, autorisé Monsieur le Maire ou son représentant, à conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire, dans la limite de la durée du besoin et au plus dans la limite de 12 mois sur une période de 18 mois pour un même agent et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

20h41 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

30 – PISCINES DE CHERBOURG-EN-COTENTIN – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Claudine SOURISSE

Le règlement intérieur des piscines prévoit les conditions d'accès à l'ensemble des piscines de Cherbourg-en-Cotentin. Des demandes ont été formulées par des usagers qui pour raisons médicales, psychologiques ou séquelles esthétiques, souhaiteraient pouvoir porter un vêtement de bain en élasthanne (type lycra) lors de l'activité aquatique.

Afin de répondre à ces cas particuliers, il est proposé d'introduire une dérogation au travers d'un complément de l'article 5 :

"La baignade avec port d'une tenue de bain type lycra pourra être autorisée sur présentation d'un certificat médical de l'usager à l'accueil de l'établissement."

Par ailleurs, et pour information, l'article 4 sera modifié autorisant l'accès aux chiens guides d'aveugles.

Le conseil municipal a validé ces modifications du règlement intérieur des piscines de Cherbourg-en-Cotentin.

20h42 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

31 – APPELS A PROJETS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES – VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Claudine SOURISSE

Dans le cadre de sa politique sportive, outre le versement de subventions de fonctionnement, la commune de Cherbourg-en-Cotentin a décidé de soutenir les appels à projets des associations. Pour 2022, quatre associations ont présenté un dossier d'appel à projet :

1 – Aquatic Club Cherbourg-en-Cotentin : Organisation du « 23ème Meeting du Cotentin », épreuve de natation label national,

2 – ASC Natation : Organisation du « 17ème Meeting National des Maîtres », épreuve de natation qualificative pour les championnats de France,

3 – Denver Trail Crew : Organisation d'une course de VTT « La descente de Denver » - 1ère édition, épreuve permettant aux débutants et aux pilotes confirmés de pratiquer le VTT de descente en compétition,

4 – OHS – Section tir à l'arc : Organisation d'une manche du Championnat de France de tir à l'arc Nationale 2 par équipes, épreuve sur 2 jours de niveau national qui accueillera 16 équipes venant de toute la France. Il s'agit d'une compétition de tir à l'arc en extérieur à 70 mètres.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à verser aux associations « Aquatic Club Cherbourg-en-Cotentin » une subvention de 2 000 €, « ASC Natation » une subvention de 1 500 €, « Denver Trail Crew » une subvention de 500 € et « Octeville Hague Sport » une subvention de 2 000 €.

20h43 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

32 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU SPORT VACANCES – FEVRIER 2022

Rapporteur : Claudine SOURISSE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin met en place des actions en direction des enfants et des jeunes sur le secteur de Cherbourg-Octeville afin de favoriser la découverte des activités sportives. L'action « Sport Vacances » est proposée gratuitement aux enfants de 6 à 18 ans durant les vacances scolaires, à l'exception de Noël. Les activités sont encadrées par des éducateurs municipaux ainsi que par des associations sportives.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire, à verser les subventions aux associations ci-dessous pour le sport vacances février 2022 :

- Etrier Cherbourgeois	750 €
- JSC Manche Hand Ball	160 €
- Cherbourg Basket Ball	120 €
- We Run Cuc	80 €
- Angoleiros Do Mar	40 €
- ASC Base Ball	80 €
- Association Sportive Arsenal Marine	80 €

20h44 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

33 – ASSOCIATIONS SPORTIVES – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Claudine SOURISSE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin accueille une vie associative dynamique qui se traduit par l'existence d'un grand nombre d'associations sportives, à travers le subventionnement de ces associations, la commune soutient près d'une cinquantaine de disciplines différentes.

1- Amicale cycliste des 3 jours de Cherbourg	25 000 €
2- Association Culturelle Cherbourgeoise d'Aikido et d'Arts Martiaux (ACCAAMa)	450 €
3- Aéro-club Jean Piquenot	1 200 €
4- Association AGV La Brèche	380 €
5- Amicale Cycliste Cherbourg en Cotentin	8 638 €
6- Amicale Jogging Cherbourg	557 €
7- Amont Quentin Football Club	1 400 €
8- Association Sportive Cherbourg Base-Ball	4 140 €
9- Association Sportive Cherbourg Boxe	3 430 €
10- Association Sportive Cherbourg Tennis de Table	3 600 €
11- Association Sportive de Sambo	395 €
12- Association du Golf de Cherbourg	2 000 €
13- Association Sportive Querqueville (ASQ)	46 080 €
14- Bowling Club de Cherbourg	5 800 €
15- Centre Médico Sportif	1 700 €
16- Cherbourg Aquasanté	4 000 €
17- Cherbourg Natation Plongée	9 510 €
18- Cherbourg Pétanque	1 500 €
19- Cherbourg Triathlon	5 442 €
20- Club Alpin Français	450 €
21- Club de Danse Cherbourg	380 €
22- Club EPMM – Sport pour Tous	450 €
23- Association les Foulées de la Presse de la Manche	31 500 €
24- Echecs +	10 000 €
25- École de Bowling de Cherbourg	771 €

26- Étoile Sportive Cherbourg-Octeville	1 334 €
27- France Shotokan Karaté Do Octeville	300 €
28 - Gazelec Football Club	2 160 €
29- Judo Club Police	300 €
30- Kick Boxing Club Bulldog's Fighters	900 €
31- Association de football américain « Les Terribles »	4 229 €
32- Nord Cotentin Moutain Bike	5 434 €
33- Office Municipal des Sports	400 €
34- Association Randonneurs Cyclotouristes Cherbourgeois	380 €
35- USC Tennis de Table	5 835 €

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations sportives mentionnées ci-dessus, ainsi qu'à verser les subventions y afférentes.

20h45 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **2** (Bernard BERHAULT
Quentin LAGALLARDE)

34 – CONTRIBUTION AU « FONDS D'ACTION EXTERIEURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES » (FACECO)

Rapporteur : Anna PIC

Face à la situation subie par les populations civiles ukrainiennes, un élan de solidarité se développe dans les territoires. La commune de Cherbourg-en-Cotentin, dans son ensemble, participe à cette mobilisation. Du personnel municipal est mobilisé pour organiser la collecte de dons et financer le transport. Les services orientent et accompagnent les familles dans leurs démarches administratives, pour trouver un hébergement, pour scolariser les enfants ou bien se rendre du train à la gare maritime. La commune participe aussi à la coordination de l'accueil dans les familles.

Dans le prolongement de cette aide, la commune souhaite apporter un soutien aux populations en Ukraine. Dans ce sens, une subvention de 5 000 € au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) est proposée. Le FACECO a été activé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE). Cet outil a été créé en 2013 pour donner la possibilité aux collectivités locales de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence.

Le conseil municipal a autorisé le versement de 5 000 € au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales.

20h48 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

35 – AMENAGEMENT DE LA ZAC « GRIMESNIL-MONTURBERT » - PHASE 3 – VENTE DE TERRAINS A NORMANDIE AMENAGEMENT – COMMUNE DELEGUEE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est concédante d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) à vocation d'habitat, située sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, quartier Grimesnil. L'aménagement avait été confié à Normandie Aménagement.

La phase 1 de la ZAC, commercialisée en 2014, s'est achevée avec la construction de 82 logements. La phase 2, dont les travaux ont démarré en 2018, continue de se développer, avec 96 logements à terme.

Dans la poursuite de l'aménagement de la ZAC, Normandie Aménagement doit acquérir les terrains constituant la phase 3 de l'opération, appartenant à la commune de Cherbourg-en-Cotentin et représentant une surface totale d'environ 3 hectares.

Le conseil municipal a :

- autorisé la vente à Normandie Aménagement des parcelles cadastrées 383 AX n°137 (1,65 ha), 383 AN n°265 (0,89 ha) et une partie de la parcelle 383 AN n°21 d'environ 0,43 ha (surface à parfaire par document d'arpentage), nécessaires à l'aménagement de la phase 3 de la ZAC « Grimesnil-Monturbert » à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée de Cherbourg-Octeville, au prix de 4,00 € HT/m², étant précisé que l'aménageur aura à sa charge les frais de géomètre et d'acte notarié ;
- autorisé le sous-acquéreur potentiel à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sur l'emprise foncière constituée des parcelles 383 AX n°137, 383 AN n°265 et d'une partie de la parcelle 383 AN n°21 ;
- autorisé Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente, et toutes les annexes.

20h49 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

36 – MISE EN VENTE D'UNE MAISON – 46 RUE DE VERDUN – COMMUNE DELEGUEE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire d'une maison anciennement à usage de cantine scolaire et plus antérieurement à usage d'habitation, sise 46 rue de Verdun sur la commune déléguée de Tourlaville.

Ce bien, qui était affecté en cantine scolaire jusqu'en 2019, formait avec le bâtiment accolé, le groupe scolaire élémentaire Victor Hugo. Les classes ont été déplacées sur le groupe scolaire de l'Églantine. Afin de rendre la maison entièrement indépendante du bâtiment de l'ancienne école Victor Hugo, des travaux étaient nécessaires et ont été réalisés au cours des derniers mois.

Étant donné que ce bien immobilier était précédemment affecté à un service public, il est proposé au conseil municipal de procéder formellement à son déclassement du domaine public de la collectivité. La direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Manche a émis le 25 février 2022 un avis favorable au déclassement de la cantine de l'ancienne école Victor Hugo.

Dans le cadre d'une politique d'optimisation patrimoniale et dans la mesure où ce bien immobilier ne présente plus d'intérêt de conservation par la collectivité, il est proposé de mettre en vente ce bien immobilier au prix de 170 000 €.

Le conseil municipal a :

- acté le déclassement du domaine public de la commune du bien immobilier cadastré 602 AT n°324 et 490 et sis 46 rue de Verdun à Tourlaville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin, sa désaffectation matérielle étant effective depuis le 1^{er} septembre 2019 ;
- approuvé la mise en vente de ce bien immobilier ;
- autorisé Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer un mandat de vente non exclusif au prix net vendeur de CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (170 000,00) ;
- accepté la vente de ce bien immobilier au prix net vendeur de CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (170 000,00 €), en cas de présentation d'une offre d'achat au prix du mandat de vente, tous frais d'acte et de négociation étant à la charge de l'acquéreur, et autoriser cet acquéreur ou toute autre personne morale s'y substituant à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur ce bien immobilier, dès avant régularisation de l'acte notarié ;
- autorisé Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'avant-contrat, l'acte authentique de vente et toutes ses annexes.

Jean-Michel MAGHE : cette maison est estimée à 148 000 €, on la vend 170 000 €, j'avais entendu des discussions il y a quelques temps autour du fait que l'on ne souhaitait pas que la pression immobilière, ou du moins les coûts immobiliers, s'emballent sur Cherbourg-en-Cotentin, quid ?

Ralph LEJAMTEL : il y a eu un certain nombre de travaux réalisés. Le service des domaines a fait une évaluation qui ne tenait pas compte de ces travaux, ils ont permis une mise en conformité et donc une mise en vente. Si des acquéreurs font une proposition à 170 000 €, la vente est dite « parfaite », la collectivité ne peut que dire oui. Il y a quand même des éléments d'équité, des éléments de transparence, et c'est pour cela que ce sont les notaires qui ont la possibilité d'ouvrir cela.

Quand la délibération va être votée, cela ouvre le circuit de la vente, mais il peut toutefois y avoir des acquéreurs qui proposent un autre prix qui n'est pas celui qui a été fixé par les domaines, et c'est à ce moment-là, en lien avec le service foncier, que la décision est prise.

Au niveau de la collectivité, nous sommes en train d'avoir une certaine visibilité foncière de la hausse des prix par secteur, c'est-à-dire qualifier cette hausse de l'immobilier pour être précis quand on en parle et tenter de proposer des éléments qui permettent à des ménages modestes d'accéder. Même si ce n'est pas dans la délibération, en tant que Maire adjoint en charge du foncier, je serai vigilant à ce que les acquéreurs soient plutôt des ménages et non pas des acquéreurs qui voudraient faire de la spéculation.

Ce sont vraiment les travaux qui ont conduit à ce que ce coût soit proposé par le service foncier, mais ensuite on avisera en fonction des propositions qui seront faites.

20h51 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

37 – ACCOMPAGNEMENT DES RAVALEMENTS DE FAÇADES – ATTRIBUTIONS D'AIDES SUITE A LA REALISATION DES TRAVAUX

Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

La commune de Cherbourg-en-Cotentin accorde, depuis le 1^{er} janvier 2019, une aide au ravalement de façades, visibles de la voie publique, sous forme de subvention. Le règlement d'attribution d'aide au ravalement de façade s'applique à toutes les demandes déposées à compter 1^{er} janvier 2019. Dans le cadre de l'harmonisation des politiques publiques de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin, le dispositif a été élargi à toutes les zones UA du territoire de la commune.

Conformément à ce règlement, le conseil municipal a donc attribué 2 subventions pour une dépense totale de 4 087,60 €.

20h54 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

38 – PATRONAGE LAÏQUE D'EQUEURDREVILLE (PLE) – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Odile LEFAIX-VÉRON

En application de la loi du 12 avril 2000, il convient à toute autorité administrative qui attribue une subvention de 23 000 € ou plus, de conclure une convention avec l'organisme bénéficiaire.

Une telle convention a été signée avec le PLE à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une période de deux ans. Cette convention étant arrivée à échéance, la commune souhaite renouveler et réaffirmer son partenariat avec le PLE au travers d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023. Le montant de la subvention pour l'année 2022 est de 35 807 €.

Le conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs et de moyens avec le PLE, autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention et à verser la subvention selon le montant et les modalités de versement prévus.

20h56 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

39 – JOURNEES EUROPEENNES DES METIERS D'ART 2022 – CONVENTION DE PARTENARIAT

Rapporteur : Catherine GENTILE

Les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) constituent un évènement gratuit, unique au monde en faveur d'une meilleure reconnaissance du secteur des métiers d'art et du patrimoine vivant. Tous les ans au printemps, en France et en Europe, les JEMA constituent un grand rendez-vous culturel des savoir-faire.

A l'occasion de la 16^e édition des JEMA, dont le thème est « Nos mains à l'unisson », la commune de Cherbourg-en-Cotentin souhaite participer à la valorisation des métiers d'art et du patrimoine vivant, en partenariat avec l'association Normandie Métiers d'art.

Il sera ainsi proposé :

- une exposition photographique en extérieur du 5 au 29 mars, qui dévoilera le travail des artisans d'art de la Manche, leurs gestes, l'ambiance de leurs ateliers et la variété de leurs métiers (parvis du théâtre et esplanade de la Laïcité),
- un rendez-vous gratuit avec 24 artisans d'art de la Manche au musée Thomas Henry du 1er au 3 avril (conférences, démonstrations, expositions...).

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Normandie Métiers d'Art, pour l'organisation de l'évènement.

21h00 Votants : **55**

Pour : **52** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

40 – LA BRÈCHE – POLE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE – CONVENTIONS DE PARTENARIAT « ESCAPADE D'HIVER » 2021 ET « SPRING » 2022

Rapporteur : Catherine GENTILE

La Brèche, pôle national des arts du cirque, propose 4 temps forts de programmation dans l'année, au rythme des saisons : « La Nuit du cirque » (automne), « Escapade d'hiver », « Spring » (printemps) et « Escapade d'été ».

A travers ses salles de spectacles que sont l'espace culturel Buisson et le théâtre des Miroirs, la commune de Cherbourg-en-Cotentin s'associe à deux de ces temps forts, « Escapade d'hiver » et « Spring ».

Dans le cadre d'« Escapade d'hiver » 2021, la participation de la commune avait été sollicitée à hauteur de 10 000 €. Les représentations prévues de « (V)ivre » de Cheptel Aleikoum ont dû être annulées en raison du COVID. Cependant, des frais avaient été engagés et la participation de la commune – en fonction des justificatifs présentés – s'élève à 7 049,72 € TTC. Il est donc proposé au conseil municipal de signer une convention à hauteur de ce dernier montant.

Pour « Spring » 2022, la commune a accueilli « La bande à Tyrex » à La Brèche et 2 spectacles au théâtre des Miroirs, « Instante » et « Lontano », de la cie 7bis. Cette dernière a pu également bénéficier de la mise à disposition du théâtre des Miroirs pendant une semaine pour finaliser sa création. La participation de la commune se monte à 10 000 € sur ces deux spectacles.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat portant sur les spectacles d'« Escapade d'hiver » et « Spring ».

Benoit ARRIVÉ : je reviens au débat que nous avons eu sur les commissions, il serait aussi intéressant, si le covid nous le permet, que les membres des commissions puissent visiter l'ensemble de ces équipements, je ne suis pas sûr que tout le monde ici soit déjà allé à la Brèche. Vous pourrez voir la qualité scénique du lieu, voir aussi ce que l'on a inauguré au précédent mandat, je pense notamment à l'hébergement, et j'invite les présidents des commissions à organiser ce type de rendez-vous.

21h03 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

41 – PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA CRECHE COLLECTIVE ET DE LA CRECHE FAMILIALE AU POLE AGNES VARDA

Rapporteur : Nadège PLAINEAU

Le pôle Agnès Varda proposera une crèche collective de 45 places (fusion de la crèche Montécot et de la halte-garderie Talluau) ainsi que la crèche familiale, localisée auparavant sur le site de Levavasseur.

Les établissements d'accueil de jeunes enfants s'inscrivent dans une dynamique de territoire. Conformément à la réglementation, ils ont à leur disposition un outil de travail, le projet d'établissement, qui se décline en projet social et projet éducatif. L'élaboration de ce projet est obligatoire.

Le projet d'établissement est l'aboutissement d'une réflexion concertée entre tous les acteurs. C'est un outil dynamique pour les équipes, qui favorise le lien avec les institutions et fixe les objectifs.

Le conseil municipal a validé la mise en œuvre du projet d'établissement de la crèche collective et de la crèche familiale au Pôle Agnès Varda.

21h04 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

42 – POINT RELAIS CAF AU POLE AGNES VARDA – SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA CAF

Rapporteur : Nadège PLAINEAU

Les services publics et au public sont essentiels à la vie quotidienne des populations et à l'attractivité des territoires. Ils jouent un rôle majeur en matière de cohésion sociale et territoriale. À ce titre, le pôle Agnès VARDA proposera de nombreux services pour simplifier les démarches des familles, dont la création d'un Point Relais CAF.

Ainsi, la commune de Cherbourg-en-Cotentin et la CAF s'accordent pour faciliter l'accès à l'information et aux droits de la branche famille par la réalisation d'un accueil « Caf » de premier niveau par les agents d'accueil du Pôle Agnès Varda. L'offre de service CAF porte sur la réalisation d'un accueil de premier niveau des usagers souhaitant des informations relatives aux prestations et services de la CAF.

La présente convention ne donne lieu à aucun paiement, elle est réalisée à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction 2 fois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties 3 mois avant l'échéance de la période contractuelle en cours.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la CAF pour le Point Relais CAF mis en place au Pôle Agnès Varda.

21h06 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

43 – PORT CHANTEREYNE – AIDES ACCORDEES AU BENEFICE DES MANIFESTATIONS NAUTIQUES ET DE LA VOILE SPORTIVE EN 2022

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

Pour l'année 2022, il est présenté les événements nautiques que port Chantereyne souhaite soutenir, ainsi que l'accueil privilégié des skippers professionnels et amateurs engagés dans les préparations de grandes compétitions de voile habitable. L'enjeu pour port Chantereyne est de promouvoir son image, développer sa notoriété, accroître sa fréquentation et dynamiser le plan d'eau de Cherbourg-en-Cotentin.

Évènements nautiques et soutien à la voile sportive :

- Trophée de l'île Pelée – du 9 au 13 mars 2022,
- Régates organisées par le Yacht Club de Cherbourg-en-Cotentin,
- Les « Escales normandes » du 16 au 18 avril 2022,
- Solo Cotentin Val de Saire du 13 au 15 mai 2022,
- Régate « Voile en tête » le 14 septembre 2022,
- Soutien aux skippers courant en Class40 et Mini 6.50 : Nicolas Jossier, Alexis Loison, Martin Louchart, Marc Lepesqueux, Iviça Kostelic, Ari Kankoski et Louise Duval,
- Soutien au skipper courant en Imoca 60 : Louis Duc,
- Soutien aux skippers courant sur multicoques : Jean-François Lilti et Jacques Valente.

Le conseil municipal a :

- accordé une aide correspondant au coût d'un emplacement à flot aux concurrents et bateaux de l'organisation n'ayant pas de place annuelle au port Chantereyne lors du Trophée de l'île Pelée, des événements nautiques organisés par le Yacht Club de Cherbourg-en-Cotentin, de la Solo Cotentin-Val de Saire et/ou de « Voile en tête ». Ces aides sont valorisées à hauteur de 6 248 €,

- mis à disposition de l'Association Sportive du Site Universitaire de Cherbourg (ASSUC) des voiles neuves avec le logo port Chantereyne pour voiliers de type J80 pour un montant de 5 000 € TTC, dépense imputée sur le budget annexe du port de plaisance,
- accordé une remise de 50 % aux bateaux visiteurs participant à l'opération 'Les escales normandes' organisées par l'Association des Ports de Plaisance Normands,
- accordé une aide correspondant au coût d'un emplacement à flot ou à terre, ainsi qu'à 2 grutages par bateau pour les Class 40 et le mini 6.50 s'entraînant à Cherbourg, ces aides du budget annexe du port de plaisance étant valorisées à 16 627 €,
- accordé une aide correspondant au coût d'un emplacement à flot à l'IMOCA60 de Louis Duc, cette aide du budget annexe du port de plaisance étant valorisée à 2 189 € au plus,
- accordé une aide correspondant au coût d'un emplacement à flot aux 2 multicoques qui en ont fait la demande pour 2022, cette aide du budget annexe du port de plaisance étant valorisée à hauteur de 4 475 €,
- autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec les skippers s'entraînant à Cherbourg-en-Cotentin sur des voiliers de type Class 40, mini 6.50, IMOCA 60 et multicoques.

Benoit ARRIVÉ : j'en profite pour partager avec vous le fait qu'au-delà de la Drheam Cum ou de la Fastnet, nous connaissons un bel engouement actuellement sur notre plan d'eau. Je crois que c'est aussi lié au travail des équipes de port Chantereyne, mais aussi du Yacht Club, que je veux saluer.

Nous étions il y a quelques jours au Match Racing, on vient de vivre pendant un mois de belles courses, de belles régates. On constate avec plaisir que nos efforts pour développer la voile sportive commencent à payer, avec une nouvelle génération de jeunes navigateurs et surtout de jeunes navigatrices, que l'on accueille avec plaisir. Lors de la manifestation organisée par la Presse de la Manche, mais aussi à celle que nous avons organisée ici à Cherbourg-en-Cotentin, nous avons eu l'occasion de saluer Mademoiselle LEMAÎTRE et Clara FORTIN.

On est en train d'avancer, en lien avec le Yacht Club, sur la mise en avant de la voile sportive ici à Cherbourg-en-Cotentin. On y met aussi des moyens, puisqu'on subventionne le Yacht Club sur le poste spécifique d'un jeune navigateur, qui vient d'être champion de France, Maxime MESNIL. Ce sont des gens que l'on reverra bien sûr au départ de la Drheam Cup.

Je suis très heureux de ce qui est en train de se passer, c'est aussi la reconnaissance du travail de nos professionnels sur le port, la reconnaissance des équipes à port Chantereyne et la reconnaissance obtenue par ce beau port municipal qu'est Chantereyne et qui a vocation à rester un port municipal.

Muriel JOZEAU-MARIGNÉ : je me permettrai juste de rajouter que tous ces jeunes talents sont, pour les trois quarts, passés par l'école de voile de Cherbourg.

21h12 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **1** (Karine DUVAL)

44 – CHAMPIONNATS DU MONDE DE MATCH RACING – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU YACHT CLUB DE CHERBOURG

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

Suite à la réussite de l'organisation du Championnat du Monde de Voile de Match Racing Féminin en octobre 2021, le Yacht Club de Cherbourg a décidé pour cette année d'organiser le Championnat de France Open de Match Racing. Cette épreuve se déroulera du 23 au 27 mars 2022.

Les douze meilleurs équipages nationaux, qualifiés après les sélectives de cet hiver, vont se retrouver à Cherbourg-en-Cotentin pour disputer le championnat de France. Cet événement réunira, pendant quatre jours de course, les meilleurs skippers nationaux de la discipline.

Afin de permettre à cette association de mener à bien son projet, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à verser à l'association Yacht Club de Cherbourg une subvention exceptionnelle de 2 500 € au titre de l'année 2022.

21h12 Votants : **55**

Pour : **53** Contre : **0** Abstentions : **2** NPPV : **0**

45 – ASSOCIATIONS SPORTIVES NAUTIQUES – CONVENTIONS D’OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

La commune de Cherbourg-en-Cotentin accueille une vie associative dynamique qui se traduit par l’existence d’un grand nombre d’associations sportives proposant à la population une offre diversifiée d’activités nautiques à pratiquer. A travers le subventionnement de ces associations, la commune soutient de nombreuses disciplines différentes.

Associations concernées :

Association Sportive du Site Universitaire de Cherbourg	7 500 €
Cercle Nautique Cherbourgeois	610 €
Pole Plongée Normandie	7 040 €
Société Nationale de Sauvetage en Mer	7 500 €

Le conseil municipal a autorisé l’attribution des subventions et a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d’objectifs et de moyens aux associations sportives nautiques mentionnées ci-dessus.

21h13 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

46 – CONCESSION PORT DE PLAISANCE CHANTEREYNE – AVENANT N°4 AU CONTRAT D’OCCUPATION DE LONGUE DUREE CONCLU AVEC LA SCI PAUMAS

Rapporteur : Muriel JOZEAU-MARIGNÉ

Par avenants n° 2 et 3 à date d’effet du 1er avril 2010, la SCI PAUMAS s’est substituée dans tous les droits et obligations attachés au contrat d’occupation de longue durée à des fins commerciales conclu avec la société PASSION DÉVELOPPEMENT en tant que titulaire de l’autorisation d’occupation de la parcelle cadastrée BO 45 (ex BN 19) qui lui a été accordée par contrat du 3 mai 1996.

La SCI PAUMAS a ensuite mis l’immeuble à disposition de la SARL ACCASTILLAGE CENTER, agréée en tant qu’exploitante, pour que cette dernière y exerce l’activité d’achat et vente de bateaux, accessoires et accastillage.

La SARL ACCASTILLAGE CENTER a fait part de sa volonté d’acquérir auprès de la SCI Paumas les bâtiments dont la société est actuellement exploitante. Le syndicat mixte Ports de Normandie, autorité concédante, et la commune de Cherbourg-en-Cotentin, concessionnaire, ont fait part de leur accord en faveur de ce projet.

Le montant total de l’opération s’élevant à 28 000 €, la SARL ACCASTILLAGE CENTER a sollicité la prolongation du contrat d’occupation auprès du syndicat mixte Ports de Normandie qui a donné son autorisation pour une prolongation d’une durée de cinq années supplémentaires soit jusqu’au 31 décembre 2028.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à conclure un avenant n° 4 dont l’objet est de substituer dans tous les droits et obligations attachés au contrat d’occupation la SARL ACCASTILLAGE CENTER à la SCI PAUMAS et de prolonger le contrat d’occupation de cinq années supplémentaires jusqu’au 31 décembre 2028.

21h14 Votants : **55**

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **0** NPPV : **0**

47 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L’AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CENTRE DE VACCINATION DE LA SALLE DES FETES – JANVIER A MARS 2022

Rapporteur : Lydie LE POITTEVIN

La commune de Cherbourg-en-Cotentin a répondu à la sollicitation de l’ARS de la Manche et de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Cotentin pour l’ouverture d’un centre de vaccination au cœur de la ville à la salle des Fêtes de Cherbourg-en-Cotentin.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la collaboration entre la collectivité et l'ARS Normandie pour le fonctionnement du centre de vaccination.

La contribution financière de l'ARS Normandie au bénéfice de la collectivité est fixée à 74 724 € pour une période de 3 mois de janvier à mars 2022.

Le paiement de la subvention s'effectuera selon l'échéancier suivant :

- 70 % de la subvention à la notification de la présente convention ;
- le solde à l'issue des 3 mois de fonctionnement après transmission des pièces justificatives : synthèse des dépenses du centre, bulletins de salaire, factures.

Le conseil municipal a approuvé les termes de la convention de partenariat entre l'Agence Régionale de Santé et la commune de Cherbourg-en-Cotentin et a autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention.

21h16 Votants : **55**

Pour : **54** Contre : **0** Abstentions : **1** NPPV : **0**

Jean-Michel MAGHE : je vous remémore la question que je vous ai déjà posée tout à l'heure, la population qui a baissé et qui a fait baisser la DGF, quelles sont les valeurs ?

Benoit ARRIVÉ : je n'ai pas les éléments en tête puisque cela a été annoncé en janvier, j'en ai d'ailleurs parlé en conseil municipal peu de temps après. Je vous rappelle juste que nous sommes sur trois années de décalage, on a eu en janvier les chiffres de 2019. Je n'ai plus le chiffre total en tête, nous avons effectivement perdu un peu de population, je ne mesure pas l'impact sur la DGF. Je vais laisser Franck DUVAL vous répondre. On pourra vous préciser les chiffres, mais on attend surtout de voir, compte tenu de la dynamique de la ville, du nombre de logement et des nouveaux arrivants. Nous espérons que le travail qui est le nôtre va permettre de modifier cette courbe, les premiers indicateurs nous permettent d'être confiants.

Franck DUVAL : il y a deux types de variations à la baisse de la DGF, une liée à la diminution de la population, puisque la DGF est liée à cette population, les chiffres des derniers recensements ont affiché une baisse de quelques centaines d'habitants, on vous donnera les chiffres. Mais il y a aussi une deuxième raison c'est l'impact de la création de la communauté d'agglomération qui augmente le potentiel fiscal de la commune de façon artificielle, qui aujourd'hui est compensée par la communauté d'agglomération. La diminution est relative car elle est en partie compensée par la communauté d'agglomération, via la DSC.

Jean-Michel MAGHE : il y a une pétition citoyenne qui est apparue contre la fermeture de l'école des Roquettes, elle recueille un certain nombre de voix, quelle suite allez-vous donner ?

Benoit ARRIVÉ : en ce qui concerne l'école des Roquettes, Dominique HÉBERT vous a apporté une réponse très précise au dernier conseil municipal. Nous avons mis en place la pétition citoyenne, qui a été validée en conseil municipal, mais il faut atteindre un certain nombre de signatures de personnes qui habitent la commune, je vais laisser Nouredine BOUSSELMAME vous répondre sur ce point.

Je reviens sur un certain nombre de commentaires que l'on voit sur les réseaux sociaux sur cette école des Roquettes, on investit 39 millions d'euros dans nos écoles, dans le cadre du schéma d'amélioration de nos écoles publiques, peu de communes ont la volonté ou la capacité à le faire. Il faudra faire des choix, des écoles sont à rénover, d'autres à détruire et certaines à fermer. L'école des Roquettes est une école particulière, elle comporte 65 à 70 % de dérogations et à moins de 300 mètres il y a une autre école. Et contrairement à ce qui est dit, Dominique HÉBERT a bien rencontré les parents d'élèves.

Nouredine BOUSSELMAME : la pétition est ouverte jusqu'au 14 mai, donc on la laisse continuer. Aujourd'hui il y avait 541 signatures.

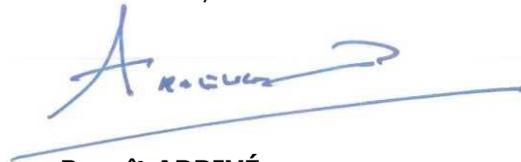
Bertrand HULIN : il y a des établissements scolaires en lutte, en ce moment, sur les rentrées précédentes, des écoles du 1^{er} degré jusqu'au lycée, qui voient leurs moyens détruits, et vous Monsieur MAGHE vous vous faites le défenseur de l'éducation nationale, il y a quelque chose qui m'échappe et qui me choque.

Benoit ARRIVÉ : si vous voulez défendre l'école publique, je vous invite à signer une pétition qui concerne le lycée Millet, où le gouvernement en place attaque encore une fois la dotation horaire globale.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie LAINÉ

Séance levée à 21 h 25

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Benoît Arrivé', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a long horizontal stroke extending to the right.

Benoît ARRIVÉ

PJ : Compte rendu des décisions
Compte rendu des marchés publics
Concessions funéraires
Subventions aux associations
Composition de l'assemblée plénière

**01 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE
PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

DM_2022_0001_CC du 18 janvier 2022

Tarifs d'occupation du domaine public de voirie - Actualisation des tarifs 2022

Tarifs de la direction de la voirie et éclairage public ainsi que la direction nature paysage et propreté pour réalisation de travaux et de prestations de service : augmentation de 1,5% à l'ensemble des tarifs exception faite du coût horaire des agents des différents services qui est calculé en fonction de l'indice national des salaires du BTP.

Tarifs d'occupation du domaine public de voirie pour les canalisations souterraines des réseaux de chauffage urbain : $20 \text{ €} \times L \times D \times Cn$

L = longueur de la canalisation en mètre

D = diamètre intérieur de la canalisation en mètre

L x D déterminant la surface en m²

Le tarif d'occupation du domaine public de voirie non aménagé : $1 \text{ €} \times m^2 \times Cn$

Le tarif d'occupation du domaine public de voirie relatif aux pistes de desserte : $12 \text{ €} \times m^2 \times Cn$

Cn = coefficient d'actualisation calculé tel que $Cn = In/lo$

In = moyenne des coefficients connus de la fin de chacun des 4 trimestres précédents au 1er janvier 2021 soit 718,95 pour la moyenne 2020

lo = moyenne des coefficients de la fin de chacun des 4 trimestres de l'année 2012 soit 696,4 pour la moyenne 2012

Le tarif d'occupation commerciale du domaine public routier relevant de permission de voirie : 56€ le m² en hyper centre et 40,88€ le m² dans les autres secteurs

DM_2022_0002_CC du 5 janvier 2022

Mise à disposition - Monsieur Victor VILDIER

Mise à disposition du garage n°6 situé rue de la Fraternité à Cherbourg-Octeville pour une durée de 3 ans - Loyer mensuel de 43,50 € HT

DM_2022_0003_CC du 4 janvier 2022

Centre de santé Brès-Croizat - Création d'une régie mixte d'avances et de recettes

Création d'une régie mixte d'avances et de recettes pour les menues dépenses et à l'encaissement des recettes des activités liées et proposées par le Centre de Santé « Brès-Croizat » - A compter du 1er janvier 2022

DM_2022_0004_CC du 7 janvier 2022

Mise à disposition - Monsieur Adrien PICHON

Avenant à la mise à disposition de logements situés rue de la Chasse Verte à Cherbourg-Octeville afin de prolonger l'occupation jusqu'au 31 juillet 2022

DM_2022_0005_CC du 16 décembre 2021

Maison de quartier Le Totem - Société Yoga par Nature

Ateliers d'initiation au yoga au Totem - commune déléguée d'Equedreville-Hainneville - Du 4 janvier au 28 juin 2022 - 22 séances - 1 320 €

DM_2022_0006_CC du 16 décembre 2021

Maison de quartier Le Totem - L'association Entre Terre et Mer

Ateliers de modelage au Totem - commune déléguée d'Equedreville-Hainneville - Du 6 janvier au 30 juin 2022 - 21 séances + 10h de cuisson - 1 854 €

DM_2022_0007_CC du 3 janvier 2022

Piscine de Chantereyne - Suffixe

Contrat de maintenance (entretien et dépannage) des équipements de casiers/vestiaires Galilée à compter du 20 janvier 2022 pour un an, renouvelable deux fois tacitement - Coût annuel de 4 387,20 € TTC remis à jour annuellement

DM_2022_0008_CC du 3 janvier 2022

Piscines de Cherbourg-en-Cotentin - Groupes scolaires extérieurs

L'accueil, la surveillance et l'encadrement des classes sont assurés par les services municipaux des piscines conformément à la réglementation en vigueur. Au titre de l'année 2021/2022, les groupes scolaires accueillis sont les suivants : écoles de Teurtheville-Hague/Sideville, Valognes, Tollevast, Saussemesnil, Martinvast, Hardinvast, Saint-Pierre Eglise, Réville, Couville, collège privé de Saint-Pierre Eglise, SUAPS.

DM_2022_0009_CC du 10 janvier 2022

Centre social le Cétici - Association l'Estran

Convention de partenariat et de mise à disposition de locaux du 1er septembre 2021 au 31 août 2022

DM_2022_0010_CC du 10 janvier 2022

Centre social le Cétici - Association Patronage Laïque d'Equeurdreville

Convention de partenariat et de mise à disposition de locaux du 1er septembre 2021 au 31 août 2022

DM_2022_0011_CC du 7 janvier 2022

Mise à disposition - Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD)

Mise à disposition à titre gratuit de locaux au sein de la Maison Olympe de Gouges le samedi 8 janvier 2022 de 14h à 17h30

DM_2022_0012_CC du 11 janvier 2022

Activités péri-éducatives - SARL SON'Arte Event

Ateliers de découverte socio-éducatifs ou socio-culturels destinés aux enfants des écoles publiques maternelles et élémentaires de Tourlaville du 3 janvier au 7 juillet 2022 - 36 € de l'heure

DM_2022_0013_CC du 16 décembre 2021

Maison de quartier Le Totem - Monsieur Harald Estace

Ateliers de marche nordique du 7 janvier au 24 juin 2022, - 21 séances et 6h de préparation - 1 312,50 €

DM_2022_0014_CC du 11 janvier 2022

Ports de Normandie - Jacques-Louise

Convention d'occupation temporaire du plateau nautique situé sur le domaine public maritime du Port de Cherbourg avec le syndicat mixte Ports de Normandie du 19 janvier au 21 février 2022 - 6 575,81 € TTC

DM_2022_0015_CC du 16 décembre 2021

Maison de quartier Le Totem - Madame Stéphanie Yvetot

Ateliers de couture du 7 janvier au 24 juin 2022, - 21 séances et 10h de préparation - 2 080 €

DM_2022_0016_CC du 3 janvier 2022

Maison de quartier Le Cétici - Madame Régine Blas

Ateliers de sophrologie du 6 janvier au 24 juin 2022, - 42 séances - 2 520 €

DM_2022_0017_CC du 3 janvier 2022

Maison de quartier Le Cétici - Madame Sophie Montreuil

Ateliers équilibre et mémoire du 4 janvier au 28 juin 2022, - 22 séances + 11h de préparation - 1 540 €

DM_2022_0018_CC du 3 janvier 2022

Maison de quartier Le Cétici - Monsieur Christophe Malterre

Ateliers d'initiation à la sculpture du 4 janvier au 28 juin 2022, - 22 séances - 2 310 €

DM_2022_0019_CC du 3 janvier 2022

Maison de quartier Le Cétici - Association « Les pourquoi pas »

Ateliers de chant-chorale du 4 janvier au 30 juin 2022, - 43 séances - 1 505 €

DM_2022_0020_CC du 3 janvier 2022

Maison de quartier Le Cétici - Monsieur Yvan Postel

Ateliers d'initiation aux techniques graphiques et BD du 4 janvier au 28 juin 2022, - 1 155 € (22 séances)

DM_2022_0021_CC du 12 janvier 2022

Maison Française Giroud - Modification de la régie de recettes 10071

L'article 6 de la décision de création de la régie est abrogé et est modifié comme suit : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à un montant de 600€.

L'article 8 de la décision de création est abrogé et remplacé par : le régisseur verse auprès du comptable public de Cherbourg-en-Cotentin la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par trimestre

DM_2022_0022_CC du 12 janvier 2022

Conservatoire à rayonnement communal - Modification de la régie de recettes 10058

L'article 7 de la décision de création de la régie est abrogé et est modifié comme suit : le plafond maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à un montant plafond pour le numéraire de 1 000€ et un montant plafond consolidé de 6 000€ mensuel. Du 1er novembre N au 31 janvier N+1, le montant maximum de l'encaisse consolidé que le régisseur est autorisé à conserver est porté à 10 000€

DM_2022_0023_CC du 12 janvier 2022

Conservatoire de musique - Modification de la régie d'avances 10104

Modification de l'article 6 de la décision de création : le régisseur verse auprès du comptable public de Cherbourg-en-Cotentin la totalité des justificatifs de dépenses au minimum une fois par trimestre

DM_2022_0024_CC du 14 janvier 2022

Mise à disposition - Association ALDYCE

Avenant à la convention de mise à disposition gratuite de locaux de la salle de la Fraternelle du 5 janvier 2022 au 31 août 2022

DM_2022_0025_CC du 14 janvier 2022

Mise à disposition - Associations Les Francas de la Manche, Alfred Rossel et Les jeudis du patch

Mise à disposition gratuite de locaux situés au village des enfants : bâtiment A et bâtiment dit « La grange » du 6 juillet 2021 au 5 juillet 2022

DM_2022_0026_CC du 14 janvier 2022

Mise à disposition - Associations Toutito Teatro, Déclins d'œil et Le Rhino l'a vu

Mise à disposition gratuite d'un bureau situé au 2ème étage de la salle du VOX au 129 avenue de Paris à Cherbourg-Octeville du 1er janvier au 31 décembre 2022 inclus

DM_2022_0027_CC du 14 janvier 2022

Mise à disposition - Association Arc-en-ciel

Mise à disposition gratuite des locaux de l'ancienne école Goubert, rue Albert Mahieu à Equeurdreville du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 inclus

DM_2022_0028_CC du 14 janvier 2022

Mise à disposition - Associations Atelier tire-Ligne et Les peintres de Querqueville

Mise à disposition gratuite des locaux situés 59 rue Roger Glinel à Querqueville, du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 inclus

DM_2022_0029_CC du 14 janvier 2022

Mise à disposition - Association « Art Contexte + »

Mise à disposition gratuite des locaux de l'espace associatif Gambetta, rue du Général de Gaulle à Tourlaville, du 1er octobre 2021 au 30 juin 2022

DM_2022_0030_CC du 14 janvier 2022

Mise à disposition - Associations Club photo Nord-Cotentin Cherbourg, Photo club d'Equeurdreville-Hainneville, BITI FA et cinéma le Palace

Mise à disposition gratuite des locaux situés au rez-de-chaussée du pôle images du 1er janvier au 31 décembre 2022

DM_2022_0031_CC du 14 janvier 2022

Mise à disposition - Société Nationale Académique de Cherbourg

Mise à disposition gratuite d'une salle du 1er étage des archives municipales au 9 rue Paul Talluau à Cherbourg-Octeville du 1er janvier au 31 décembre 2022 inclus

DM_2022_0032_CC du 14 janvier 2022

Bibliothèque Raymond Queneau - Suppression de la régie de recettes 10051

A compter du 14 janvier 2022, la régie de recettes auprès de la bibliothèque Raymond Queneau est supprimée

DM_2022_0033_CC du 14 janvier 2022

Maison de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

Animation d'une conférence « Le Cotentin, voyage entre Terre, ciel et mer » par Arnaud Guérin, géologue, photographe et consultant en environnement le dimanche 13 mars 2022 à 15h - 474,42€ TTC

DM_2022_0034_CC du 14 janvier 2022

Maison de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

Animation d'une conférence « La coquille Saint-Jacques » par Bertrand Cousin, enseignant et naturaliste le samedi 22 janvier 2022 à 15h - 150€ TTC

DM_2022_0035_CC du 17 janvier 2022

Mise à disposition - Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin

Mise à disposition de locaux situés au 58 rue de la Bucaille à Cherbourg-Octeville du 15 novembre 2021 au 30 septembre 2022 - Redevance annuelle de 1 920,87€

DM_2022_0036_CC du 18 janvier 2022

Mise à disposition - Monsieur Noël LEJUEZ

Mise à disposition du garage n°1 rue de la Fraternité à Cherbourg-Octeville pour une durée de 3 ans à compter du 1er février 2022 - Loyer mensuel de 43,50€ HT

DM_2022_0037_CC du 17 janvier 2022

La Petite Mosaïque - Madame Aurélie CHOLOT

Atelier de sophrologie du 3 janvier au 20 juin 2022 - 960€ (12 séances)

DM_2022_0038_CC du 13 janvier 2022

Les ateliers de Florence - Madame Florence NICAULT

Activités organisées dans les quartiers - Maison Olympes de Gouges - Atelier d'éveil musical parent/enfant (0/3 ans) - 6 séances - 270 €

DM_2022_0039_CC du 18 janvier 2022

SMACL Assurances

Sinistre dégradations portes d'accueil maison de quartier, rue de la Pérouse, le 26 mai 2020 - Acceptation de l'indemnité d'assurance : 1 930,20 €

DM_2022_0040_CC du 21 janvier 2022

Cimetière de la Glacerie

Suppression de la régie de recettes 10036 - A compter du 1er janvier 2022

DM_2022_0041_CC du 21 janvier 2022

Monsieur Dominique DESCHAMPS

Convention d'occupation du garage n°1, rue Gibert à Cherbourg-Octeville pour une durée de 3 ans à compter du 1er février 2022 - Loyer mensuel de 43,50 € HT

DM_2022_0042_CC du 21 janvier 2022

L'association « Abeille noire de la Manche »

Maison de l'éducation à l'environnement et au développement durable - Animation d'une conférence intitulée « L'abeille noire » le 9 avril 2022 - A titre gratuit

DM_2022_0043_CC du 25 janvier 2022

Déclassement de matériel de puériculture de la crèche Les P'tits Loups

Déclassement en vue de la destruction du matériel de puériculture et de cuisine cassé de la crèche Les P'tits Loups.

DM_2022_0044_CC du 25 janvier 2022

Madame Yolande TESSIER

Bail d'habitation relatif à l'occupation d'un logement de type F3 - Rue Saint Exupéry, commune déléguée de La Glacerie - Loyer mensuel de 391,40 € + 5,87 € de charges - A compter du 13 février 2022 pour une durée de 3 ans.

DM_2022_0045_CC du 25 janvier 2022

Déclassement de matériel de puériculture de la crèche familiale

Déclassement en vue de la destruction du matériel de puériculture cassé de la crèche familiale

DM_2022_0046_CC du 21 janvier 2022

Association des Francas de la Manche

Activités organisées dans les quartiers - Le Totem - Atelier « jardin partagé » - Du 4 janvier au 28 juin 2022 - 22 séances + 4 h de préparation - 1 200 €

DM_2022_0047_CC du 17 janvier 2022

Association Danse "Part'âge"

Activités organisées dans les quartiers - La Petite Mosaïque - Atelier « danse portage » - Du 23 février au 15 juin 2022 - 6 séances + frais kilométriques - 1 074 €

DM_2022_0048_CC du 31 janvier 2022

Modification de la décision DM_2019_0146_CC du 18 mars 2019

Rectification de l'adresse du logement loué par la ville qui se situe au sein de l'immeuble sis 12 rue Pasteur à Cherbourg-Octeville et non au n°10. Les autres termes de la décision restent inchangés

DM_2022_0049_CC du 1er février 2022

SMACL Assurances

Sinistre dégâts des eaux au théâtre à l'italienne, le 26 mars 2021 - Acceptation du règlement immédiat, déduction faite de la franchise, de 7 221,48 €

DM_2022_0050_CC du 2 février 2022

Basilique de la Trinité - Demande d'attribution de subventions

Sollicitation de subventions, les plus larges possibles, pour le projet : restauration du pan sud de la toiture de l'église de la Trinité

DM_2022_0051_CC du 2 février 2022

Abbaye du vœu - Demande d'attribution de subventions

Sollicitation de subventions, les plus larges possibles, pour le projet : sécurisation de l'abbaye (colonisation de la végétation et déstabilisation des maçonneries)

DM_2022_0052_CC du 4 février 2022

Monsieur Adrien PICHON

Convention d'occupation logement rue de la chasse verte - Depuis l'incendie sur le site des abattoirs du 13 janvier 2022 le transformateur électrique a été démantelé et le logement ne bénéficie plus d'une alimentation électrique - Relogement au sein d'un logement d'urgence communal - Proposition d'accorder à Monsieur Adrien PICHON une exonération de l'ensemble des loyers jusqu'à l'attribution d'un nouveau logement dans le parc social ou privé, jusqu'au 31 juillet 2022, date d'échéance de la convention d'occupation

DM_2022_0053_CC du 14 février 2022

Lycée Victor Grignard

Convention de mise à disposition, à titre gracieux, des locaux du lycée Victor Grignard, afin d'y tenir le bureau de vote n°4, pour les scrutins se déroulant sur l'année 2022

DM_2022_0054_CC du 14 février 2022

Foyer des Jeunes Travailleurs

Convention de mise à disposition, à titre gracieux, des locaux du Foyer des Jeunes Travailleurs, afin d'y tenir le bureau de vote n°9, pour les scrutins se déroulant sur l'année 2022

DM_2022_0055_CC du 14 février 2022

Collège Ingénieur Cachin

Convention de mise à disposition, à titre gracieux, des locaux du collège ingénieur Cachin, afin d'y tenir le bureau de vote n°12, pour les scrutins se déroulant sur l'année 2022

DM_2022_0056_CC du 14 février 2022

IFSI/IFAS du Centre Hospitalier Public du Cotentin

Convention de mise à disposition, à titre gracieux, des locaux de l'IFSI/IFAS du Centre Hospitalier Public du Cotentin, afin d'y tenir le bureau de vote n°16, pour les scrutins se déroulant sur l'année 2022

DM_2022_0057_CC du 14 février 2022

Caisse de retraite des sapeurs-pompiers volontaires de la ville de Cherbourg-en-Cotentin

Attribution de pension annuelle à Monsieur Samuel LEPILLEUR, sapeur-pompier volontaire

DM_2022_0058_CC

PAS DE DÉCISION

DM_2022_0059_CC du 8 février 2022

Association « ACTP »

Convention de mise à disposition des containers et collecte par l'association de l'ensemble des cartons préalablement stockés et prêts à être enlevés en fonction des besoins définis par la cuisine centrale René Le Bas via un planning défini entre les parties - A titre gratuit

DM_2022_0060_CC du 9 février 2022

Association « Cherbourg Natation Plongée »

Convention de mise à disposition de la salle n°4, située dans l'ancienne école maternelle du Tô, 50120 Cherbourg-en-Cotentin- A compter du 21/02/2022

DM_2022_0061_CC du 9 février 2022

UST Basket

Convention pour l'utilisation des locaux du lycée Jean-François Millet en dehors des heures de formation

DM_2022_0062_CC du 14 février 2022

Cimetières de Cherbourg-Octeville

Modification de la régie de recettes : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à un montant plafond pour le numéraire de 1 200 € et un montant plafond consolidé de 8 000 €

DM_2022_0063_CC du 10 février 2022

Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest

Mise à disposition, à titre payant, de deux emplacements de stationnement sur le parking Gambetta-Fontaine - Pendant 4 ans à compter du 3 mai 2021

DM_2022_0064_CC du 28 janvier 2022

Madame Aurélia RIVAGE

Activités organisées dans les quartiers - Le Cétici - Atelier d'initiation aux techniques graphiques - Du 4 au 19 janvier 2022 - 6 séances - 315 €

DM_2022_0065_CC du 28 janvier 2022

Monsieur Yvan POSTEL

Activités organisées dans les quartiers - Le Cétici - Atelier d'initiation aux techniques graphiques et BD - Du 26 janvier au 6 avril 2022 - 17 séances - 892,50 €

DM_2022_0066_CC du 9 février 2022

Maison de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

Animation d'une conférence « Usage des plantes sauvages » par Jocelyn DESMARES, paysan-cueilleur, le samedi 16 avril 2022 à 15h - 157,70 € TTC

DM_2022_0067_CC du 15 février 2022

SMACL Assurances

Sinistre dommages sur un bungalow suite à un accident de circulation, parking gymnase Nordez, le 12 février 2021 - Acceptation du règlement immédiat de 12 150 €

DM_2022_0068_CC du 15 février 2022

Association « Art et jardins du Cotentin »

Convention de mise à disposition d'un local, situé dans les communs du château des Ravalet, 50110 Cherbourg-en-Cotentin, à titre gratuit - A compter du 01/01/2022

DM_2022_0069_CC du 15 février 2022

Association « Art et jardins du Cotentin »

Convention de mise à disposition d'un local, situé dans le parc Emmanuel Liais, 50110 Cherbourg-en-Cotentin, à titre gratuit - A compter du 01/01/2022

Le Maire,
Benoit ARRIVE

TABLEAU DES MARCHES 2022

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20220051	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Rénovation et restructuration du centre socio-culturel de la Mosaïque à la Glacerie Lot 14 : Plomberie Chauffage Ventilation	368 242,06 €	CEME GUERIN SAS	ZI La Capelle - BP 552 50002 SAINT LO Cedex Tél : 02.33.77.37.00 - Fax : 02.33.77.37.01 Mail : guerin@ceme-sa.com Siret : 320 130 222 00096
20220050	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Rénovation et restructuration du centre socio-culturel de la Mosaïque à la Glacerie - Lot 09 : Menuiseries intérieures bois	280 433,22 €	SAS LEFER	ZA Route de Portbail 50260 BRICQUEBEC-EN-COTENTIN Tél : 02.33.10.07.90 Mail : info@menuiserie-lefer.fr Siret : 379 383 177 00027
20220049	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Rénovation et restructuration du centre socio-culturel de la Mosaïque à la Glacerie - Lot 06 : Menuiseries extérieures aluminium	317 940,34 €	AML Menuiserie	ZI La Canurie 50250 LA HAYE Tél : 02.33.76.59.29 Mail : contact@aml-menuiserie.fr Siret : 353 735 012 00018
20220048	Centre de ressources PQC	Yanis BOCHE	TX	Commune de CEC	Marché subséquent	Marché subséquent : Rénovation couverture du Gymnase Maurice Postaire (AC Travaux de bâtiment sur le patrimoine communal de la ville et du CCAS de CEC - Lot 9 Travaux de rénovation de couverture)	299 519,94 €	LEDUC SAS	ZA Le Café Cochon 50690 VIRANDEVILLE Tél : 02.33.01.83.83 Mail : leduc@sasleduc.fr Siret : 312 454 515 00023
20220047	Direction de la Commande Publique	Direction des services généraux	S	Commune de CEC	Marché	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réorganisation et la définition de la stratégie de mise en œuvre d'un magasin général de stockage	51 910,00 €	OREKA INGENIERIE	70 avenue du Thivet Cherbourg-Octeville 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 53 89 41 Mail : pascal.pommier@oreka-group.fr Siret : 532 678 233 00033
20220046	Direction de la Commande Publique	Direction de la Communication-Événementiel	S	Commune de CEC	Marché	Organisation de la manifestation presque en fleurs - lot n°2 sonorisation, équipement radiocommunication	Marché traité à prix unitaires	EURL SONELEC	11 clos de la Fontaine ZI Auberge de la Mare 50200 COUTANCES Tél : 02 33 04 65 85 Mail : info@sonelec50.fr Siret : 902 573 526 00016
20220045	Direction de la Commande Publique	Direction de la Communication-Événementiel	S	Commune de CEC	Marché	Organisation de la manifestation presque en fleurs - lot n°1 village	Marché traité à prix unitaires	PC ORGANISATION	11 avenue de la Stèle 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE Tél : 06 08 56 28 88 Mail : pccorganisation@orange.fr Siret : 419 993 969 00023
20220044	Direction de la Commande Publique	Direction projets urbains	S	Commune de CEC	Marché	Réalisation d'une étude de programmation urbaine pré-opérationnelle – extension du plateau piéton et mise en valeur du centre-ville	81 485,04 €	LA FABRIQUE URBAINE	5 cité popincourt 75011 PARIS Tél : 01.42.01.51.37 Mail : agence@lafabriqueurbaine.com Siret : 481 063 899 00035

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20220043	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché subséquent	Marché subséquent : Fourniture et pose d'une alarme incendie aux archives municipales rue Paul Talluau. (AC Travaux de bâtiments sur le patrimoine communal - Lot 08)	21 936,78 €	INEO Normandie SNC	260 Rue des Noisetiers TOURLAVILLE 50110 CHERBOURG EN COTENTIN Tél : 02.33.01.59.59 Fax : 02.33.01.59.68 Mail : ineo.cherbourg@engie.com Siret : 409 881 083 00268
20220042	Centre de ressources Pôle technique	DETB	PI	Commune de CEC	Marché subséquent	Marché subséquent : Mission de contrôle technique pour la remise en état de l'ancien collège Charcot et sa transformation en groupe scolaire provisoire (Accord-cadre : Missions CT bâtiments - Lot 2)	2 760,00 €	BUREAU VERITAS	61 Rue de l'abbaye – bât H 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.47.71.65.50 Mail : serviceclientnc.construction@bureauveritas.com maxime.pin@bureauveritas.com SIRET : 790 182 786 01016
20220041	Centre de ressources PQC	Antony HAMEL	F	Commune de CEC	Marché subséquent	MS : Fourniture d'une pilonneuse Lot 9 : Matériels thermiques de chantier	1 900,00 €	M-LOC	14 bis rue du Maupas Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN 02.33.44.74.33 mail : cherbourg@m-loc.fr
20220040	Centre de ressources PQC	Antony HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	MS : Fourniture d'un décompacteur Lot 8 : Matériels de terrains de sports	29 800,00 €	LEBAUDY	ZA D'ARMANVILLE 50700 VALOGNES Tel : 02 33 40 11 25 Mail : cbunel@lebaudy.com – christian.bunel@live.fr Siret : 420 909 293 00012
20220039	Centre de ressources PQC	Antony HAMEL	F	Commune de CEC	Marché subséquent	MS : Fourniture d'une herse et traîne Lot 8 : Matériels de terrains de sports	1 675,00 €	LEBIEZ	Avenue Jean Monnet 50700 VALOGNES Tél : 02 33 41 66 17 Fax : 02 33 21 07 33 mail : le.biez@wanadoo.fr
20220038	Centre de ressources PQC	Antony HAMEL	F	Commune de CEC	Marché subséquent	MS : Fourniture d'une remorque plateau Lot 4 : Remorques	10 908,33 €	LEBIEZ	Avenue Jean Monnet 50700 VALOGNES Tél : 02 33 41 66 17 Fax : 02 33 21 07 33 mail : le.biez@wanadoo.fr
20220037	Centre de ressources PQC	Antony HAMEL	F	Commune de CEC	Accord cadre	MS : Fourniture d'une remorque porte barrières Lot 4 : Remorques	22 518,33 €	LEBIEZ	Avenue Jean Monnet 50700 VALOGNES Tél : 02 33 41 66 17 Fax : 02 33 21 07 33 mail : le.biez@wanadoo.fr
20220036	Centre de ressources PQC	Antony HAMEL	F	Commune de CEC	Marché subséquent	MS : Fourniture d'une remorque pour transport échafaudage Lot 4 : Remorques	9 985,00 €	MELAIN	2 rue François Halley - ZA de l'Abbaye Rond-point route de la Haye du Puits 50690 St Sauveur le Vicomte Téléphone : 02.33.41.68.08 télécopie : 02.33.21.44.39 Mail : motoculture-melain@wanadoo.fr

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20220035	Centre de ressources PQC	Antony HAMEL	F	Commune de CEC	Marché subséquent	MS : Fourniture d'un tracteur à roues gazon Lot 6 : matériels agricoles	31 300,00 €	LEBAUDY	ZA D'ARMANVILLE 50700 VALOGNES Tel : 02 33 40 11 25 Mail : cbunel@lebaudy.com – christian.bunel@live.fr Siret : 420 909 293 00012
20220034	Centre de ressources PQC	Antony HAMEL	F	Commune de CEC	Marché subséquent	MS : Fourniture d'une tondeuse autoportée frontale mulching Lot 3 : matériels thermiques autoportés espaces verts	36 500,00 €	LEBAUDY	ZA D'ARMANVILLE 50700 VALOGNES Tel : 02 33 40 11 25 Mail : cbunel@lebaudy.com – christian.bunel@live.fr Siret : 420 909 293 00012
20220033	Centre de ressources PQC	Antony HAMEL	F	Commune de CEC	Marché subséquent	MS : Fourniture de taille haies et débroussailleuses lot 2 : matériels d'entretien des espaces verts et espaces publics	2 778,08 €	MOTIN	Le Mont Rouge 50700 VALOGNES Tél : 02 33 40 11 24 mail : aurelie.bourgine@motinfreres.fr
20220032	Centre de ressources Pôle technique	Direction études et travaux bâtiments	PI	Commune de CEC	Marché subséquent	Marché subséquent : mission de contrôle technique pour des travaux d'aménagement de bureaux dans l'ancienne école Jacques Prévert à Cherbourg-en-Cotentin	3 240,00 €	BUREAU VERITAS	61 rue de l'Abbaye - Bât H 50100 Cherbourg-en-Cotentin Tél : 02 33 01 54 70 Mail : serviceclientnc.construction@bureauveritas.com Siret : 790 182 786 01016
20220031	Direction de la Commande Publique	Direction de la Culture	S	Commune de CEC	Marché	Analyse de la lecture publique du territoire de Cherbourg-en-Cotentin	mission 39 135 €/ accord cadre pour réunion supplémentaire maxi 5000.00€	CABINET ABCD SAS	6 Boulevard de Strasbourg 75010 Paris Tél : 01.55.34.99.40 Fax : 01.55.34.99.41 Mail : contact@abcd-culture.com Siret : 408 861 102 00031
20220028	Centre de ressources PQC	ANNE-CLAUDE BRU	TX	Commune de CEC	Marché	réaménagement de la place Jean Moulin et ses abords à Cherbourg-en-Cotentin Lot 1 terrassements assainissement voirie	829 673,87 € Tranche ferme et tranche optionnelle	MASTELLOTTO SAS	14 RUE LECH WALES 50120 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02 33 01 89 00 Mail : cotentin@mastello.com Siret : 703 820 266 00061
20220027	Direction de la Commande Publique	Direction nature paysages et propreté	S	Commune de CEC	Marché	Étude et maîtrise d'œuvre d'aménagements paysagers avec cheminements, fourniture et pose d'un terrain multi sports, aires de jeux et mobiliers urbain	26 098,00 €	ATELIER STRATES EN STRATES SARL	3, rue Larcher 14400 BAYEUX Tél. 02 31 92 84 42 Mail : contact@atelier-strates.fr Siret : 529 162 091 00035
20220026	Centre de ressources Pôle technique	DET	TX	Commune de CEC	Marché	Rénovation et restructuration du centre socio-culturel de la Mosaïque à la Glacière - Lot 17 : Ascenseur	25 186,00 €	KONE S.A.	Zac de l'Arénas 455 promenade des anglais BP 3316 06206 NICE Tél : 06.84.80.64.66 mail : vincent.hubert@kone.com Siret : 592 052 302 01860

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20220025	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Rénovation et restructuration du centre socio-culturel de la Mosaïque à la Glacerie - Lot 16 : Photovoltaïque	49 940,00 €	ETS LAMOUR	545 Rue Léon Jouhau 50000 SAINT LO Tél : 02.33.57.09.78 Mail : lamour.stlo@gmail.com Siret : 441 272 511 00022
20220024	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Rénovation et restructuration du centre socio-culturel de la Mosaïque à la Glacerie - Lot 15 : Électricité courants forts&faibles	195 000,00 €	MASSELIN Tertiaire	14 Bis rue Alfred Nobel – BP 23 14123 IFS Tél : 02 31 35 09 09 – Fax : 02 31 35 09 10 Mail : francois.faguais@masselin.fr Siret : 414 732 990 00075
20220023	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Rénovation et restructuration du centre socio-culturel de la Mosaïque à la Glacerie - Lot 13 : Peinture	67 438,13 €	SAS Guy LEFEVRE	715 Boulevard de l'Est BP 104 Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.44.42.28 Fax : 02.33.44.02.78 Mail : peinture@guylefevre.fr Siret : 404 734 915 00022
20220022	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Rénovation et restructuration du centre socio-culturel de la Mosaïque à la Glacerie - Lot 12 : Carrelage	16 583,62 €	Sarl CMC	La Coudrée 50000 SAINT LO Tél : 02.33.75.96.91 Mail : charlesmartincarrelage@orange.fr Siret : 818 183 188 00015
20220021	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Rénovation et restructuration du centre socio-culturel de la Mosaïque à la Glacerie - Lot 11: Revêtements de sols souples	58 634,23 €	SAS Guy LEFEVRE	715 Boulevard de l'Est BP 104 Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN Tél : 02.33.44.42.28 Fax : 02.33.44.02.78 Mail : peinture@guylefevre.fr SIRET : 404 734 915 00022
20220020	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Rénovation et restructuration du centre socio-culturel de la Mosaïque à la Glacerie - Lot 05 : Isolation thermique par l'extérieur - Bardage acier/bois	187 461,71 €	LEDUC SAS	ZA Le Café Cochon 50690 VIRANDEVILLE Tél : 02.33.01.83.83 Fax : 02.33.01.83.80 Mail : leduc@sasleduc.fr Siret : 312 454 515 00023
20220019	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Rénovation et restructuration du centre socio-culturel de la Mosaïque à la Glacerie - Lot 04 : Couverture & Essentage ardoises - Étanchéité	103 688,36 €	Sarl Planque E-Cover	29 rue Colin CHERBOURG OCTEVILLE 50100 CHERBOURG EN COTENTIN Tél : 02.33.22.37.12 Mail : accueil@planquecouverture.fr Siret : 847 976 222 00012
20220018	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Rénovation et restructuration du centre socio-culturel de la Mosaïque à la Glacerie - Lot 03 : Charpente bois	74 903,30 €	AMC Folliot	64 Avenue Jean Monnet BP 58 50700 VALOGNES Tél : 02.33.40.19.16 Fax : 02.33.40.28.75 Mail : amcfolliot@wanadoo.fr Siret : 652 650 219 00023

Nom	Suivi administratif	Suivi technique	Type marché	Acheteur	Nature marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	Coordonnées titulaire marché
20220017	Centre de ressources Pôle technique	DETB	TX	Commune de CEC	Marché	Rénovation et restructuration du centre socio-culturel de la Mosaïque à la Glacerie - Lot 01 : Désamiantage	68 750,00 €	Désamiantage FRANCE DÉMOLITION	Quartier du Douard RD8N 106 Allée André Ampère 13420 GEMENOS Tél : 04.96.18.76.81 Mail : contact@dfdbtp.fr Siret: 788 733 384 00036
20220016	Direction de la Commande Publique	Direction de la culture	S	Commune de CEC	Marché	Eveil culturel de la petite enfance - racines Contrat de cession conclu avec la CIE GAZIBUL	19 907,22 €	COMPAGNIE GAZIBUL	4 rue Félix Le Dantec 22000 SAINT-BRIEUC Tél : 09.71.22.28.76 Mail : administration@gazibul.com Siret : 32402931300040

TABLEAUX DES AVENANTS 2022

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
2019029PAX	Procédure adaptée	05/03/2019	Construction du pôle petite enfance à Cherbourg-en-Cotentin Lot n°15 : VRD	155 292,37 €	EIFFAGE ROUTE	2	Prestations en plus - moins value		2 830,00 / +1.82 %	160 818,66 / + 3,56 %		09/03/2022
20220010	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence	18/02/2022	Maintenance et suivi des logiciels TITAN	8 132,40 €	MALTA INFORMATIQUE	1	régularisation d'une erreur de calcul.		*- 90 / - 1,10 %	*8 042,40 / - 1.10 %		08/03/2022
2019018PAX	Procédure adaptée	05/03/2019	Construction du pôle petite enfance à Cherbourg-en-Cotentin Lot n°3 : Etanchéité	169 612,47 €	SEO	1	Prestations en plus - moins value		6 362,40 / +3.75%	175 974,87 / + 3,75 %		07/03/2022
2019021PAX	Procédure adaptée	05/03/2019	Construction du pôle petite enfance à Cherbourg-en-Cotentin Lot n°6 : Menuiserie intérieure	183 095,86 €	LELUAN MAP	2	Prestations en plus - moins value		24 701,20 / +13.49%	210 620,04 / + 15,03 %		07/03/2022
2019019PAX	Procédure adaptée	05/03/2019	Construction du pôle petite enfance à Cherbourg-en-Cotentin Lot n°4 : Bardage de façade	441 027,35 €	LEDUS SAS	1	Prestations en plus - moins value		13 406 / +3.04 %	454 433,35 / + 3,04 %		04/03/2022
2019022PAX	Procédure adaptée	05/03/2019	Construction du pôle petite enfance à Cherbourg-en-Cotentin Lot n°7 : Cloison/doublage thermique/faux-plafond	205 242,91 €	SARL GAUTIER	1	Prestations en plus - moins value		2 302,00 / +1.12 %	207 544,91 / + 1,12 %		04/03/2022
2019026PAX	Procédure adaptée	05/03/2019	Construction du pôle petite enfance à Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 11 : Electricité courant fort et courant faible	231 965,24 €	SNER	3	Prestations en plus - moins value		5 443,88 / +2.35 %	248 639,18 / + 7,19 %		04/03/2022
20220027	Procédure adaptée	16/02/2022	Etude et maîtrise d'œuvre d'aménagements paysagers avec cheminements, fourniture et pose d'un terrain multi sports, aires de jeux et mobilier urbain	23 598,00 €	ATELIER STRATES EN STRATES SARL	1	correction d'une erreur dans l'arrêté du marché.		2 500.00 / +10.59 %	26 098,00 / +10.59 %		21/02/2022
20210079	Procédure adaptée	27/05/2021	Fourniture et mise en place de modulaires au centre technique de la polle. Lot n°1 : Travaux de génie civil, longrines, plots béton et/ou dalle béton.	11 475,07 €	FAUTRAT BTP	1	Prestations en plus - moins value		3573,90 / +31,14 %	15 048,97 / 31,14 %		18/02/2022

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
200033	Procédure adaptée	06/03/2020	Mission de contrôle technique pour travaux de grosses réparations et de mise en conformité salle Jean Nordez à Cherbourg-en-Cotentin	3 780,00 €	SOCOTEC	1	Prestations en plus - moins value		950,00 / + 25,13 %	4 730,00 / + 25,13 %		18/02/2022
20210066	Procédure adaptée	25/03/2021	Travaux de réhabilitation de l'école maternelle les Tournesols à Cherbourg-Octeville 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 6 : plomberie / chauffage / ventilation	237 867,77 €	IDEX ENERGIES	2	Erreur répartition des montants entre le titulaire et les sous-traitants		0	234 135,53 / - 1,57 %		18/02/2022
200225	Appel d'offres	07/01/2021	Maintenance des systèmes de sécurité incendie (détection/désenfumage) des bâtiments de Cherbourg-en-Cotentin pour les années 2021-2022-2023-2024	120 000,00 €	INEO NORMANDIE SNC	1	Ajout à l'accord-cadre de nouvelles installations		11 305.47 / + 9,42 %	131 305.47 / + 9,42 %		18/02/2022
20210137	Procédure adaptée	05/08/2021	Construction d'un local de stockage maison du littoral et de l'environnement à Tourlaville Lot n° 1 : gros-oeuvre	18 430,00 €	MARC SA	2	Prestations en plus - moins value		*- 2 200 / - 11,94 %	16 230 / - 11,94 %		03/02/2022
20210138	Procédure adaptée	23/08/2021	Construction d'un local de stockage maison du Littoral et de l'environnement à Tourlaville Lot n° 2 : charpente bois - bardage bois - menuiseries extérieures	14 930,68 €	AMC FOLLIOU	2	Prestations en plus - moins value		1 666,80 / + 11,16 %	16 597,48 € / + 11,16 %		03/02/2022

Nom	Procédure passation	Date notification marché	Objet marché / Intitulé lot	Montant € HT	Titulaire marché	N° de la modification	Objet de la modification	Nouvelle durée marché	Montant modification € HT	Nouveau montant marché € HT	Nouveau titulaire	Date notification modification
200115	Procédure adaptée	31/07/2020	Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la passerelle piétonne avenue René Schmitt	28 650,00 €	ANTEA FRANCE	2	Intégration d'une mission complémentaire de supervision géotechnique pour l'analyse et le suivi géotechnique partiel relatif à la modification des fondations de la culée nord nécessaire à la réalisation de la passerelle.	Durée des travaux	1650,00 / + 5,76 %	45 226,00 / + 57,86 %		12/01/2022
20210087	Procédure adaptée	01/06/2021	Création d'une maison d'associations (réhabilitation) ex-école des Pervenches 50100 Cherbourg-en-Cotentin Lot n° 6 : plomberie - chauffage	43 009,20 €	COTENTIN ENERGIE INDUSTRIE	1	Prestations en plus - moins value		6 094,15 / +14,17 %	49 103,35 / +14,17 %		10/01/2022
2019016PAX	Procédure adaptée	05/03/2019	Construction du pôle petite enfance à Cherbourg-en-Cotentin Lot n°1 : Gros œuvre/Fondations spéciales	1 001 867,50 €	LEDUS SAS	3	Prestations en plus - moins value		4 945,63 / + 0.49%	1167921,14 / + 16,57 %		en cours de notification

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022

1. Les concessions funéraires suivantes ont été délivrées :

□ **1 Concession en secteur cinéraire :**

- 1 concession trentenaire : 457

□ **11 Concessions traditionnelles :**

- 8 concessions temporaires : 8176 à 8181, 8184, 8185
- 2 concessions trentenaires : 8183, 8186
- 1 conversion cinquantenaire : 8182

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
204172	61802		ALS IMPASSE ORANGE 10 LOGEMENTS		49 000,00
204172	61803		ALS ZAC CARNOT BASSIN 30 LOGEMENTS		105 000,00
204172	61804		ALS ZAC GRIMESNIL MONTURBET 30 LOGEMENTS		101 500,00
204172	63536		PIH CITE COLONIALE 30 LOGEMENTS 2EME TRANCHE		210 000,00
204172	59970		PIH CITE COLONIALE 32 LOGEMENTS		112 000,00
204172	59972		PIH RUE TOUR CARRE 8 LOGEMENTS		28 000,00
204172	65418		SUBV PNA QUAI COLLINS		5 000,00
204172	42865		SUBV PNA TX PASSERELLE LEGRAND		207 600,00
204172	63363		PARTICIPATION ZAC		200 000,00
20421	61801		L AUTRE LIEU		15 000,00
20421	41861		SUBVENTION ATMO NORMANDIE		4 000,00
20421	46520	AIDE A L'INVESTISSEMENT	SUBV EQUIPT PR MISE EN CONFORMITE MOBILIER TERRASSE ET ETALAGES		13 000,00
20422	46103	AIDE A L'INVESTISSEMENT	PRIMES RAVALEMENT FACADES		40 000,00
20422	61805		PSLA - CHARDINE - 5 LOGEMENTS		35 000,00
20422	46104	AIDE A L'INVESTISSEMENT	RENOVATION DE VITRINES		72 000,00
2046	58165	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	ATTRIBUTION DE COMPENSATION D INVESTISSEMENT		1 788 984,00
FONCTIONNEMENT					
657362	51587	FONCTIONNEMENT	CCAS	Etablissement de droit public	5 592 721,00
657363	65416	FONCTIONNEMENT	SUBV BUDGET CENTRE DE SANTE BRES CROIZAT	Etablissement de droit public	98 800,00
65737	45972	FONCTIONNEMENT	ESAM C2	Etablissement de droit public	568 866,00
65737	44423	FONCTIONNEMENT	LA BRECHE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE	Autre personne de droit public	361 500,00
65737	45961	FONCTIONNEMENT	SPL DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU COTENTIN	Autre personne de droit public	11 056,00
65737	43207	FONCTIONNEMENT	SUBV PNA EXPLOITATION PASSERELLE	Etablissement de droit public	92 780,00
65738	41962	FONCTIONNEMENT	ACT.NO8 PROJETS DECOUV.ENVIRON.JEUNES	Autre personne de droit public	2 500,00
65738	44653	FONCTIONNEMENT	CAF EAJE ETS CO FINANCES	Autre personne de droit public	210 000,00
65738	62295	FONCTIONNEMENT	ECOLE NATIONALE SUPERIEUR ARCHITECTURE PARIS LA VILLETTE	Autre personne de droit public	5 000,00
6574	46561	FONCTIONNEMENT	3 ANGLES	Association	2 000,00
6574	46565	FONCTIONNEMENT	40 EN CHATS	Association	2 000,00
6574	43866	FONCTIONNEMENT	ACCAAMA-ASS CULTU CHERBG AIKIDO ARTS MARTIAUX	Association	450,00
6574	43691	FONCTIONNEMENT	ACDAL-ASS.CHERBG DEF.ART.LYR.	Association	2 000,00
6574	44354	FONCTIONNEMENT	ACJM AIDE VICTIMES DE CONTROLE JUDICIAIRE	Association	28 150,00
6574	44473	FONCTIONNEMENT	ACPG SECTION LOCALE	Association	168,00
6574	55167	FONCTIONNEMENT	ACREA	Association	1 550,00
6574	43773	FONCTIONNEMENT	ACRO CONTROLE RADIO ACTIVITE	Association	535,00
6574	59787	FONCTIONNEMENT	ACTION SANTE	Association	4 940,00
6574	54152	FONCTIONNEMENT	ADEPH DEFENSE ENVIRT ET PATRIMOINE HAINNEVILLAIS	Association	150,00
6574	44228	FONCTIONNEMENT	ADEVA	Association	3 205,00
6574	43749	FONCTIONNEMENT	AERO-CLUB JEAN PICQUENOT	Association	1 200,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	44226	FONCTIONNEMENT	AGORA	Association	655,00
6574	51252	FONCTIONNEMENT	AILE - ASS INFORMATIQUE LUDO EDUCATIVE	Association	1 000,00
6574	46127	FONCTIONNEMENT	ALCOOL ASSISTANCE	Association	360,00
6574	43762	FONCTIONNEMENT	AMARRAGE	Association	4 356,00
6574	60184	FONCTIONNEMENT	AMBASSADE DES OCEANS	Association	3 000,00
6574	46043	FONCTIONNEMENT	AMICALE CHALLENGER TENNIS	Association	34 000,00
6574	43753	FONCTIONNEMENT	AMICALE CHERBOURG MARATHON (FOULEES)	Association	557,00
6574	44485	FONCTIONNEMENT	AMICALE CYCLISTE CHERBOURG EN COTENTIN	Association	8 638,00
6574	43750	FONCTIONNEMENT	AMICALE CYCLISTE DES 3 JOURS	Association	25 000,00
6574	43675	FONCTIONNEMENT	AMICALE DES ANCIENS DES SERVICES SPECIAUX DE LA DEFENSE NATIONALE	Association	125,00
6574	43676	FONCTIONNEMENT	AMICALE DES FUSILIERS MARINS ET COMMANDOS MANCHE	Association	125,00
6574	44756	FONCTIONNEMENT	AMICALE LOCATAIRES CITE DU CASINO	Association	229,00
6574	43690	FONCTIONNEMENT	AMIS DE L ORGUE DE LA TRINITE	Association	1 000,00
6574	54190	FONCTIONNEMENT	AMIS DU MUSEE GLACERIE CONNAISSANCE DU COTENTIN	Association	1 450,00
6574	43869	FONCTIONNEMENT	AMONT QUENTIN FOOTBALL CLUB	Association	1 400,00
6574	45787	FONCTIONNEMENT	ANCAC ASS NAT CHEMINOTS ANCIENS COMBATTANTS	Association	125,00
6574	54155	FONCTIONNEMENT	ANCGVM NAT DES CROIX DE GUERRE VALEUR MILITAIRE	Association	100,00
6574	53928	FONCTIONNEMENT	ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE SECTION TOURLAVILLE	Association	500,00
6574	44460	FONCTIONNEMENT	APF 50 PARALYSES DE FRANCE	Association	2 500,00
6574	61819	FONCTIONNEMENT	APPEL A PROJET SECONDAIRE CHOC	Association	18 070,00
6574	45469	FONCTIONNEMENT	APPEL A PROJETS INTERNATIONAUX ASSOCIATIFS	Association	35 000,00
6574	55250	FONCTIONNEMENT	APPELS A PROJETS INTERNATIONAUX SCOLAIRES	Association	46 000,00
6574	43692	FONCTIONNEMENT	APPOGGIATURES-ANC.ELEVES & AMIS ECOLE MUSIQUE	Association	7 000,00
6574	44486	FONCTIONNEMENT	AQUATIC CLUB CHERBOURG EN COTENTIN	Association	35 443,00
6574	54127	FONCTIONNEMENT	ARC EN CIEL	Association	300,00
6574	46359	FONCTIONNEMENT	ARKANSO	Association	1 000,00
6574	62284	FONCTIONNEMENT	ARRIVEE FASNET CHERBOURG	Association	111 111,00
6574	45006	FONCTIONNEMENT	ARS NOVA CONSORT	Association	500,00
6574	65439	FONCTIONNEMENT	ART DU DEPLACEMENT ACADEMY CHERBOURG	Association	1 400,00
6574	45264	FONCTIONNEMENT	ART N'CO	Association	2 300,00
6574	43994	FONCTIONNEMENT	ASAM CHERBOURG	Association	28 120,00
6574	43729	FONCTIONNEMENT	ASC ATHLETISME	Association	27 683,00
6574	46525	FONCTIONNEMENT	ASC ATHLETISME MARCHE NORDIQUE	Association	2 400,00
6574	46045	FONCTIONNEMENT	ASC BASE BALL SEAGULLS CLUB	Association	4 140,00
6574	43739	FONCTIONNEMENT	ASC BOXE	Association	3 430,00
6574	45336	FONCTIONNEMENT	ASCBR TENNIS	Association	41 591,00
6574	43756	FONCTIONNEMENT	ASC FOOTBALL	Association	131 313,00
6574	43742	FONCTIONNEMENT	ASC JUDO	Association	10 732,00
6574	43745	FONCTIONNEMENT	ASC NATATION	Association	23 566,00
6574	43741	FONCTIONNEMENT	ASC TENNIS DE TABLE	Association	3 600,00
6574	45050	FONCTIONNEMENT	ASF 2000	Association	700,00
6574	54171	FONCTIONNEMENT	ASH - ASS SPORTIVE D HAINNEVILLE	Association	93 220,00
6574	60272	FONCTIONNEMENT	ASNC ASS SOURDS DU NORD COTENTIN	Association	500,00
6574	48723	FONCTIONNEMENT	ASQ OMNISPORTS	Association	46 080,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	54247	FONCTIONNEMENT	ASQ TENNIS DE TABLE	Association	4 410,00
6574	44135	FONCTIONNEMENT	AS SAMBO CHERBOURG	Association	395,00
6574	46042	FONCTIONNEMENT	ASS GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LA BRECHE	Association	380,00
6574	53944	FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION SPORTIVE TOURLAVILLAISE	Association	81 100,00
6574	65419	FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION SPORTIVE TOURLAVILLAISE FOOT BALL	Association	86 000,00
6574	60408	FONCTIONNEMENT	ASSOCIATION TIGRE	Association	2 150,00
6574	45115	FONCTIONNEMENT	ASSUC - TROPHEE ILE PELEE	Association	7 500,00
6574	47941	FONCTIONNEMENT	ATELIER MUSICAL DES ARTISTES DU COTENTIN	Association	21 720,00
6574	54134	FONCTIONNEMENT	AU FIL DE L'ECRAN	Association	600,00
6574	43619	FONCTIONNEMENT	AVF CHERBOURG EN COTENTIN-ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES	Association	76,00
6574	59790	FONCTIONNEMENT	BEAUPORT	Association	300,00
6574	48709	FONCTIONNEMENT	BIBLIOTHEQUE DE QUERQUEVILLE	Association	2 000,00
6574	44230	FONCTIONNEMENT	BOWLING CHERBOURG ECOLE	Association	771,00
6574	43871	FONCTIONNEMENT	BOWLING CLUB CHANTEREYNE	Association	5 800,00
6574	63377	FONCTIONNEMENT	CAAPS	Association	1 700,00
6574	65376	FONCTIONNEMENT	CARNAVAL DES COSNARDS	Association	5 000,00
6574	45136	FONCTIONNEMENT	CASCS	Association	201 114,00
6574	43794	FONCTIONNEMENT	CENTRE INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET FAMILLES	Association	6 500,00
6574	43755	FONCTIONNEMENT	CENTRE MEDICO-SPORTIF	Association	1 700,00
6574	44482	FONCTIONNEMENT	CERCLE ENSEIGNEMENT PUBLIC LES GOUBLINS	Association	75,00
6574	43763	FONCTIONNEMENT	CERCLE NAUTIQUE CHERBOURGEOIS	Association	610,00
6574	56371	FONCTIONNEMENT	CHARIVERRERIE	Association	4 700,00
6574	43754	FONCTIONNEMENT	CHERBG CLUB AVIRON DE MER	Association	11 135,00
6574	62413	FONCTIONNEMENT	CHERBOUGETOI	Association	5 000,00
6574	58241	FONCTIONNEMENT	CHERBOURG 44 - ACCUEIL VETERANS AMERICAINS	Association	500,00
6574	58052	FONCTIONNEMENT	CHERBOURG AQUASANTE	Association	4 000,00
6574	61719	FONCTIONNEMENT	CHERBOURG BASKET BALL	Association	72 333,00
6574	45969	FONCTIONNEMENT	CHERBOURG ENSEMBLE	Association	10 000,00
6574	43996	FONCTIONNEMENT	CHERBOURG NATATION PLONGEE	Association	9 510,00
6574	43743	FONCTIONNEMENT	CHERBOURG PETANQUE	Association	1 500,00
6574	43872	FONCTIONNEMENT	CHERBOURG TRIATHLON	Association	5 442,00
6574	43696	FONCTIONNEMENT	CHOEUR LA COTENTAINE	Association	2 000,00
6574	54193	FONCTIONNEMENT	CHOEUR MOLTO VIVACE	Association	600,00
6574	44483	FONCTIONNEMENT	CHORALE HARMONIA	Association	305,00
6574	54135	FONCTIONNEMENT	CHORALE LA CLE DES CHANTS	Association	1 000,00
6574	54136	FONCTIONNEMENT	CINEMA LE PALACE	Association	23 200,00
6574	47939	FONCTIONNEMENT	CLASSES NATURE ET PATRIMOINE ATE TRAVERSEE DES ECOLES	Association	12 350,00
6574	47938	FONCTIONNEMENT	CLASSES NATURE ET PATRIMOINE COOPERATIVES SCOLAIRES MATERNELLES	Association	5 850,00
6574	45060	FONCTIONNEMENT	CLUB ALPIN FRANCAIS	Association	450,00
6574	43873	FONCTIONNEMENT	CLUB DE DANSE DE CHERBOURG	Association	380,00
6574	43737	FONCTIONNEMENT	CLUB DE KAYAK DE MER	Association	24 574,00
6574	47946	FONCTIONNEMENT	CLUB DE LOISIRS DE TOURLAVILLE	Association	330 000,00
6574	45389	FONCTIONNEMENT	CLUB EPMM	Association	450,00
6574	43748	FONCTIONNEMENT	CLUB GYMNIQUE CHERBOURGEOIS	Association	46 761,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	57550	FONCTIONNEMENT	CLUB M AIDE	Association	300,00
6574	43702	FONCTIONNEMENT	CLUB PHOTO NORD COTENTIN	Association	2 000,00
6574	43782	FONCTIONNEMENT	COEUR ET CANCER	Association	950,00
6574	62285	FONCTIONNEMENT	COLLECTIF LAICITE COTENTIN	Association	500,00
6574	58254	FONCTIONNEMENT	COLLEGE LE CORRE PROJET PEDAGOGIQUE	Association	5 665,00
6574	43865	FONCTIONNEMENT	COLLEGE LES PROVINCES PROGRAMME ZEP	Association	28 500,00
6574	43831	FONCTIONNEMENT	COMICE	Association	137,00
6574	45420	FONCTIONNEMENT	AGRICOLE-CHERBG/OCTEVILLE	Association	47 000,00
6574	54195	FONCTIONNEMENT	COMITE DE GESTION MAISON DES SYNDICATS	Association	21 000,00
6574	54153	FONCTIONNEMENT	COMITE DES FETES DE LA GLACERIE	Association	10 600,00
6574	47935	FONCTIONNEMENT	COMITE DES FETES D'EQUEURDREVILLE	Association	5 500,00
6574	55306	FONCTIONNEMENT	COMITE DES FETES DU BECQUET	Association	3 000,00
6574	54154	FONCTIONNEMENT	COMITE DES FETES SECTEUR QUERQUEVILLE	Association	9 000,00
6574	43674	FONCTIONNEMENT	COMITE ENTENTE-ANC.COMB.ET OUEST EQUEURDREVILLE	Association	2 858,00
6574	58053	FONCTIONNEMENT	COMITE PATRIOT.CHERBG	Association	31 500,00
6574	43887	FONCTIONNEMENT	COMITE ORGANISATION FOULEES DE LA PRESSE DE LA MANCHE	Association	1 000,00
6574	58158	FONCTIONNEMENT	COMPAGNIE EPHATA	Association	1 000,00
6574	45667	FONCTIONNEMENT	COMPAGNIE L'ESTRAN	Association	12 000,00
6574	54131	FONCTIONNEMENT	COOPERATION DECENTRAL. PAR PROJET	Association	1 500,00
6574	55893	FONCTIONNEMENT	COUP POUCE POUR LA VIE ET EVENEMENT	Association	16 008,00
6574	55892	FONCTIONNEMENT	CREDITS PEDAGOGIQUES ECOLES ELEMENTAIRES	Association	5 649,00
6574	54137	FONCTIONNEMENT	CREDITS PEDAGOGIQUES ECOLES MATERNELLES	Association	5 000,00
6574	53077	FONCTIONNEMENT	CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS - CBPT MANCHE	Association	24 500,00
6574	53945	FONCTIONNEMENT	CULTUR ELLES	Association	500,00
6574	44416	FONCTIONNEMENT	DENVER TRAIL CREW	Association	850,00
6574	45418	FONCTIONNEMENT	DEVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS NORD COTENTIN	Association	1 500,00
6574	43784	FONCTIONNEMENT	DEVENUS SOURDS ET MALENTENDANTS	Association	260,00
6574	55996	FONCTIONNEMENT	DON DE SANG BENEVOLE DU NORD COTENTIN	Association	100 000,00
6574	44649	FONCTIONNEMENT	DRHEAM PROMOTION	Association	10 000,00
6574	44634	FONCTIONNEMENT	ECHECS PLUS	Association	250,00
6574	43747	FONCTIONNEMENT	ECOLE BAQUESNE	Association	121 791,00
6574	54210	FONCTIONNEMENT	ECOLE DE VOILE	Association	2 000,00
6574	43730	FONCTIONNEMENT	ECOLE DU SPECTACLE PETIT PAS	Association	184,00
6574	44637	FONCTIONNEMENT	ECOLE GIBERT ZOLA	Association	184,00
6574	44639	FONCTIONNEMENT	ECOLE JEAN GOUBERT	Association	184,00
6574	53946	FONCTIONNEMENT	ECOLE NOBLET	Association	68 500,00
6574	44484	FONCTIONNEMENT	ECOLE VOILE ET VENT TOURLAVILLE	Association	300,00
6574	46305	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE VOCAL RESONANCE	Association	54 200,00
6574	44975	FONCTIONNEMENT	EN SORTANT DE L'ECOLE	Association	20 599,00
6574	43738	FONCTIONNEMENT	ETAPE LES PETITS PAS	Association	1 334,00
6574	55286	FONCTIONNEMENT	ETOILE SPORTIVE	Association	19 000,00
6574	43793	FONCTIONNEMENT	FAJD PARTICIPATION	Association	2 700,00
6574	53949	FONCTIONNEMENT	FEMMES	Association	200,00
6574	60270	FONCTIONNEMENT	FEMMES CREATIVES	Association	1 000,00
6574	55676	FONCTIONNEMENT	FEMMES ET HORIZONS	Association	5 000,00
6574		FONCTIONNEMENT	FESTI HAND	Association	

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	43886	FONCTIONNEMENT	FESTIVAL DU LIVRE DE JEUNESSE	Association	55 000,00
6574	54174	FONCTIONNEMENT	FFEPGV GYMNASTIQUE VOLONTAIRE EQ	Association	700,00
6574	44614	FONCTIONNEMENT	FNATH FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET HANDICAPES	Association	1 010,00
6574	46008	FONCTIONNEMENT	FONDATION MARECHAL DE LATTRE	Association	125,00
6574	45640	FONCTIONNEMENT	FONDS PARTICIPATION ATELIER CITOYENS DE PROXIMITE	Association	16 000,00
6574	44514	FONCTIONNEMENT	FONJEP- DIRECTEUR ET ANIMATEUR MPT	Association	114 000,00
6574	44019	FONCTIONNEMENT	FONJEP MJC	Association	75 000,00
6574	63518	FONCTIONNEMENT	FOOTBALL AMERICAIN LES TERRIBLES	Association	4 229,00
6574	54173	FONCTIONNEMENT	FOOTBALL CLUB D'EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	Association	96 220,00
6574	45794	FONCTIONNEMENT	FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	Association	120 000,00
6574	60271	FONCTIONNEMENT	FRANCE ALZEIMER	Association	500,00
6574	45388	FONCTIONNEMENT	FRANCE SHOTOKAN OCTEVILLE	Association	300,00
6574	55677	FONCTIONNEMENT	GAMEPADS ODYSSEE DU JEU VIDEO	Association	2 000,00
6574	43876	FONCTIONNEMENT	GAZELEC FOOTBALL	Association	2 160,00
6574	44232	FONCTIONNEMENT	GOLF DE CHERBOURG ASSOC.SPORTIVE	Association	2 000,00
6574	54239	FONCTIONNEMENT	GROUPE ASTRONOMIQUE QUERQUEVILLE	Association	480,00
6574	43746	FONCTIONNEMENT	GROUPE SCOLAIRE ASSELIN DUJARDIN	Association	162,00
6574	44635	FONCTIONNEMENT	GROUPE SCOLAIRE BAYET	Association	173,00
6574	43733	FONCTIONNEMENT	GROUPE SCOLAIRE DOISNEAU	Association	140,00
6574	44636	FONCTIONNEMENT	GROUPE SCOLAIRE FRATERNITE	Association	151,00
6574	43731	FONCTIONNEMENT	GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES	Association	151,00
6574	43734	FONCTIONNEMENT	GROUPE SCOLAIRE LA POLLE	Association	151,00
6574	44638	FONCTIONNEMENT	GROUPE SCOLAIRE LES ROQUETTES	Association	140,00
6574	43735	FONCTIONNEMENT	GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL	Association	162,00
6574	54156	FONCTIONNEMENT	GROUPE ZAV BREIZ	Association	945,00
6574	54246	FONCTIONNEMENT	GYM 2000	Association	18 820,00
6574	54226	FONCTIONNEMENT	GYM A LA GLACERIE	Association	400,00
6574	45057	FONCTIONNEMENT	HABITANTS QUARTIER SE - FETE DE QUARTIER	Association	1 820,00
6574	43947	FONCTIONNEMENT	HABITANTS QUARTIER SUD-EST	Association	380,00
6574	45052	FONCTIONNEMENT	HANDICAP INTEGRATION EN COTENTIN	Association	1 100,00
6574	58613	FONCTIONNEMENT	HOCKEY CLUB COTENTIN	Association	400,00
6574	43877	FONCTIONNEMENT	HOCKEY SUR GLACE NC HOP	Association	35 477,00
6574	45265	FONCTIONNEMENT	JAZZ SUR LES QUAIS	Association	3 000,00
6574	43740	FONCTIONNEMENT	JSC HAND BALL	Association	364 328,00
6574	46367	FONCTIONNEMENT	JUDO CLUB POLICE	Association	300,00
6574	59713	FONCTIONNEMENT	KARATE DO SHOTOKAN	Association	300,00
6574	44490	FONCTIONNEMENT	KICK BOXING CLUB	Association	900,00
6574	55245	FONCTIONNEMENT	LA CHERCHE	Association	2 500,00
6574	54138	FONCTIONNEMENT	L ACLE	Association	300,00
6574	56488	FONCTIONNEMENT	LA DIANE STE DE CHASSE	Association	150,00
6574	54227	FONCTIONNEMENT	LA GLACERIE CYCLISME	Association	400,00
6574	43693	FONCTIONNEMENT	LA MANCHA	Association	5 000,00
6574	55917	FONCTIONNEMENT	L'ARENE POKER CLUB	Association	800,00
6574	55246	FONCTIONNEMENT	LA TANGOMANIE	Association	200,00
6574	60581	FONCTIONNEMENT	L AUTRE LIEU	Association	60 000,00
6574	54157	FONCTIONNEMENT	LE GROUPE Z AILES	Association	300,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	44480	FONCTIONNEMENT	LE POINT DU JOUR CTRE ART EDITEUR	Association	88 000,00
6574	55685	FONCTIONNEMENT	LE RHINO L'A VU	Association	1 000,00
6574	43707	FONCTIONNEMENT	LES AMIS DE L' AMONT QUENTIN	Association	2 000,00
6574	44426	FONCTIONNEMENT	LES AMIS DU JACQUES LOUISE	Association	750,00
6574	58160	FONCTIONNEMENT	LES AMIS DU POINT DU JOUR	Association	500,00
6574	54168	FONCTIONNEMENT	LES CRAZYS DANCERS JUNIOR ASSOCIATION	Association	400,00
6574	53547	FONCTIONNEMENT	LES FIEFFES MUSICIENS	Association	1 000,00
6574	53930	FONCTIONNEMENT	LES GABIERES DES FLAMANDS	Association	1 000,00
6574	62460	FONCTIONNEMENT	LES LUTINS DU COTENTIN	Association	1 000,00
6574	46333	FONCTIONNEMENT	LES MARCHEURS DES VALLONS	Association	200,00
6574	56373	FONCTIONNEMENT	LES MINOTS DE LA VERRERIE	Association	700,00
6574	43836	FONCTIONNEMENT	LES OISEAUX DU COTENTIN	Association	76,00
6574	46522	FONCTIONNEMENT	LES OISEAUX MAZOUTES	Association	600,00
6574	43673	FONCTIONNEMENT	LE SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE CHERBOURG	Association	2 400,00
6574	44624	FONCTIONNEMENT	LE SOUVENIR FRANCAIS COMITE D'OCTEVILLE	Association	300,00
6574	54160	FONCTIONNEMENT	LE SOUVENIR FRANCAIS EQ	Association	300,00
6574	55329	FONCTIONNEMENT	LE SOUVENIR FRANCAIS LA GLACERIE	Association	125,00
6574	54240	FONCTIONNEMENT	LES PEINTRES DE QUERQUEVILLE	Association	300,00
6574	43791	FONCTIONNEMENT	LES PETITS MARMOTS	Association	52 045,00
6574	61742	FONCTIONNEMENT	L ESPOIR DE SORTIR POUR VIVRE	Association	700,00
6574	55311	FONCTIONNEMENT	LES P TITS DE KERKOS	Association	2 100,00
6574	44425	FONCTIONNEMENT	LES VOILES ECARLATES	Association	4 754,00
6574	54150	FONCTIONNEMENT	LE TOT EN FOLIE	Association	500,00
6574	43703	FONCTIONNEMENT	LE TRIDENT SCENE NATIONALE	Association	968 708,00
6574	63378	FONCTIONNEMENT	LGBTI	Association	500,00
6574	61841	FONCTIONNEMENT	LIGUE DE L ENSEIGNEMENT	Association	25 000,00
6574	45907	FONCTIONNEMENT	LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	Association	800,00
6574	54139	FONCTIONNEMENT	LIRE DE PLAISIR	Association	1 000,00
6574	55140	FONCTIONNEMENT	LYCEE MILLET	Association	1 250,00
6574	60684	FONCTIONNEMENT	MADO - MAISON DES ADOLESCENTS DU NORD COTENTIN	Association	10 000,00
6574	44478	FONCTIONNEMENT	MAISON PR TOUS LEO LAGRANGE	Association	290 356,00
6574	65434	FONCTIONNEMENT	MANCHE FESTIVITES	Association	4 000,00
6574	43890	FONCTIONNEMENT	MER ET TERROIR EN COTENTIN	Association	5 305,00
6574	43706	FONCTIONNEMENT	MJC CAC	Association	309 741,00
6574	46562	FONCTIONNEMENT	MUSIQUE MILLET	Association	600,00
6574	44481	FONCTIONNEMENT	MUSIQUES EN HERBE	Association	52 000,00
6574	63869	FONCTIONNEMENT	NC EVENEMENTS	Association	6 000,00
6574	45688	FONCTIONNEMENT	NORD COTENTIN MOUNTAIN BIKE	Association	5 434,00
6574	43701	FONCTIONNEMENT	NORMANDE ALFRED ROSSEL	Association	910,00
6574	62162	FONCTIONNEMENT	NORMANDIE BRETAGNE 1930-1940	Association	125,00
6574	58441	FONCTIONNEMENT	NORMANDIE LIVRE ET LECTURE	Association	500,00
6574	45591	FONCTIONNEMENT	OBJECTIF CINEMASCOPE	Association	19 104,00
6574	44479	FONCTIONNEMENT	OCLVO	Association	205 000,00
6574	45391	FONCTIONNEMENT	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Association	400,00
6574	44492	FONCTIONNEMENT	OHS-OCTEVILLE HAGUE SPORTS-OMNISPORT	Association	43 025,00
6574	54172	FONCTIONNEMENT	OPEN FEMININ 50 DEP TENNIS	Association	10 000,00
6574	53934	FONCTIONNEMENT	PASS ECOLE	Association	18 000,00
6574	59712	FONCTIONNEMENT	PASSION CHEVAL GLACERIEN	Association	1 600,00
6574	60275	FONCTIONNEMENT	PASS LOISIRS APPEL A PROJET	Association	5 000,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	54141	FONCTIONNEMENT	PATRONAGE LAIQUE D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE	Association	35 807,00
6574	44493	FONCTIONNEMENT	PATRONAGE LAIQUE OCTEVILLAIS	Association	43 122,00
6574	53947	FONCTIONNEMENT	PATRONAGE LAIQUE TOURLAVILLE BASKET	Association	47 000,00
6574	54158	FONCTIONNEMENT	PECHEURS PLAISANCIERS D EQUEURDEVILLE	Association	100,00
6574	47947	FONCTIONNEMENT	PECHEURS PLAISANCIERS DU COTENTIN	Association	200,00
6574	43689	FONCTIONNEMENT	PEINTRES INDEP.NORD COTENTIN	Association	180,00
6574	54140	FONCTIONNEMENT	PHOTO CLUB D EQUEURDEVILLE	Association	600,00
6574	57567	FONCTIONNEMENT	PLEIN DE DELIES	Association	400,00
6574	53948	FONCTIONNEMENT	POLE PLONGEE NORMANDIE	Association	7 040,00
6574	43330	FONCTIONNEMENT	POLITIQUE DE LA VILLE	Association	60 000,00
6574	57551	FONCTIONNEMENT	PRESQU ILE EN ROSE	Association	4 000,00
6574	62037	FONCTIONNEMENT	PRESQU ILE IMPRO-JAZZ	Association	2 000,00
6574	42690	FONCTIONNEMENT	PREVENTION DELINQUANCE - A VENTILLER	Association	28 000,00
6574	43568	FONCTIONNEMENT	PREVENTION ROUTIERE	Association	30,00
6574	46532	FONCTIONNEMENT	PROJETS ASSOCIATIFS	Association	24 740,00
6574	65348	FONCTIONNEMENT	PROJETS ASSOCIATIFS NAUTISME	Association	15 000,00
6574	44648	FONCTIONNEMENT	PROJETS PEDAGOGIQUES ECOLES ELEMENTAIRES	Association	34 638,00
6574	44647	FONCTIONNEMENT	PROJETS PEDAGOGIQUES ECOLES MATERNELLES	Association	22 598,00
6574	62323	FONCTIONNEMENT	PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	Association	40 000,00
6574	54249	FONCTIONNEMENT	QUERQUEVILLE BMX	Association	4 440,00
6574	54159	FONCTIONNEMENT	RADIO CLUB NORD COTENTIN	Association	165,00
6574	43882	FONCTIONNEMENT	RANDONNEURS CYCLOTOURISTES	Association	380,00
6574	54250	FONCTIONNEMENT	RECRE GYM	Association	1 370,00
6574	63422	FONCTIONNEMENT	REG ARTS	Association	180,00
6574	43774	FONCTIONNEMENT	REGISTRE DES CANCERS DEP.MANCHE	Association	2 500,00
6574	43777	FONCTIONNEMENT	RETINA FRANCE	Association	760,00
6574	54170	FONCTIONNEMENT	RIDER CREW JUNIOR ASSOCIATION	Association	400,00
6574	60773	FONCTIONNEMENT	RUCHES DE CULTURE	Association	300,00
6574	43758	FONCTIONNEMENT	RUGBY CLUB CHERBOURG HAGUE	Association	28 418,00
6574	63414	FONCTIONNEMENT	SMAC	Association	3 000,00
6574	43832	FONCTIONNEMENT	SOCIETE D AGRICULTURE	Association	991,00
6574	43833	FONCTIONNEMENT	SOCIETE D'AVICULTURE	Association	130,00
6574	53931	FONCTIONNEMENT	SOCIETE DE CHASSE INTERCOMMUNALE TOURLAVILLE DIGOSVILLE FCM 178	Association	200,00
6574	63488	FONCTIONNEMENT	SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	Association	7 500,00
6574	43776	FONCTIONNEMENT	SOINS SANTE	Association	15 750,00
6574	45155	FONCTIONNEMENT	SOL'AIR	Association	40 000,00
6574	45729	FONCTIONNEMENT	SOLIDAR'IDEES	Association	1 500,00
6574	54231	FONCTIONNEMENT	SOUPLI N	Association	400,00
6574	43786	FONCTIONNEMENT	SOURDS DE CHERBOURG EN COTENTIN ET SA REGION	Association	500,00
6574	46241	FONCTIONNEMENT	SPORT VACANCE - SUBVENTIONS	Association	15 000,00
6574	44760	FONCTIONNEMENT	STE CHERB.AMIS DES MUSEES & MONUMENTS	Association	1 100,00
6574	43967	FONCTIONNEMENT	STE SCIENCES NATURELLES ET MATHEMATIQUES	Association	5 000,00
6574	45902	FONCTIONNEMENT	SUBVENTION PETITE ENFANCE	Association	3 900,00

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574	61821	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS CULTURE ET PATRIMOINE	Association	21 114,00
6574	55255	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS RELATIONS PUBLIQUES	Association	15 000,00
6574	53279	FONCTIONNEMENT	SUBVENTIONS RESERVE POLPC	Association	5 000,00
6574	63838	FONCTIONNEMENT	TEAM LA GLACERIE CHERBOURG EN COTENTIN	Association	400,00
6574	54179	FONCTIONNEMENT	TENNIS CLUB EQUEURDREVILLE	Association	49 410,00
6574	63413	FONCTIONNEMENT	TIRE LIGNE	Association	2 000,00
6574	63728	FONCTIONNEMENT	TOUTITO TEATRO	Association	1 000,00
6574	46119	FONCTIONNEMENT	TRANSALPINA	Association	760,00
6574	55262	FONCTIONNEMENT	TROPHEE DES CHAMPIONS	Association	10 000,00
6574	43796	FONCTIONNEMENT	UNAFAM PASSERELLE	Association	300,00
6574	44474	FONCTIONNEMENT	UNC - SECTION OCTEVILLE NOUAINVILLE	Association	168,00
6574	54162	FONCTIONNEMENT	UNC UNION NAT ANCIENS	Association	125,00
6574	43951	FONCTIONNEMENT	COMBATTANTS EQ HA UNION CHERBOURG COMMERCES	Association	10 250,00
6574	45197	FONCTIONNEMENT	UNION LAIQUE JEAN MACE	Association	400,00
6574	43628	FONCTIONNEMENT	UNION LYRIQUE MUNICIPALE - ORCHESTRE CHERBOURG	Association	16 200,00
6574	43678	FONCTIONNEMENT	UNION NATIONALE COMBATTANTS - SECTION DE CHERBOURG	Association	125,00
6574	53932	FONCTIONNEMENT	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS SECTION DE TOURLAVILLE	Association	125,00
6574	55263	FONCTIONNEMENT	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS - SECTION HAINNEVILLE	Association	125,00
6574	54228	FONCTIONNEMENT	UNION SPORTIVE LA GLACERIE	Association	71 850,00
6574	43788	FONCTIONNEMENT	UNIVERSITE INTER AGES	Association	1 700,00
6574	43757	FONCTIONNEMENT	USC TENNIS DE TABLE	Association	5 835,00
6574	54230	FONCTIONNEMENT	US JITSU SELF DEFENSE AD	Association	2 000,00
6574	55280	FONCTIONNEMENT	USLG BASKET	Association	152 000,00
6574	54229	FONCTIONNEMENT	USLG FOOT	Association	7 700,00
6574	56370	FONCTIONNEMENT	USLG OMNISPORT	Association	3 500,00
6574	54232	FONCTIONNEMENT	USLG SPORT LOISIRS	Association	400,00
6574	54233	FONCTIONNEMENT	USLG TENNIS	Association	3 500,00
6574	54234	FONCTIONNEMENT	USLG TENNIS DE TABLE	Association	2 000,00
6574	54235	FONCTIONNEMENT	USPG PETANQUE	Association	400,00
6574	54181	FONCTIONNEMENT	UST BASKET BALL	Association	72 220,00
6574	54182	FONCTIONNEMENT	UST ECHECS	Association	5 000,00
6574	54183	FONCTIONNEMENT	UST EQUEURDREVILLE CYCLISME	Association	9 550,00
6574	54184	FONCTIONNEMENT	UST EQUEURDREVILLE TENNIS DE TABLE	Association	6 000,00
6574	55748	FONCTIONNEMENT	VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	Association	300,00
6574	59788	FONCTIONNEMENT	VIH GILANCE	Association	300,00
6574	60569	FONCTIONNEMENT	VILLAGE DES GOUBLINS	Association	4 000,00
6574	43772	FONCTIONNEMENT	VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS	Association	240,00
6574	65338	FONCTIONNEMENT	WARGAMERS DU DIMANCHE	Association	400,00
6574	43751	FONCTIONNEMENT	YACHT CLUB	Association	50 644,00
6574	54151	FONCTIONNEMENT	YA SALEM	Association	500,00
6574	65651	FONCTIONNEMENT	LELPC LES ECHOS LE PARISIEN CHALLENGES	Association	100 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

COMPOSITION DES DIFFÉRENTES INSTANCES

I - L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Son rôle :

- Rend compte des actions réalisées
- Annonce les priorités annuelles et l'appel à projet
- Favorise les rencontres entre acteurs

Fréquence : annuelle

Pilotage :

- Benoit ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin ou sa représentante, Président du CLSPD,
- Anne AMBROIS, Maire-adjointe en charge du CLSPD, représentante du Maire

Animation : Thierry LECLERE, Coordinateur CLSPD

Composition :

- Le Préfet ou son représentant
- Le Procureur de la République ou son représentant
- Le Président du Conseil Départemental ou son représentant
- Par désignation du Préfet :
 - La Police Nationale
 - La Protection Judiciaire de la Jeunesse
 - Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- L'Education Nationale
- La Communauté d'Agglomération du Cotentin représentée par le vice-Président en charge du CISP
- L'Agence Régionale de Santé
- Les Maires des communes déléguées et Maires-adjoints de Cherbourg-en-Cotentin :
 - Mme Anne AMBROIS, Maire déléguée de La Glacerie, Maire-adjointe en charge de la Jeunesse, l'animation socioculturelle, la parentalité, la politique de la ville et du CLSPD
 - M. Sébastien FAGNEN, Maire délégué de Cherbourg-Octeville
 - M. Dominique HÉBERT, Maire délégué d'Equeurdreville-Hainneville
 - M. Agnès TAVARD, Maire déléguée de Querqueville
 - M. Gilbert LEPOITTEVIN, Maire délégué de Turlaville
 - M. Pierre-François LEJEUNE, Maire-adjoint en charge de l'administration générale, la sécurité, la police municipale
 - Mme Lydie LE POITTEVIN, Maire-adjointe à la Santé, aux handicaps, à la lutte contre les discriminations et à l'égalité Femmes-Hommes
 - Mme Valérie VARENNE, Maire-adjointe aux Solidarités, vice-présidente du CCAS
- Le Directeur Général des Services - Les Directeur.ice.s généraux.ales adjoints
 - M. Xavier MORIN, Directeur Général des Services
 - Mme Anne MALMARTEL, DGA Pôle Cohésion sociale
 - M. Yoann BOSSÉ, DGA Pôle Citoyenneté, Proximité

- Les différents services de la ville et du CCAS représentés par :
 - M. Thierry LECLERE, Coordonnateur du CLSPD
 - Mme Florence DUBOIS, Directrice de la santé et des solidarités
 - Le futur Chargé de Projet «Parentalité »
 - M. Guillaume PERROTTE, Chef de service police municipale
 - M. Damien ROYER, Directeur Jeunesse, animation socioculturelle, numérique
 - Mme Gwladys ALLENO, Directrice de l'action sociale du CCAS

- Les bailleurs sociaux :
 - Manche Habitat
 - Les Cités Cherbourgeoises
 - Presqu'île Habitat

- Les représentant.e.s d'associations, établissements agissant notamment dans le domaine de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports publics, de l'action sociale ou des activités économiques :
 - L'AAJD, Association d'Aide aux Jeunes en Difficulté
 - L'ACJM, Association d'aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de Médiation pénale
 - L'ADSEAM, Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche
 - Le CIDFF, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Manche
 - L'Association Femmes
 - Le CAARUD, Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la réduction des Risques pour les Usagers de Drogues
 - Conscience Humanitaire
 - La Belle Echappée
 - Le CHRS, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Louise Michel
 - L'Association Sortir du silence
 - La MJC, Maison de la Jeunesse et de la Culture
 - La MPT LL, Maison Pour Tous Léo Lagrange
 - La CAF, Caisse d'Allocation Familiale
 - Le REAAP, Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
 - Le Centre Départemental de l'Enfance (rue Cachin et rue Carnot)
 - Le Centre Educatif et d'Insertion Le Bigard
 - La MADO, Maison des Adolescents de la Manche
 - Le CHPC, Centre Hospitalier Public du Cotentin
 - La Fondation Bon Sauveur
 - Le CSAPA, Centre de Soins d'AccomPagnement
 - Le SDIS, Service Départemental d'Incendie et de Secours de Cherbourg-en Cotentin
 - La Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg-en-Cotentin (Représentant.e.s des commerçants buralistes)
 - Le FJT, Foyer des Jeunes Travailleurs
 - La Maison d'arrêt
 - Le CLT, Centre de Loisirs de Tourlaville
 - La Mission locale
 - CAP COTENTIN

II - LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Son rôle :

- Définit les orientations annuelles du CLSPD et des appels à projet afférents
- Sélectionne les projets retenus

Fréquence : bi-annuelle

Pilotage : Anne AMBROIS, Maire-adjointe en charge du CLSPD

Animation : Thierry LECLERE, Coordinateur CLSPD

Composition :

- Le Préfet de la Manche ou son représentant
- Le Procureur de la République ou son représentant
- Le Président du Conseil Départemental de la Manche ou son représentant
- La Commissaire de Police ou son représentant

Instance interne à la Ville de Cherbourg-en-Cotentin :

III - LE COMITÉ TECHNIQUE

Son rôle :

- Prépare le Comité Stratégique en transversalité
- Met en place et actualise un observatoire

Fréquence : trimestrielle

Pilotage : Anne AMBROIS, Maire-Adjointe en charge du CLSPD

Animation : Thierry LECLERE, Coordinateur CLSPD

Composition :

- Les Maires des communes déléguées et Maires-adjoints de Cherbourg-en-Cotentin :
 - Mme Anne AMBROIS, Maire déléguée de La Glacerie, Maire-adjointe en charge de la Jeunesse, l'animation socioculturelle, la parentalité, la politique de la ville et du CLSPD
 - M. Sébastien FAGNEN, Maire délégué de Cherbourg-Octeville
 - M. Dominique HÉBERT, Maire délégué d'Equedreville-Hainneville
 - M. Agnès TAVARD, Maire déléguée de Querqueville
 - M. Gilbert LEPOITTEVIN, Maire délégué de Tourlaville
 - M. Pierre-François LEJEUNE, Maire- adjoint en charge de l'administration générale, la sécurité, la police municipale
 - Mme Lydie LE POITTEVIN, Maire-adjointe à la Santé, aux handicaps, à la lutte contre les discriminations et à l'égalité Femmes-Hommes
 - Mme Valérie VARENNE, Maire-adjointe aux Solidarités, vice-présidente du CCAS
- Le Directeur général des services - Les Directeur.rice.s généraux.ales adjoints
 - M. Xavier MORIN, Directeur Général des Services
 - Mme Anne MALMARTEL, DGA Pôle Cohésion sociale
 - M. Yoann BOSSÉ, DGA Pôle Citoyenneté, Proximité
- Les différents services de la ville et du CCAS représentés par :
 - M. Thierry LECLERE, Coordonnateur du CLSPD
 - Mme Florence DUBOIS, Directrice de la santé et des solidarités
 - Le futur Chargé de Projet «Parentalité »
 - M. Guillaume PERROTTE, Chef de service police municipale
 - M. Damien ROYER, Directeur Jeunesse, animation socioculturelle, numérique
 - Mme Gwladys ALLENO, Directrice de l'action sociale du CCAS